CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020

>> PROPOSITIONS DE DÉLIBÉRATIONS ◆



DIRECTION GÉNÉRALE



2 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES MARCHÉS PASSÉS SUR DÉLÉGATION EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU MÊME CODE

Conformément à la délégation que le Conseil municipal accorde au Maire en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte que j'ai décidé :

- 1 D'accepter le règlement de la somme de 720,00 € au cabinet Florian Linditch chargé de l'affaire Commune de Tarbes c / Europe Service (Contentieux sur l'acquisition de deux laveuses décapeuses) ;
- 2 D'accepter le règlement de la somme de 1 400,00 € au cabinet Le Stanc associés chargé de l'affaire Commune de Tarbes c/ Frédéric Jager (Mise en cause de M. Jager pour l'exposition d'une contrefaçon de son œuvre sur la voie publique) ;
- 3 De réactualiser la liste des installations sportives de la ville de Tarbes concernées par le règlement intérieur général des équipements sportifs de la ville de Tarbes approuvé par délibération du 30 juin 2017 ;
- 4 D'accepter le legs de l'immeuble situé 8 cours Reffye à Tarbes estimé à 500 000 € ;
- 5 De contracter auprès de la Banque Postale un emprunt d'un montant de 3 000 000,00 € Durée : 15 ans Score Gissler 1A Taux fixe 0,43 % et d'affecter cet emprunt au financement des investissements sur le budget Ville ;
- 6 De contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne d'un montant de 3 000 000,00 € Durée : 15 ans Taux fixe Exact/360 qui ne pourra en aucun cas être supérieur à 0,42 % l'an et d'affecter cet emprunt au financement des investissements sur le budget Ville ;
- 7 De renouveler l'adhésion à l'Association des Maires de France (AMF) et d'accepter le règlement de la cotisation de 7069,94 € pour l'année 2020 ;
- 8 De renouveler l'adhésion à « Centre-Ville en Mouvement » et d'accepter le règlement de la cotisation de 1 000,00 € pour l'année 2021 ;
- 9 De mettre à disposition du « Club Subaquatique Tarbais », à titre gratuit, un local sportif situé 22 bis quai de l'Adour pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 1^{er} septembre 2020 ;

10 - De mettre à disposition du club « Tarbes Sport Nature », à titre gratuit, un local sportif situé au complexe municipal Tournesol situé 1 bis rue Maryse Bastié, pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 1^{er} septembre 2020.

11 - D'accepter l'indemnisation des sinistres suivants

Date du sinistre	Objet	Organisme payeur	Montant
07/02/2020	Dégât au domaine public (barrières de protection)	SMACL	662,40 €
			662,40 €

12 - D'accorder ou de renouveler les concessions de cimetières suivantes :

CIMETIERE	CARRE	COLOMBARUIM	RANGEE	N°	DUREE	DECISION
La Sède	34		3	9	15	19/10/2020
Nord	36		2	7	15	20/10/2020
Nord	28		1	18	15	20/10/2020
Nord		Face Sud		6	15	20/10/2020
Nord	24		1	4	15	03/11/2020
Nord	28		2	1	15	09/11/2020
Nord	36		1	7	15	12/11/2020
Nord	35		3	3	15	23/11/2020
Nord	42		4	3	15	23/11/2020
Saint-Jean	3N		1	7	15	12/11/2020
La Sède	15		INT	Sud 6	30	12/11/2020
Nord	11		2	5	30	12/11/2020
Nord	36		1	3	30	24/11/2020
La Sède	37		1	9	50	12/11/2020
La Sède	10		5	1	50	12/11/2020
Nord	C6		3	16	50	19/10/2020
Nord	C6		5	4	50	20/10/2020
Nord	C6		3	15	50	27/10/2020
Nord	C6		6	4	50	26/11/2020

13 - D'attribuer les marchés selon la liste ci-jointe :

MARCHÉS PASSÉS SUR DÉLÉGATION ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT

Identification du marché	Désignation du lot concerné	Titulaire	Montant € HT	Durée du marché	Date com°	Date notification
Travaux pour	Lot n° 1 : remplacement de l'ascenseur Est de la Bourse du Travail	PYRENEES ASCENSEURS	22 000,00 € HT	Le délai d'exécution est	11/09/2020	12/10/2020
ascenseurs	Lot n° 2 : remplacement de l'ascenseur du bâtiment Pyrène	PYRENEES ASCENSEURS	24 000,00 € HT	de 6 semaines		12/10/2020
Fourniture et livraison de coupons sport	Lot unique	ANCV	15 575,00 € HT	Le marché prend effet à partir de la date de notification et prendra fin à la date de réception des fournitures	Sans objet	19/10/2020
Fourniture de vaisselle jetable et produits divers à usage unique pour	Lot n° 1 : articles divers spécifiques cuisine à usage unique	CALLE	Montant minimum annuel de 250,00 € HT et un montant maximum annuel de 9 000,00 € HT pour la ville de Tarbes et montant minimum annuel de 250,00 € HT et un montant maximum annuel de 1 000,00 € HT pour le CCAS de la ville de Tarbes	Le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois à		12/10/2020
le groupement de commandes entre la ville de Tarbes et le CCAS de la ville de Tarbes	Lot n° 2 : vaisselle jetable et produits divers à usage unique	FIRPLAST	Montant minimum annuel de 250,00 € HT et un montant maximum annuel de 7 000,00 € HT pour la ville de Tarbes et montant minimum annuel de 250,00 € HT et un montant maximum annuel de 500,00 € HT pour le CCAS de la ville de Tarbes	compter de la date de notification. II est reconductible 3 fois 1 an	11/09/2020	22/10/2020
Mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction de la Halle du Foirail	Lot unique	Groupement : PEDURTHE Joël Architecte (mandataire) / A.E.C. (co-traitant) / T.H.I.C. (co-traitant)	49 000,00 € HT	La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est de 3 ans et 6 mois	11/09/2020	22/10/202

Identification du marché	Désignation du lot concerné	Titulaire	Montant € HT	Durée du marché	Date com°	Date notification
Fourniture de matériel permettant le paiement sans contact du stationnement du parking Brauhauban (système WILIX)	Lot unique	REVENUE COLLECTION SYSTEMS	24 994,00 € HT	Le titulaire dispose de 50 jours ouvrés à compter de la date de notification du marché pour effectuer la mise en ordre de marche de l'ensemble des exigences techniques et fonctionnelles	24/09/2020	22/10/2020
Fourniture d'arbres et d'arbustes	Lot unique	CHOLAT PEPINIERES	Montant minimum 5 000,00 € HT, montant maximum 25 000,00 € HT	La durée de l'accord-cadre est d'un an, à compter de la notification du marché, sans reconduction	Sans objet	30/10/2020
Aménagement de la rue Vergé	Lot n° 2 : plantations	SARL GUILHEM ET FILS	7 219,00 € HT	Le délai d'exécution est de 3 mois	11/09/2020	03/11/2020
	Lot n° 1 : Collecte et traitement de déchets dangereux	EOVAL	Montant maximum sur 24 mois 17 000,00 € HT	La durée de l'accord cadre est conclue	Sans objet	06/11/2020
Collecte, traitement et caractérisation des déchets dangereux de la ville de Tarbes	Lot n° 2 : Collecte et traitement des pneus	PSI ENVIRONNEMENT	Montant maximum sur 24 mois 4 500,00 € HT	pour une période de 24 mois à compter de la date de	Sans objet	03/11/2020
Ville de Taibes	Lot n° 3 : Analyse des déchets	PSI ENVIRONNEMENT	Montant maximum sur 24 mois 2 000,00 € HT	notification		03/11/2020
Remplacement de la couverture du	Lot n° 1 : Désamiantage	DBA CONSTRUCTION	12 941,00 € HT	Le délai global d'exécution de l'ensemble des	24/09/20	06/11/2020
garage au local PEP – Gaston DREYT	Lot n° 2 : Couverture bac acier	ADB BATITOIT	58 151,27 € HT	prestations est de 12 semaines.		
Maîtrise d'œuvre du patrimoine phase diagnostic pour la restauration de l'aile Ouest et pérennisation du cloitre du Jardin Massey	Lot unique	Groupement : DODEMAN ARCHITECTURE / ASLE CONSEIL	12 855,00 € HT	La durée du marché part de la date de notification à la validation du diagnostic pa la Ville.	a 24/09/20	

AVENANTS PASSÉS SUR DÉLÉGATION ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT

Identification du marché	Désignation du lot concerné	Titulaire	Montant € HT	Durée du marché	Date com°	Date notification
Maîtrise d'œuvre de la réhabilitation du manège des Haras	Lot unique	GUILLAUME CLEMENT ARCHITECTE	Avenant de transfert concernant la société AUXITEC (co-traitant) vers la société ARTELIA INDUSTRIE	36 mois	11/09/2020	16/10/2020
Réfection de chaussées en enrobés coulés à froid	Lot unique	COLAS SUD-OUEST	Augmentation du montant de 35 000,00 € HT	1 an reconductible 2 fois 1 an	11/09/2020	21/10/2020
Réhabilitation des courts de tennis	Lot n° 1 : VRD	ENTREPRISE VIGNES	Augmentation du montant de 2 402,19 € HT	Le délai d'exécution est de 4 semaines	4	21/10/2020
couverts plaine de jeux Valmy	Lot n° 2 : Charpente/ couverture / bardage	TRINQUIER AGENCE NESTADOUR	Augmentation du montant de 33 669,55 € HT	Le délai d'exécution est de 11 semaines	11/09/2020	21/10/2020
Mission de maîtrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction d'un bâtiment pour le tennis UAT	Lot unique	Candarchitectes	Avenant pour fixer le forfait définitif de rémunération qui s'élève à 25 536,00 € HT	La durée prévisionnelle est de 12 mois	11/09/2020	15/10/2020
Nettoyage de vitres des bâtiments communaux de la ville de Tarbes	Lot unique	WILAU PROPRETE	Modification de l'indice de référence selon les préconisations de l'INSEE	1 an à compter du 24/07/2020, reconductible 3 fois 1 an	24/09/2020	26/10/2020
Fourniture de matériel de signalisation routière verticale	Lot unique	NADIA SIGNALISATION	Modification de l'indice de référence selon les préconisations de l'INSEE	Le marché prend effet le 06/03/2020 jusqu'au 31/12/2020, puis il est reconductible 2 fois 1 an	24/09/2020	29/10/2020
Vérification et fourniture des moyens d'extinction	Lot unique	SECURI'S	Augmentation du seuil annuel de 2 600,00 € HT, applicable pour la 3ème année d'exécution et ne sera pas reconduit pour la 4ème année	1 an + 3 fois renouvelable 1 an	16/10/2020	02/11/2020

Identification du marché	Désignation du lot concerné	Titulaire	Montant € HT	Durée du marché	Date com°	Date notification
	Lot n° 1 : Missions de contrôle et diagnostic technique	- DEKRA INDUSTRIAL - BUREAU ALPES CONTROLES - APAVE SUD EUROPE - BUREAU VERITAS	Modification de l'indice de référence selon les préconisations de l'INSEE	Les accords- cadres sont		19/10/2020
Accord-cadre de services – missions de contrôle technique, de coordination SPS et	Lot n° 2 : Missions de coordination sécurité et protection de la santé	- ING C - CALESTREME - PRESENTS - APAVE SUD EUROPE	Modification de l'indice de référence selon les préconisations de l'INSEE	conclus pour une durée de 4 ans à compter de leur date de	11/09/2020	19/10/2020
d'études de sol	Lot n° 3 : Missions études de sol	- GEOTEC - GINGER CEBTP - ALIOS PYRENEES - SAGE INGENIERIE	Modification de l'indice de référence selon les préconisations de l'INSEE	notification, le 06/02/2020		19/10/2020
Travaux de câblage courants forts / courants faibles dans 23 écoles de la ville de Tarbes	Lot unique	ELECTRONIC SERVICE	Augmentation du montant du marché de 2 703,10 € HT	3 ans	24/09/2020	29/10/2020

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EMPLOI - COMMERCE ET ARTISANAT



3 - OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES 2021

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015, dite « Loi Macron » donne la possibilité d'autoriser les commerces à ouvrir jusqu'à douze dimanches par an du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

Pour 2021, les associations de commerçants de Tarbes ont été consultées ainsi que les grandes enseignes, la chambre de commerce et d'industrie de Tarbes et des Hautes-Pyrénées et la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées.

Six dimanches ont été majoritairement demandés aux dates suivantes :

- 1er dimanche des soldes d'hiver : 20 janvier 2021*
- 1er dimanche des soldes d'été : 27 juin 2021*
- 28 novembre 2021
- 5 décembre 2021
- 12 décembre 2021
- 19 décembre 2021

(*dates connues à ce jour sous réserve de modification)

Sur avis favorable de la commission Développement économique, Emploi, Commerce et artisanat du 2 décembre 2020, il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder les autorisations d'ouvertures des commerces pour six dimanches pour l'année 2021 aux dates proposées ci-dessus.

4 - EXONÉRATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - CRISE SANITAIRE COVID-19

En raison de la prolongation de la crise sanitaire de la COVID-19 qui a contraint les commerces dits « non essentiels » à fermer et afin de soutenir économiquement le commerce durement affecté par cette situation exceptionnelle, il est proposé d'exonérer les commerçants de toute redevance d'occupation du domaine public pour les périodes :

Du 1er novembre au 31 décembre 2020 :

Terrasses bars et restaurants.

Du 1er novembre au 30 novembre 2020 :

- Marchés Marcadieu, place du Foirail pour les non-alimentaires,
- Occupation du domaine public général (stop trottoirs, étals, présentoirs, portants, ...).

Pour un montant global de 37 492.54 €.

Les redevances déjà acquittées par les commerçants pour l'année 2020 seront déduites de leur redevance 2021, soit 20 831,22 €.

Sur avis favorable de la commission Développement économique, Emploi, Commerce et artisanat du 2 décembre 2020, il est proposé au Conseil municipal :

- d'exonérer les commerçants des redevances d'occupation du domaine public pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2020 pour un montant global de 37 492.54 €
- de déduire les montants déjà versés des redevances 2021 pour un montant de 20 831.22 € correspondant aux terrasses des bars et restaurants.

5 - EXONÉRATION EXCEPTIONNELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES DÉBALLAGES COMMERÇANTS - CRISE SANITAIRE COVID-19

Afin de soutenir les commerces en cette période de fêtes de fin d'année, il est proposé de les exonérer de la redevance due pour les déballages sur le domaine public pour tous les jours de la semaine, du 28 novembre au 31 décembre 2020.

Le tarif appliqué pour ce type d'occupation du domaine public est de 0,45 € le mètre linéaire.

Sur avis favorable de la commission Développement économique, Emploi, Commerce et artisanat du 2 décembre 2020, il est proposé au Conseil municipal :

- d'exonérer les commerçants de la redevance d'occupation du domaine public pour les déballages du 28 novembre au 31 décembre 2020.



COMMISSION ÉDUCATION - JEUNESSE - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RESTAURATION COLLECTIVE



6 - CENTRALE DE RESTAURATION : CRÉATION DE TARIFS

La centrale de restauration de la ville de Tarbes propose une offre complémentaire en direction des crèches ainsi qu'une ligne tarifaire pour les devis de produits spécifiques pouvant être commandés ponctuellement par les services municipaux ou associations conventionnées.

Il s'agit de :

- repas bébés sans protéines : 1,80 €,
- barquettes de légumes supplémentaires : 0,50 € l'unité,
- soupes pour les enfants passant à la diversification alimentaire : 0,50 € l'unité.

Sur avis favorable de la commission Éducation, Jeunesse, Enseignement supérieur et Restauration collective du 20 novembre 2020, il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les tarifs proposés ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes utiles.



COMMISSION ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES ET COMMANDE PUBLIQUE



7 - ÉTUDE POUR LA RESTAURATION DE L'ORANGERIE DU JARDIN MASSEY - DEMANDE DE SUBVENTION

L'Orangerie du jardin Massey, monument classé, emblématique de la ville de Tarbes, doit faire l'objet d'une importante rénovation.

En effet, cet édifice subit les ravages du temps. Sa structure métallique est attaquée par la corrosion, ce qui la fragilise grandement.

Une maîtrise d'œuvre du patrimoine est missionnée pour diagnostiquer l'état exact de la structure et les travaux à entreprendre.

Le montant de cette étude, estimée à 47 120 € HT, est susceptible d'être accompagné par la Direction Régionale des Affaires Culturelles selon le plan de financement suivant :

DÉ	PENSES	RECE	TTES
Études :	47 120	DRAC	23 560
		Ville de Tarbes	23 560
TOTAL:	47 120	TOTAL:	47 120

Après avis favorable de la commission Administration générale, Finances. Ressources humaines et Commande publique du 7 décembre 2020, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la réalisation de cette étude diagnostic ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides précitées et signer tout acte nécessaire à cet effet.

8 - CRÉATION DU CENTRE DE SANTÉ MUNICIPAL LOUIS LARENG - DEMANDES DE SUBVENTIONS - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

Lors de la séance en date du 2 novembre 2020, le Conseil municipal avait approuvé le plan de financement pour la création du Centre de santé municipal Louis Lareng.

Ce dernier avait été établi sur un montant de dépenses de 528 000 € HT.

Or, la Région Occitanie sollicitée pour participer au financement de cette opération a retenu un montant de dépenses éligibles de 521 437 € HT. Il convient donc de revoir le plan de financement de cette opération de la manière suivante :

Dépenses :	€ HT	Recettes € l	нт
- Acquisition - Équipement	500 000,00 21 437,00	- État (DSIL) - Région - Agglomération TLP - Ville de Tarbes	168 000,00 156 431,00 10 000,00 187 006,00
TOTAL	521 437,00	TOTAL	521 437,00

Sur avis favorable de la Commission Administration générale, Finances. Ressources humaines et Commande publique du 7 décembre 2020, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement proposé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tout acte nécessaire à la sollicitation des aides.

9 - APPORT EN COMPTE COURANT D'ASSOCIÉS À LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE L'ABATTOIR DE TARBES (SEMLAT)

La SEMLAT, propriétaire de l'abattoir de Tarbes, loue son bien à la SOGEAT (sous filiale du groupe Arcadie) afin que cette dernière exerce son activité.

Le 1^{er} juillet 2020, par jugement, le tribunal de commerce de Montpellier a prononcé l'ouverture de redressement judiciaire à l'égard de l'ensemble des filiales du Groupe ARCADIE SUD OUEST dont fait partie la SOGEAT. Il a été proposé de céder certaines filiales pour réduire les dettes du groupe.

Par jugement du 4 septembre 2020, le tribunal de commerce de Montpellier a arrêté le plan de cessions des actifs et des activités de la SOGEAT en retenant l'offre présentée par la société le Porc Noir.

L'entrée en jouissance de la société le Porc Noir a été fixée au 7 septembre 2020 par le tribunal de Commerce. La décision du tribunal a également ordonné le transfert judiciaire du bail commercial au profit du cessionnaire.

La SOGEAT n'a ainsi pas pu honorer les loyers des 2e et 3e trimestres 2020 pour un total de 167 581 €. À ce loyer non perçu s'ajoute le montant des taxes foncières avancé par la SEMLAT pour les années 2016, 2017, 2018 et 2020 soit au total 211 280 €.

La SEMLAT, par délibération de son Conseil d'administration en date du 2 décembre 2020 a ainsi demandé à la ville un apport en compte courant d'associés et exposé le montant, la durée, le motif et les conditions de cet apport.

Les collectivités territoriales, outre la possibilité de procéder à des apports en capital, sont autorisées à allouer librement des apports en compte courant d'associés aux sociétés d'économie mixte locales (SEML) dont elles sont actionnaires, en application de l'article L.1522-4 du code général des Collectivités territoriales (CGCT). Les modalités et les conditions dans lesquelles sont octroyées ces concours financiers sont quant à elles déterminées par l'article L.1522-5 du CGCT.

Trois conditions doivent être toutefois réunies :

- l'avance ne peut être consentie que si les capitaux propres de la SEML dépassent la moitié du capital social, ce qui est le cas pour la SEMLAT au vu des comptes arrêtés au 31 décembre 2019;
- le montant des apports additionné au capital détenu dans la SEML ne doit pas rendre les parts des collectivités territoriales supérieures à 85 %,
- le montant maximum que la ville de Tarbes peut consentir ne doit pas dépasser 5 % des recettes réelles de fonctionnement du budget de la collectivité.

Ces apports sont alloués sur la base d'une convention entre la Collectivité et la SEMLAT qui prévoit la nature, l'objet et la durée de l'apport, ainsi que les conditions de remboursement, éventuellement de rémunération ou de transformation en augmentation de capital. Ils sont limités à une durée maximale de deux ans renouvelable une fois. A l'issue de cette période, l'apport est soit remboursé à la Collectivité, soit incorporé au capital.

Sur avis favorable de la commission Administration générale, Finances, Ressources humaines et Commande Publique du 7 décembre 2020, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la mise en place de la convention d'apport en compte courant d'associés entre la ville de Tarbes et la SEMLAT pour un montant de 150 000 € dont le projet figure dans la convention jointe ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal de la Ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention susmentionnée, et tout autre document relatif à cette affaire.



CONVENTION D'APPORT EN COMPTE COURANT D'ASSOCIÉS



Entre

La ville de Tarbes, représentée par son Adjoint au Maire, , dûment habilité en exécution d'une délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2020,

Dénommée ci-après « la ville de Tarbes »

D'une part,

Et:

La Société d'Economie Mixte de l'Abattoir de Tarbes (SEMLAT), société anonyme d'économie mixte, au capital de 308 000 €, dont le siège social est à Tarbes, immatriculée au RCS de Tarbes sous le numéro 537 525 826, représentée par M. Pascal CLAVERIE, agissant en qualité de Président, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, dûment autorisé par le Conseil d'administration du 2 décembre 2020 ;

Dénommée ci-après « la SEMLAT »

D'autre part,

Préambule:

La SEMLAT nécessite un apport de fonds et demande à la vIIe de Tarbes de lui accorder une avance en compte courant d'un montant de 150 000 €.

La ville de Tarbes, qui détient 67 % du capital de la SEMLAT, souhaite lui consentir, conformément aux dispositions des articles L.1522-4 et L.1522-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, issus de la loi n° 2002-1 du 2 janvier 2002 tendant à moderniser le statut des SEM, une avance en compte courant dans les conditions définies ci-après.

Il a été préalablement constaté que, conformément à ces dispositions législatives invitant à respecter des règles prudentielles, la totalité des avances déjà consenties par elle à des SEML n'excède pas, avec cette nouvelle avance, 5 % des recettes réelles de la section de fonctionnement du budget de la ville de Tarbes ; d'autre part, les capitaux propres de la SEMLAT sont supérieurs à la moitié du capital social.

La présente convention a été autorisée par délibération du Conseil municipal de la ville de Tarbes le 14 décembre 2020, prise au vu :

 de la délibération du Conseil d'administration de la SEMLAT du 2 décembre 2020, exposant les motifs d'un tel apport et justifiant de son montant, sa durée ainsi que les conditions de son remboursement, de son éventuelle rémunération ou de sa transformation en augmentation de capital.;

du rapport du représentant de la Ville au Conseil d'administration de la

SEMLAT.

Au vu de ce qui précède, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Nature et objet de la convention

Il est décidé, entre les parties, de conclure une convention d'apport en compte courant, régie par les dispositions de l'article L.1522-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'apport en compte courant, dont les modalités sont formalisées ci-après, vise à renforcer la trésorerie de la SEMLAT et à financer son activité propre.

En effet, la SEMLAT, propriétaire de l'abattoir de Tarbes, loue son bien à la SOGEAT (sous filiale du groupe Arcadie) afin que cette dernière exerce son activité.

Le 1^{er} juillet 2020, par jugement, le tribunal de commerce de Montpellier a prononcé l'ouverture de redressement judiciaire à l'égard de l'ensemble des filiales du Groupe ARCADIE SUD OUEST dont fait partie la SOGEAT. Il a été proposé de céder certaines filiales pour réduire les dettes du groupe.

Par jugement du 4 septembre 2020, le tribunal de Commerce de Montpellier a arrêté le plan de cessions des actifs et des activités de la SOGEAT en retenant l'offre présentée par la Société le Porc Noir.

L'entrée en jouissance de la société le Porc Noir a été fixée au 7 septembre 2020 par le tribunal de Commerce. La décision du tribunal a également ordonné le transfert judiciaire du bail commercial au profit du cessionnaire.

La SOGEAT n'a ainsi pas pu honorer les loyers des 2e et 3e trimestres 2020 pour un total de 167 581 €. À ce loyer non perçu s'ajoute le montant des taxes foncières avancé par la SEMLAT pour les années 2016, 2017, 2018 et 2020 soit au total 211 280 €.

Aussi, la ville de Tarbes consent à la SEMLAT une avance en compte courant d'associé.

<u> Article 2 – Montant de l'apport en compte courant</u>

La ville de Tarbes apporte la somme de 150 000 € à la SEMLAT, à titre d'avance en compte courant d'associés.

Cette somme sera inscrite au nom de la ville de Tarbes à l'imputation correspondante dans les livres de la SEMLAT.

Article 3 - Durée de l'apport en compte courant

La ville de Tarbes s'engage à laisser à la disposition de la SEMLAT, sous forme de compte courant d'associés, la somme définie à l'article 2, pendant une durée maximum de deux ans, éventuellement renouvelable une fois, à compter de sa date de versement.

Article 4 - Conditions de remboursement

Au terme de la durée définie à l'article 3, l'avance sera soit intégralement remboursée à la ville de Tarbes, sur première demande de sa part, soit transformée en augmentation de capital.

Article 5 – Remboursement anticipé

A titre de mesure dérogatoire à l'article 3 et de façon tout à fait exceptionnelle, la ville de Tarbes pourra obtenir le remboursement de l'intégralité de l'avance définie à l'article 2, avant la fin de la période définie à l'article 3, après accord du conseil d'administration de la SEMLAT.

Cette demande dûment motivée devra être adressée à la SEMLAT, par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de 3 mois.

Le conseil d'administration de la SEMLAT pourra rejeter cette demande sans avoir à en justifier.

Article 6 – Transformation en augmentation de capital

Au terme de la durée définie à l'article 3, ou par anticipation, l'avance définie à l'article 2 pourra être transformée en augmentation de capital dans les conditions de l'article L.225-127 et suivants du code du Commerce (augmentation de capital en numéraire par compensation avec une créance exigible sur la société).

Cette demande sera faite sur proposition du conseil d'administration de la SEMLAT et sera assortie d'une délibération exposant les motifs de la transformation en augmentation de capital.

Dans tous les cas, cette transformation en augmentation de capital ne doit pas avoir pour effet de porter la participation de la ville de Tarbes au capital de la SEMLAT audelà du plafond résultant des dispositions de l'article L.1522-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, soit 85 %.

Article 7 - Rémunération

Etant donné son objet, l'avance est consentie par la ville de Tarbes à titre gratuit.

Article 8 - Litige

En cas de litige, si un accord ne peut pas intervenir entre les parties concernées, le tribunal compétent sera saisi.

Fait à Tarbes, le

Pour la ville de Tarbes, L'Adjoint au Maire, Pour la SEMLAT Le Président,

Pascal CLAVERIE

10 - PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA RÉGIE « TARBES EXPO PYRÉNÉES CONGRÈS » POUR L'ANNEE 2020

Le Parc des expositions de Tarbes, désigné « Tarbes Expo Pyrénées Congrès », est un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) géré sous la forme d'une régie dotée de la personnalité juridique et financière rattachée à la ville de Tarbes depuis le 1^{er} juillet 2013.

En vertu de l'article L.2224-1 du CGCT, un budget de SPIC doit s'équilibrer en dépenses et en recettes.

Toutefois, l'article L.2224-2 du CGCT prévoit trois dérogations au strict principe de l'équilibre, limitativement énumérées, afin de permettre à la Ville de prendre en charge des dépenses :

- lorsque les exigences du service public conduisent la Collectivité à imposer

des contraintes particulières de fonctionnement ;

- lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;

- lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Or, la Ville impose diverses contraintes d'exploitation, même si elles ne figurent pas en clair dans les statuts de la Régie :

- des tarifs accessibles, afin d'assurer l'obligation d'exploitation, de rendre le Parc accessible à tous, de favoriser les échanges (associations, particuliers ...) et de fixer l'activité, ce qui implique le maintien des manifestations emblématiques sur le territoire (intérêt général) ;

- une obligation d'exploitation de manière continue et régulière durant l'année, afin de contribuer au rayonnement et à l'attractivité du territoire, avec les retombées économiques espérées au niveau des commerces, restaurants et hôtels (intérêt public local);

- l'organisation d'évènements et la commercialisation de prestations associées,

ainsi qu'indiqué dans les statuts ;

- une obligation de maintien en bon état de la structure et des équipements, voire si possible d'améliorations.

Ces contraintes d'exploitation et obligations de service public s'appliquent dans un contexte évolutif :

- la commercialisation des espaces est rendue toujours plus difficile par une grille tarifaire peu concurrentielle, configurée en rapport des charges de la régie (ce qui a amené le Conseil d'administration de la Régie, dans sa délibération du 16 septembre 2013, à autoriser la possibilité de consentir à des remises afin d'assurer l'obligation d'exploitation);
- l'effort d'investissement à consentir pour maintenir les équipements aux normes et les rendre attractifs pèse sur les comptes de la régie ;

- fait nouveau pour cette année, la situation d'état d'urgence sanitaire est venue compromettre l'exploitation commerciale, avec une fermeture administrative pour une période de 8 mois 1/2; en dépit de la mise en chômage partiel d'une partie du personnel (de statut contractuel de droit privé), le chiffre d'affaires ne permet pas de couvrir les charges fixes de la structure;

- à la demande de la Ville, l'équipement, devenu sans activité, a été reconverti durant quelques semaines en centre de consultation et de dépistage Covid-19, avec abandon de facturation des espaces occupés du fait de cette mission de service public.

Constatant ces contraintes d'exploitation, le dialogue de gestion est établi comme suit :

- la régie sollicite annuellement et par délibération de son Conseil d'administration une participation financière de la Ville ;

- la Ville propose sa participation financière sur la base des obligations de service public visées ci-dessus, fondées sur les remises tarifaires consenties pour les seules manifestations éligibles (les manifestations ayant un objet commercial sont écartées) ainsi que sur la part des dépenses d'équipement ne pouvant être financée par la tarification.

Dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, la régie du Parc a été autorisée par le comptable public à reprendre l'excèdent d'investissement en section de fonctionnement pour un montant de 60 000 €, ce qui permet de ramener la demande de participation à la Ville de 541 000 €.

Après avis favorable de la commission Administration générale, Finances, Ressources humaines et Commande publique du 7 décembre 2020, il est proposé au Conseil municipal :

- d'octroyer à la régie « Tarbes Expo Pyrénées Congrès » une participation exceptionnelle de 541 000,00 € pour l'année 2020, couvrant les obligations de service public, l'absence de chiffre d'affaires pendant les périodes de fermeture administrative et la conversion de l'équipement en centre de dépistage Covid-19 à titre gracieux ;
- de considérer qu'un acompte de 150 000,00 € a été octroyé par délibération du 17 juillet 2020, ramenant le reste à financer à 391 000,00 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer si besoin tout document à cet effet.

La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 67, article 67442, sous-fonction 90, ligne n° 21701.

PARTICIPATION FINANCIERE EXCEPTIONNELLE DE LA VILLE A LA REGIE " TARBES EXPOS PYRENEES CONGRES" (€) - OSP - Article L.2224-2 du CGCT

FONCTIONNEMENT

		N SINEI JOURNO SE		chause may la Ville
2020 Janvier Mars	Organisateur Association "Les Petits As" Association "Socièté d'encouragement de l'agriculture et de l'élevage"	inconnu) 379 674 419 Tournoi de tennis - 37è édition 402 689 327 Salon agricole montage/location 848 828 703 Bourse d'échange	Montant remise n1 deciare 173 419,35 59 475,05 2 254,00	173 419,35 173 419,35 59 475,05 2 254,00
Juillet	Association "Classic auto pyrenees"		235 148,40	235 148,40
MANOUE	MANQUE A GAGNER DU FAIT DE LA FERMETURE ADMINISTRATIVE DU PARC DANS LE CONTEXTE DE LA CRI	E LA CRISE SANITAIRE - Etablissement fermé du 17 mars au 31 août puis à partir du 1er octobre 2020		
-				Proposition de prise en
	Action with Actification		Montant HT déclaré	charge par la Ville
Fermeture	Fermeture sur 8 mois et demi - Absence de chiffre d'affaires - Chalges ilxes a supporter		305 851,60	305 851,60

541.000,	941.000,009
----------	-------------

601 000,00

601 000,00

541 000,00 541 000,00

11 - DEMANDES D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le Receveur municipal a proposé sur justificatif l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances détenues par la ville de Tarbes et dont le caractère irrécouvrable est reconnu. En effet, les poursuites contentieuses et les recherches approfondies à l'encontre des débiteurs n'ont pu aboutir à un recouvrement total pour des motifs de disparition, de carence, d'insolvabilité, de décès suivi de renonciation à succession ou encore de créance minime.

Ces admissions en non-valeur entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L 2541-12-9° du Code général des collectivités territoriales, sont soumis à la décision du Conseil municipal. Pour autant, hormis dans les situations de procédure collective et de surendettement (pour lesquelles une clôture pour insuffisance d'actif est constituée), les dettes des débiteurs concernés ne sont pas éteintes : les titres émis gardent alors leur caractère exécutoire, et l'action en recouvrement demeure possible dès lors qu'il apparaît que le débiteur est à même de pouvoir être poursuivi.

Les demandes de recettes à admettre en non-valeur, telles que présentées par le Receveur municipal, et tenues à la disposition des élus, concernent des titres de 2011 à 2019 et se répartissent comme suit :

- Budget principal liste n° 4482160211, 34 titres pour un montant de 5 004,90 € ;
- Budget principal liste n° 4482170211, 14 titres pour un montant de 2 576,34 € ;
- Budget principal opérations reliquataires de l'ancien budget annexe Eau et Assainissement liste n° 4482170811, 746 titres pour un montant de 38 434,15 € ;
- Budget principal opérations reliquataires de l'ancien budget annexe Eau et Assainissement liste n° 4482380211, 174 titres pour un montant de 15 267,87 €.

Elles représentent un total de 968 titres pour un montant de 61 283,26 €.

Après avis favorable de la commission Administration générale, Finances, Ressources humaines et Commande publique du 7 décembre 2020, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'admission en non-valeur et donc décharge du Receveur municipal des créances irrécouvrables désignées ci-dessus et retranscrites en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte utile à cet effet.

Les crédits correspondants sont prévus pour le Budget principal aux articles comptables 6541 et 6542, si besoin par complément d'inscription lors de la prochaine décision modificative.

12 - CONSTITUTION ET REPRISE DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En application de l'instruction M14 et du principe de prudence qu'elle préconise, le provisionnement vise à constater une dépréciation ou un risque. L'article R2321-2 du Code général des collectivités territoriales stipule qu'une provision doit obligatoirement être constituée :

- dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité, à hauteur du risque financier estimé par la collectivité, dans le but de couvrir la charge probable d'un litige (dommages et intérêts, indemnités, frais de procédure) ;

- dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du Code du commerce pour les garanties d'emprunts, les prêts et créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordées par la collectivité à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective ;

- lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

La constitution de telles provisions doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée, et permettra de financer la charge induite par le risque, au moyen d'une reprise. A contrario, la reprise de provision constituerait une recette si le risque venait à disparaître ou si la charge induite ne se réalisait pas.

Après avis favorable de la commission Administration générale, Finances, Ressources humaines et Commande publique du 7 décembre 2020, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver sur le budget principal la reprise de provision obligatoire pour risques afférents aux litiges et contentieux suivante, par crédit au chapitre 78, article 7815 de la section de fonctionnement, dans le cadre du régime de droit commun semi-budgétaire, pour un montant de 2 500 €
 - Divers Epoux LARBRE 2 500 € (condamnation aux frais de justice)
- d'approuver sur le budget principal la constitution de provisions obligatoires pour dépréciation de comptes de tiers, par débit du chapitre 68, article 6817 de la section de fonctionnement, dans le cadre du régime de droit commun semi-budgétaire, pour un montant de 422 876,79 €. Cette somme correspond à la valeur des titres du budget principal et de l'ancien budget annexe eau et assainissement pour lesquels le recouvrement est compromis selon le signalement du comptable public, du fait du placement des débiteurs en redressement ou en liquidation judiciaire
 - o SOGEAT 357 120,00 €
 - Autres débiteurs = 65 756,79 €

L'ensemble du montant provisionné à cet effet est porté à 466 388,21 €.

- d'autoriser Monsieur le Maire à passer toutes les écritures comptables relatives à ces provisions et à signer tout document nécessaire s'y rapportant

Les provisions font l'objet d'un suivi global et toutes les opérations réalisées sont retracées dans les annexes des documents budgétaires du budget primitif et du compte administratif.

13 - BUDGET PRINCIPAL 2020 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Depuis le vote du Budget primitif 2020, diverses subventions ont été reçues et soumise à examen. Par ailleurs, il convient d'ajuster le tableau d'attribution des subventions votées, notamment du fait de la déprogrammation d'un certain nombre de manifestations.

Après avis favorable de la commission Administration générale, Finances, Ressources humaines et Commande publique du 7 décembre 2020, il est proposé au Conseil municipal :

d'ajuster le tableau des subventions de fonctionnement comme suit :

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS (article 657362)

POLITIQUE	BÉNÉFICIAIRE	OBJET	MONTANT
Solidarité, action sociale, politique de la ville,	Etablissement public « Centre communal d'action sociale de la ville	Subvention complémentaire – Accompagnement financier exceptionnel de la résidence autonomie (budget annexe du CCAS)	130 000 €
économie sociale et solidaire	de Tarbes »	Subvention complémentaire – Accompagnement financier exceptionnel du CCAS (impact de la crise sanitaire)	40 000 €
		TOTAL	170 000 €

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE (article 6574) – Tableau des subventions ordinaires

POLITIQUE	BÉNÉFICIAIRE	OBJET		MONTANT
Sports	Association sportive « Stado-Tarbes-Pyrénées-Rugby »	Subvention ordinaire complémentaire – Soutien au club		25 000 €
	Association « Marins et marins anciens combattants des Hautes-Pyrénées »	Subvention ordinaire		-150€
Vie associative,	Association « Forum des associations »	Subvention ordinaire		-8 000 €
monde combattant	Association « Hobbies passions Tarbes »	Subvention ordinaire		-5 500 €
Combattant	Association « Jeune chambre économique des Hautes-Pyrénées »	Subvention ordinaire		-300€
	Association « Los Abramats »	Subvention ordinaire		-150 €
Solidarité, action sociale, ESS	Association « Mob'65 »	Subvention ordinaire		-9 500 €
			TOTAL	1 400 €

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE (article 6574) – Tableau des subventions exceptionnelles

	Association « Embiellage d'Or 65 »	Subvention exceptionnelle	-400 €
Développemt économique,		Subvention exceptionnelle – Equestria	-50 000 €
attractivité, animations	Association « Tarbes Animations »	Subvention exceptionnelle – Tarbes en canta	-35 000 €
anmations		Subvention exceptionnelle – Tarbes en tango	-40 000 €
	Association « AFCAMDR »	Subvention exceptionnelle	-500 €
Vie associative,	Association « Groupe Fête de la Gespe »	Subvention exceptionnelle	-2 400 €
monde combattant	Association « Ouroboros Syndicate »	Subvention exceptionnelle	-250€
	Association du 1er RHP	Subvention exceptionnelle	-30 000 €
	Association « Amitié et nature Tarbes »	Subvention exceptionnelle	-1 200 €
	Association « Vélivole de Tarbes »	Subvention exceptionnelle	-2 000 €
	Association « Circuit 24 tarbais »	Subvention exceptionnelle	-500 €
	Association « délégation départementale UNSS »	Subvention exceptionnelle	-800€
	Association « Ecole de pétanque de Tarbes »	Subvention exceptionnelle	-200€
Sports	Association « Entente Pyrénées Séméac Tarbes natation »	Subvention exceptionnelle	-2 500 €
Oports	Association « Haute route 2020 »	Subvention exceptionnelle	-5 000 €
	Association « L'échiquier de Bigorre »	Subvention exceptionnelle	-650 €
	Association « Tarbes cycliste compétition »	Subvention exceptionnelle	-800€
	Association « Tarbes Nautic club »	Subvention exceptionnelle	-2 500 €
	Association « Tarbes Pyrénées Athlétisme »	Subvention exceptionnelle	-4 400 €
	Association « UAT Tennis »	Subvention exceptionnelle	-1 500 €
Culture	Association « Rockabilly »	Subvention exceptionnelle	-9 000 €
	<u> </u>	TOTAL	-189 600 €

⁻ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs ainsi que tout acte utile s'il y a lieu ;

⁻ d'inscrire les crédits correspondants dans la prochaine décision modificative du budget principal.

14 - BUDGET PRINCIPAL 2020 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 4

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2020 du budget principal, des ajustements s'avèrent nécessaires. Les inscriptions budgétaires nouvelles proposées par la présente décision modificative s'équilibrent globalement en recettes et dépenses à la somme de − 456,00 €.

Ces différents mouvements, retracés dans le document annexé, peuvent se résumer ainsi, par chapitre :

INVESTISSEMENT

Recettes

10001100		
Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues		56 891,60 €
Chapitre 4541 – Travaux d'office (régularisation)		1 830,00 €
Chapitre 021 – Virement de section à section		-207 677,60 €
	TOTAL	-148 956,00 €

Dépenses

openede .		
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles		-34 900,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		-244 556,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours		-20 000,00 €
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières		150 500,00 €
Chapter 2.	TOTAL	-148 956,00 €

FONCTIONNEMENT

Recettes

	TOTAL	148 500,00 €
Chapitre 78 – Reprises sur provisions (semi-budgétaire)		2 500,00 €
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations		146 000,00 €

Dépenses

	902 872,70 €
	-300 000,00 €
	157 843,80 €
	401 938,75 €
	422 876,79 €
	-1 229 354,44 €
	-207 677,60 €
TOTAL	148 500,00 €
	TOTAL

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14, en application des articles L. 2312-2 et 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après avis favorable de la commission Administration Générale, Finances, Ressources humaines et commande publique du 7 décembre 2020, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 4 du budget principal 2020, telle que présentée par chapitre et détaillée dans le document annexé.

BUDGET PRINCIPAL

2020 - Décision modificative n° 4

Budget M14 (Euros TTC)		
Total général en RECETTES	27	456,00
Total général en DEPENSES	A .	456,00

INVESTISSEMENT

Rec	ettes			
Svc.	Env.	Imputation	Libellé	Montant
		1)	Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues	56 891,60
030	1.7	13-13251 / 30	Subvention d'équipement non transférable - CATLP - Participation à la réfection de la verrière de la bibiothèque Nelson-Mandela (centre socio-culturel de Laubadère)	56 891,60
			Chapitre 4541 - Travaux d'office	1 830,00
350	17141	4542-454202 / 12	Travaux d'office (régularisation)	1 830,00
030	2232	021	Virement de la section de fonctionnement	-207 677,60
			TOTAL	-148 956,00

Svc.	Env.	Imputation	Libellé	Montant
			Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	-34 900,00
025	21545	20-2033 / 020	Frais d'insertion - Administration générale	5 100,00
045		20-2051 / 112	Concessions et droits similaires - logiciels - Police municipale	-40 000,00
			Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	-244 556,00
120	13792	21-2135 / 020	Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Administration générale - mise aux normes accessibilité	-20 000,00
120	21641	21-2158 / 020	Autres installations, matériel et outillage techniques - Achat d'un échafaudage	6 900,00
360	2166	21-2183 / 020	Matériel informatique - Administration générale - mise à niveau technique du système de sauvegarde	20 000,00
045	22970	21-21578 / 112	Autre matériel et outillage de voine - disposition de sécurisation des manifestations - Police municipale	-35 956,00
120	11449	21-21318 / 312	Autres bâtiments publics - Arts plastiques et autres activités artistiques - école des arts	-10 000,00
120	26322	21-21318 / 412	Autres bătiments publics - Slades - club house parc Berrens	-25 000,00
120	21631	21-2138 / 414	Autres constructions - Autres équipements sportifs ou de loisirs - haras	-90 000,00
280	11555	21-2188 / 422	Autres immobilisations corporelles - Autres activités pour les jeunes - Arcouade	-500,00
120	7993	21-2138 / 810	Autres constructions - Services urbains - services communs - centre technique municipal	-50 000,00
120	21558	21-2135 / 823	Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Espaces verts urbains - jardin Massey	-20 000,00
120	5571	21-21318 / 91	Autres bâtiments publics - Foires et marchés - halle Marcadieu	-20 000,00
			Chapitre 23 - Immobilisations en cours	-20 000,00
120	26330	23-2313 / 824	Constructions - Autres opérations d'aménagement urbain - parking Verdun	-20 000,00
			Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	150 500,00
030	1000	27-274 / 01	Apport en compte courant d'associés - SEMLAT	150 000,00
280	11/2	27-275 / 01	Dépôts et cautionnements versés - Consigne	500,00
			TOTAL	-148 956,00

FONCTIONNEMENT

-	ettes			
Svc.	Env.	Imputation	Libellé Symptomic Marie Control of the Control of t	Montant
030	1970	74-7411 / 01	Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations Etat - DGF - dotation forfaitaire - inscription complémentaire pour régularisation	146 000,00 146 000,00
030	25278	78-7815 / 020	<u>Chapitre 78 - Reprises sur provisions (semi-budgétaires)</u> Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	2 500,00 2 500,00
			TOTAL	148 500,00

Chaptire 011 - Charges à caractère général Fournitures de petit équipement - Administration générale Pournitures du petit équipement - Administration générale Pournitures administration sur entre biens mobiliers - Administration générale Pour provinces de l'extension sur eutres biens mobiliers - Administration générale Maintenance - Administration générale Missions - Administration de services - Adriers réseaux et services divers Chapitre 012 - Charges de personnel Versement au FNC du supplément familial de Iraitement - Administration générale Rémunération des appereits - Maintie de Properties Mission de Colssions au CNFPT - Exoles maternelles Rémunération des appereits - Mainties de Toutes Colssions au CNFPT - Exoles primaires Colssions au CNFPT - Exoles pri	103 103 101-90632 / 102 101-90632 / 101-90632	VC. E	nses	THE RESERVE ASSESSMENT	(Bett)	Montant
Fournitures de petit équipement - Administration générale Pour partieures administrations sur autres biens mobiliers - Administration générale	20		nv.	Imputation	Libellé	Montant
Fournitures de petit équipement - Administration générale Pour partieures administrations sur autres biens mobiliers - Administration générale	20				Chapitre 011 - Charges à caractère général	902 872,7
Pourritures administratives - Administration générale	282 144 011-6084 (20) Fournitures administratives - Administration générale	120 16	632 (011-60632 / 020		-5 500,0
Entretien et réparations sur autres biens mobiliers - Administration générale Maistineance - Administration générale Woyages et déplacements - Administration générale Missions - Administration des revices - Autres freias divers - Expression musicale, lyrique et chorégraphique - manifestation "les Nougaresques" Trivintats de prestation de services - Autres réseaux et services admens et avait - Reliquat ancien BA Eau et Assainissement Autres impôts, taxes et versements assimilés - Restitution taxes à l'Agence de l'eau et au détégataire Suez - Reliquat ancien BA Eau et Assainissement Chapitre 012 - Charges de personnel Vetements de travail - Reliquat ancien BA Eau et Assainissement Chapitre 012 - Charges de personnel Vetements de saporents - Administration générale Vetements de saporents - Administration générale Rémunération des apprentis - Administration générale Rémunération principale - Cotisations au CNFPT - Administration générale Rémunération principale - Crèches et gardeires Rémunération principale - Rémunération principale - Rémunération principale - Remunération principale - Remunération principale - Remunération principale - Remunération principale - Reputes autres des gardeires Redusence pur concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits	120					-4 500,0
Maintenance - Administration générale 256 / 1020 2029 ges et déplacements - Administration générale 256 / 1020 2029 ges et déplacements - Administration générale 256 / 2020	1-31 1-325 1-326 1-325		217	011-6068 / 020		-30 000,0
Voyages et déplacements - Administration générale	225 712 011-8251 702 011-8251 702 012-8256 702 7	120 16	631 (011-61558 / 020	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers - Administration générale	-1 400,0
Nissions - Administration générale 188 / 351 188 / 351 189 / 35						-13 184,0
Murres prestations diverses - Services annexes de l'enseignement - échanges scolaires	10					-300,0
Ba / 311 Autres frais divers - Expression musicale, lyrique et chrofgraphique - manifestation "les Nougaresques"	1.00					-300,0
11/916 Contrats de prestation de services - Autres réseaux et services divers Vétements de travail - Reliquat ancien BA Eau et Assainissement Autres impôts, taxes et versements assimilés - Restitution taxes à l'Agence de l'eau et au délégataire Suez - Reliquat ancien BA Eau et Assainissement Chapitre 012 - Charges de personnel Versement au FNC du supplément familial de traitement - Administration générale Wersement au FNC du supplément familial de traitement - Administration générale Rémunération des apprentis - Théâtre Rémunération des apprentis - Voirie communale et routes Octisations au CNFPT - Coles maternelles Octisations au CNFPT - Coles maternelles Octisations au CNFPT - Ecoles maternelles Octisations au CNFPT - Ecoles maternelles Cotisations au CNFPT - Autres réseaux et services communs Cotisations au CNFPT - Autres réseaux et services divers Octisations au CNFPT - Voirie communale et routes Cotisations au CNFPT - Stades Cotisations au CNFPT - Stades Cotisations au CNFPT - Police municipale Cotisations au CNFPT - Administration générale Personnel titulaire - Rémunération principale - Corèces et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Corèces et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Corèces et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Corèces et garderies Chapitre 55 - Autres charges de gestion courante Redevance pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Chapitre 55 - Autres charges de gestion courante Redevance pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Chapitre 55 - Autres charges de gestion courante Redevance pour concessions, brevets, licences, pro	200					-2 600,0
Vétements de travail - Reliquat ancien BA Eau et Assainissement Autres impôts, taxes et versements assimilés - Restitution taxes à l'Agence de l'eau et au délégataire Suez - Reliquat ancien BA Eau et Assainissement Chapitre 012 - Charges de personnel Versement au FNC du supplément familial de traitement - Administration générale Rémunération des apprents - Théâtre Rémunération des apprentis - Théâtre Rémunération des apprentis - Volirie communale et routes 036/ 640 Cotisations au CNFPT - Cecles et garderies 036/ 201 Cotisations au CNFPT - Ecoles matemelles 036/ 212 Cotisations au CNFPT - Ecoles primaires 036/ 212 Cotisations au CNFPT - Ecoles primaires 036/ 212 Cotisations au CNFPT - Ecoles primaires 036/ 212 Cotisations au CNFPT - Intérventions sociales - services communs 036/ 212 Cotisations au CNFPT - Interventions sociales - services communs 036/ 220 Cotisations au CNFPT - Autres réseaux et services divers 036/ 220 Cotisations au CNFPT - Interventions sociales - services 036/ 220 Cotisations au CNFPT - Supaces verts urbains 036/ 220 Cotisations au CNFPT - Administration générale 036/ 220 Cotisations au CNFPT - Administration générale 036/ 220 Cotisations au CNFPT - Administration générale 0376/ 220 Cotisations au CNFPT - Administration générale 0376/ 220 Cotisations au CNFPT - Administration pénérale 0376/ 220 Cotisations au CNFPT - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes 0376/ 220 Cotisations au CNFPT - Administration principale - Autres activités pour les jeunes 0376/ 220 Cotisations au CNFPT - Administration principale - Autres activités pour les jeunes 0376/ 220 Cotisations au CNFPT - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes 0376/ 220 Cotisations au CNFPT - Administration principale - Autres activités pour les jeunes 0376/ 220 Cotisations au CNFPT - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes 0376/ 220 Cotisations au CNFPT - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes 0376/ 220 Cotisations au CNFPT - Rémunération principale - Autres act						-4 500,0
Autres impôls, taxes et versements assimilés - Restitution taxes à l'Agence de l'eau et au délégataire Suez - Reliquat ancien BA Eau et Assainissement Chapitre 012 - Charges de personnel Versement au FNC du supplément familial de traitement - Administration générale Rémunération des apprentis - Théâtre Rémunération des apprentis - Administration générale Rémunération des apprentis - Administration générale Rémunération des apprentis - Voirie communale et routes Cotisations au CNFPT - Ecoles matemelles Cotisations au CNFPT - Ecoles matemelles Cotisations au CNFPT - Ecoles matemelles Cotisations au CNFPT - Enseignement - services communs Cotisations au CNFPT - Enseignement - services communs Cotisations au CNFPT - Enseignement - services communs Cotisations au CNFPT - Héâtres Cotisations au CNFPT - Autres réseaux et services divers Cotisations au CNFPT - Voirie communale et routes Cotisations au CNFPT - Voirie communale et routes Cotisations au CNFPT - Stades 336 / 623 Cotisations au CNFPT - Espaces verts urbains Cotisations au CNFPT - Espaces verts urbains Cotisations au CNFPT - Espaces verts urbains Cotisations au CNFPT - Police municipale Cotisations au CNFPT - Rémunération principale - Administration générale Personnel titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - Loteches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Lecles matemelles Personnel non titulaire - Rémunération principale - Lecles et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Loteches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Loteches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Loteches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Loteches et garderies Personnel non ti	Authes impôls, taxes et versements assimilés - Restitution taxes à l'Agence de l'eau et au détégataire Suez - Reliquat ancien BA					-786,3
Chapitre 012 - Charges de personnel Chapitre 012 - Charges de personnel Versement au FNC du supplément familial de traitement - Administration générale Rémunération des apprentis - Théâtre Rémunération des apprentis - Voirie communale et routes Cotisations au CNFPT - Crèches et garderies Cotisations au CNFPT - Ecoles matemelles 336 / 20 Cotisations au CNFPT - Ecoles primaires Cotisations au CNFPT - Ecoles primaires Cotisations au CNFPT - Ecoles primaires Cotisations au CNFPT - Interventions sociales - services communs 336 / 336 / 321 Cotisations au CNFPT - Lottes primaires Cotisations au CNFPT - Interventions sociales - services communs 336 / 336 / 322 Cotisations au CNFPT - Voirie communale et routes Cotisations au CNFPT - Lottes réseaux et services divers Cotisations au CNFPT - Voirie communale et routes Cotisations au CNFPT - Voirie communale et routes Cotisations au CNFPT - Voirie communale et routes Cotisations au CNFPT - Espaces verts urbains Cotisations au CNFPT - Administration générale Personnel titulaire - Rémunération principale - Crôches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crôches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Lottes matemelles Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - Services des services communs Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante Redevance pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Pertes sur créances irrécouvrables (admissions en non-valeur) Subvention aux associations - Culture Su	Section Chapter of 2 - Charges de personnel Section Chapter of 2 - Charges de personnel Section Chapter of 2 - Charges de personnel Section	030 26	6420	011-60636 / 811		5 910,0
Chapitre 012 - Charges de personnel Versement au FNC du supplément familial de traitement - Administration générale Rémunération des apprents - Théâtre Rémunération des apprents - Administration générale Rémunération des apprents - Administration générale Rémunération des apprents - Voirie communale et routes Cotisations au CNFPT - Crêches et garderies 336 / 212 Cotisations au CNFPT - Enseignement - services communs Cotisations au CNFPT - Enseignement - services communs Cotisations au CNFPT - Enseignement - services communs Cotisations au CNFPT - Interventions sociales - services communs Cotisations au CNFPT - Interventions sociales - services communs Cotisations au CNFPT - Interventions sociales - services divers Cotisations au CNFPT - Théâtres Cotisations au CNFPT - Stades Cotisations au CNFPT - Administration générale Cotisations au CNFPT - Padministration générale Personnel titulaire - Rémunération principale - Administration générale Personnel non titulaire - Rémunération principale - Lotes activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - Interventions sociales - services communs Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante Redevance pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Perfes sur créances inrécouvrables (admissions en non-valeur) Subvention de fonctionnement à la Caisse des écoles - soutien financier Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Social Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	Chaptire 0/12 - Charges de personnel -300 0	20 26	2410	014 627 / 911		960 033,
456 / 020 Versement au FNC du supplément familial de traitement - Administration générale 1417 / 313 Rémunération des apprentis - Théâtre 1417 / 020 Rémunération des apprentis - Voirie communale et routes 1417 / 021 Rémunération des apprentis - Voirie communale et routes 1336 / 241 Cotisations au CNFPT - Ecoles maternelles 1336 / 241 Cotisations au CNFPT - Ecoles maternelles 1336 / 321 Cotisations au CNFPT - Ecoles primaires 1336 / 321 Cotisations au CNFPT - Ecoles primaires 1336 / 322 Cotisations au CNFPT - Heches et garderies 1336 / 323 Cotisations au CNFPT - Théâtres 1336 / 323 Cotisations au CNFPT - Théâtres 1336 / 322 Cotisations au CNFPT - Administration sciales - services communs 1336 / 322 Cotisations au CNFPT - Voirie communale et routes 1336 / 322 Cotisations au CNFPT - Stades 1336 / 323 Cotisations au CNFPT - Police municipale 1336 / 326 Cotisations au CNFPT - Police municipale 1336 / 326 Cotisations au CNFPT - Police municipale 1336 / 326 Cotisations au CNFPT - Police municipale 1336 / 326 Cotisations au CNFPT - Police municipale 1336 / 327 Cotisations au CNFPT - Police municipale 1336 / 327 Cotisations au CNFPT - Police municipale 1336 / 328 Cotisations au CNFPT - Police municipale 1336 / 328 Cotisations au CNFPT - Police municipale 1336 / 328 Cotisations au CNFPT - Police municipale 1336 / 328 Cotisations au CNFPT - Police municipale 1337 / 329 Cotisations au CNFPT - Police municipale - Administration générale 1337 / 320 Personnel titulaire - Rémunération principale - Administration générale 1337 / 320 Personnel titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes 1347 / 320 Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies 1347 / 320 Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies 1347 / 320 Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies 1347 / 320 Subventions aux associations - Divers 1347 / 320 Subventions aux associations - Divers 1347 / 320 Subventions aux associations - Divers 1347 / 320 Subventions a		30 20	2410	011-031/011	Edu et Assamissement	300 003
456 / 020 Versement au FNC du supplément familial de traitement - Administration générale 1417 / 313 Rémunération des apprentis - Théâtre 1417 / 020 Rémunération des apprentis - Voirie communale et routes 1417 / 021 Rémunération des apprentis - Voirie communale et routes 1336 / 241 Cotisations au CNFPT - Ecoles maternelles 1336 / 241 Cotisations au CNFPT - Ecoles maternelles 1336 / 321 Cotisations au CNFPT - Ecoles primaires 1336 / 321 Cotisations au CNFPT - Ecoles primaires 1336 / 322 Cotisations au CNFPT - Heches et garderies 1336 / 323 Cotisations au CNFPT - Théâtres 1336 / 323 Cotisations au CNFPT - Théâtres 1336 / 322 Cotisations au CNFPT - Administration sciales - services communs 1336 / 322 Cotisations au CNFPT - Voirie communale et routes 1336 / 322 Cotisations au CNFPT - Stades 1336 / 323 Cotisations au CNFPT - Police municipale 1336 / 326 Cotisations au CNFPT - Police municipale 1336 / 326 Cotisations au CNFPT - Police municipale 1336 / 326 Cotisations au CNFPT - Police municipale 1336 / 326 Cotisations au CNFPT - Police municipale 1336 / 327 Cotisations au CNFPT - Police municipale 1336 / 327 Cotisations au CNFPT - Police municipale 1336 / 328 Cotisations au CNFPT - Police municipale 1336 / 328 Cotisations au CNFPT - Police municipale 1336 / 328 Cotisations au CNFPT - Police municipale 1336 / 328 Cotisations au CNFPT - Police municipale 1337 / 329 Cotisations au CNFPT - Police municipale - Administration générale 1337 / 320 Personnel titulaire - Rémunération principale - Administration générale 1337 / 320 Personnel titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes 1347 / 320 Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies 1347 / 320 Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies 1347 / 320 Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies 1347 / 320 Subventions aux associations - Divers 1347 / 320 Subventions aux associations - Divers 1347 / 320 Subventions aux associations - Divers 1347 / 320 Subventions a	150 2235 012-8456 022 Versement au FNC du supplément familial de traitement - Administration générale 220				Chanitra 012 - Charges de nersonnel	-300 000,
417 / 313 Rémunération des apprentis - Théâtre 417 / 822 Rémunération des apprentis - Administration générale 417 / 822 Rémunération des apprentis - Voirie communale et routes 336 / 241 Cotisations au CNFPT - Ecoles maternelles 336 / 212 Cotisations au CNFPT - Ecoles maternelles 336 / 212 Cotisations au CNFPT - Ecoles primaires 336 / 313 Cotisations au CNFPT - Ecoles primaires 336 / 313 Cotisations au CNFPT - Interventions sociales - services communs 336 / 313 Cotisations au CNFPT - Interventions sociales - services communs 336 / 313 Cotisations au CNFPT - Nutres réseaux et services divers 336 / 822 Cotisations au CNFPT - Voirie communale et routes 336 / 823 Cotisations au CNFPT - Spaces verts urbains 336 / 412 Cotisations au CNFPT - Stades 336 / 412 Cotisations au CNFPT - Administration générale 336 / 412 Cotisations au CNFPT - Administration générale 336 / 412 Cotisations au CNFPT - Administration générale 336 / 412 Cotisations au CNFPT - Administration générale 336 / 412 Cotisations au CNFPT - Administration générale 336 / 412 Cotisations au CNFPT - Administration générale 347 / 412 Personnel titulaire - Rémunération principale - Ecoles maternelles 347 / 414 / 414 / 42 Personnel not titulaire - Rémunération principale - Créches et garderies 347 / 422 Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes 347 / 422 Personnel non titulaire - Rémunération principale - Interventions sociales - services communs 347 / 422 Cotisations au CNFPT - Administration principale - Teches et garderies 347 / 423 Subvention de fonctionnement à la Caisse des écoles - soutien financier 347 / 425 Subvention sux associations - Divers 347 / 425 Subventions aux associations - Divers 347 / 425 Subventions aux associations - Sports 347 / 425 Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	130 22787 012-8417 / 313 Rémunération des apprentis - Théâtre 1-31	150 2	235	012-6456 / 020		-22 000,
Affundération des apprentis - Administration générale Rémunération des apprentis - Voirie communale et routes Cotisations au CNFPT - Crèches et garderies Cotisations au CNFPT - Ecoles matemelles Cotisations au CNFPT - Ecoles primaires Cotisations au CNFPT - Ecoles primaires Cotisations au CNFPT - Théâtres Cotisations au CNFPT - Théâtres Cotisations au CNFPT - Interventions sociales - services communs Cotisations au CNFPT - Autres réseaux et services divers Cotisations au CNFPT - Voirie communale et routes Cotisations au CNFPT - Voirie communale et routes Cotisations au CNFPT - Stades Cotisations au CNFPT - Stades Cotisations au CNFPT - Police municipale Cotisations au CNFPT - Police municipale Cotisations au CNFPT - Administration générale Personnel fitulaire - Rémunération principale - Administration générale Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - Interventions sociales - services communs Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante Redevance pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Pertes sur créances irrécouvrables (admissions en non-valeur) Subvention de fonctionnement à La Calisse des écoles - soutien financier Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	136 22873 012-8417 / 022 Remunération des apprents - Administration générale 1-3					-13 000,
417 / 822 Rémunération des apprentis - Voirie communale et routes 3386 / 201 Cotisations au CNFPT - Crèches et garderies 336 / 201 Cotisations au CNFPT - Ecoles maternelles 336 / 202 Cotisations au CNFPT - Ecoles primaires 336 / 313 Cotisations au CNFPT - Ecoles primaires 336 / 313 Cotisations au CNFPT - Interventions sociales - services communs 336 / 313 Cotisations au CNFPT - Interventions sociales - services communs 336 / 816 Cotisations au CNFPT - Voirie communale et routes 336 / 822 Cotisations au CNFPT - Voirie communale et routes 336 / 823 Cotisations au CNFPT - Stades 336 / 422 Cotisations au CNFPT - Police municipale 336 / 202 Cotisations au CNFPT - Administration générale 236 / 202 Cotisations au CNFPT - Police municipale 336 / 202 Cotisations au CNFPT - Police municipale 336 / 202 Cotisations au CNFPT - Administration générale 237 / 202 Personnel titulaire - Rémunération principale - Ecoles maternelles 238 / 412 Cotisations au CNFPT - Administration générale 2411 / 202 Personnel titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies 2413 / 542 Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies 2413 / 520 Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes 241 / 202 Personnel non titulaire - Rémunération principale - Interventions sociales - services communs 241 / 202 Cotisations au CNFPT - Autres destion courante 241 / 203 Cotisations de l'activités pour les jeunes 241 / 204 / 205 Subvention de fonctionnement à la Calisse des écoles - soutien financier 241 / 205 Subvention de fonctionnement au CCAS - Interventions sociales - soutien financier 241 / 205 Subventions aux associations - Divers 241 / 205 Subventions aux associations - Culture 241 / 205 Subventions aux associations - Sports 241 / 205 Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	150 24089 012-0417 822 Rémunération des apprentis - Volrie communale et routes -6.5 -6.5 738 012-0336 621 Cotisations au CNPFT - Techcies et garderies -5.5 -6.5 1082 012-0336 201 Cotisations au CNPFT - Ecoles maternelles -4.5 -6.5 1082 012-0336 201 Cotisations au CNPFT - Ecoles primaires -4.5 -6.5 1083 012-0336 201 Cotisations au CNPFT - Ecoles primaires -1.5 -6.5 1090 1090 012-0336 201 Cotisations au CNPFT - Interventions sociales - services communs -1.5 -6.5 1010 012-0336 620 Cotisations au CNPFT - Interventions sociales - services communs -1.5 -6.5 1010 012-0336 801 Cotisations au CNPFT - Interventions sociales - services communs -1.5 -6.5 1010 012-0336 802 Cotisations au CNPFT - Interventions sociales - services divers -1.5 -6.5 1010 012-0336 803 802 Cotisations au CNPFT - Volrie communale et routes -1.5 -6.5 1010 012-0336 803 802 Cotisations au CNPFT - Stades -1.5 -6.5 1017 012-0336 803 Cotisations au CNPFT - Folice municipale -1.5 -6.5 1017 012-0336 803 601 803					-13 500,
336 / 241 Cotisations au CNFPT - Ecoles maternelles 336 / 20 Cotisations au CNFPT - Ecoles primaires 336 / 20 Cotisations au CNFPT - Ecoles primaires 336 / 313 Cotisations au CNFPT - Ecoles primaires 336 / 313 Cotisations au CNFPT - Théâtres 336 / 313 Cotisations au CNFPT - Théâtres 336 / 320 Cotisations au CNFPT - Autres réseaux et services communs Cotisations au CNFPT - Autres réseaux et services divers Cotisations au CNFPT - Voire communale et routes 336 / 822 Cotisations au CNFPT - Stades 336 / 823 Cotisations au CNFPT - Stades Cotisations au CNFPT - Stades Cotisations au CNFPT - Administration générale Personnel titulaire - Rémunération principale - Cotisations au CNFPT - Police municipale Cotisations au CNFPT - Administration générale Personnel titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - interventions sociales - services communs Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante Redevance pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Pertes sur créances irrécouvrables (admissions en non-valeur) Subvention de fonctionnement à la Caisse des écoles - soutien financier Subvention aux associations - Divers Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	10.50 788 012-6336 / 24 Cotisations au CNPPT - Crèches et garderies -55 -56 794 012-6336 / 20 Cotisations au CNPPT - Enseignement - services communs -2 -57 10.50					-6 500,
Cotisations au CNFPT - Enseignement - services communs Cotisations au CNFPT - Ecoles primaires Cotisations au CNFPT - Interventions sociales - services communs Cotisations au CNFPT - Interventions sociales - services communs Cotisations au CNFPT - Autres réseaux et services divers Cotisations au CNFPT - Voirie communale et routes Cotisations au CNFPT - Voirie communale et routes Cotisations au CNFPT - Stades Cotisations au CNFPT - Stades Cotisations au CNFPT - Stades Cotisations au CNFPT - Administration générale Personnel titulaire - Rémunération principale - Administration générale Personnel titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - Interventions sociales - services communs Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante Redevance pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Pertes sur créances irrécouvrables (admissions en non-valeur) Subvention de fonctionnement à la Caisse des écoles - soutien financier Subvention de fonctionnement à a Caisse des écoles - soutien financier Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Social	1082 012-8338 / 20			012-6336 / 64		-5 500,
Cotisations au CNFPT - Ecoles primaires Cotisations au CNFPT - Théâtres Cotisations au CNFPT - Interventions sociales - services communs Cotisations au CNFPT - Interventions sociales - services communs Cotisations au CNFPT - Lotre communale et routes Cotisations au CNFPT - Stades Cotisations au CNFPT - Stades Cotisations au CNFPT - Stades Cotisations au CNFPT - Administration générale Personnel titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Interventions sociales - services communs Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante Redevence pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Pertes sur créances irrécouvrables (admissions en non-valeur) Subvention de fonctionnement à la Caisse des écoles - soutien financier Subvention aux associations - Culture Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Social Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	135 1083 012-8336 / 212 Cotisations au CNFPT - Ecotes primaries 0.15 1090 102-8336 / 132 Cotisations au CNFPT - Interventions sociales - services communs 0.15 100 102-8336 / 132 Cotisations au CNFPT - Interventions sociales - services communs 0.15 100 102-8336 / 122 Cotisations au CNFPT - Interventions sociales - services communs 0.15 100 102-8336 / 122 Cotisations au CNFPT - Interventions sociales - services communs 0.15 100 102-8336 / 122 Cotisations au CNFPT - Interventions sociales - services communs 0.15 100 102-8336 / 122 Cotisations au CNFPT - Interventions sociales - services communs 0.15 100 102-8336 / 122 Cotisations au CNFPT - Interventions sociales - services communs 0.15 100 1	50 7	794	012-6336 / 211	Cotisations au CNFPT - Ecoles maternelles	-4 000,
Cotisations au CNFPT - Théâtres Cotisations au CNFPT - Interventions sociales - services communs Cotisations au CNFPT - Autres réseaux et services divers Cotisations au CNFPT - Voirie communale et routes Cotisations au CNFPT - Voirie communale et routes Cotisations au CNFPT - Stades Cotisations au CNFPT - Stades Cotisations au CNFPT - Stades Cotisations au CNFPT - Administration générale Personnel titulaire - Rémunération principale - Administration générale Personnel titulaire - Rémunération principale - Ecoles matemelles Personnel titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - interventions sociales - services communs Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante Redevance pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Pertes sur créances irrécouvrables (admissions en non-valeur) Subvention de fonctionnement à la Caisse des écoles - soutien financier Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	1900 012-8338 / 313 313 32 33 33 33 34 34 34 3	050 10	082	012-6336 / 20	Cotisations au CNFPT - Enseignement - services communs	-2 200
Cotisations au CNFPT - Interventions sociales - services communs 336 / 520 336 / 821 336 / 822 336 / 823 336 / 823 336 / 823 336 / 822 Cotisations au CNFPT - Stades Cotisations au CNFPT - Stades Cotisations au CNFPT - Stades Cotisations au CNFPT - Police municipale Cotisations au CNFPT - Police municipale Cotisations au CNFPT - Police municipale Cotisations au CNFPT - Administration générale Personnel titulaire - Rémunération principale - Ecoles matemelles Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - interventions sociales - services communs Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante Redevance pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Pertes sur créances irrécouvrables (admissions en non-valeur) Subvention de fonctionnement à la Calsse des écoles - soutien financier Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Culture Subventions aux associations - Social Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	1098 012-8338 / 520 Colisations au CNFPT - Interventions sociales - services communs -1.0					-1 400
Cotisations au CNFPT - Autres réseaux et services divers Cotisations au CNFPT - Voirie communale et routes Cotisations au CNFPT - Espaces verts urbains Cotisations au CNFPT - Stades Cotisations au CNFPT - Stades Cotisations au CNFPT - Administration générale Cotisations au CNFPT - Police municipale Cotisations au CNFPT - Administration générale Cotisations au CNFPT - Administration générale Personnel titulaire - Rémunération principale - Administration générale Personnel titulaire - Rémunération principale - Ecoles maternelles Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - interventions sociales - services communs Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante Redevance pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Pertes sur créances irrécouvrables (admissions en non-valeur) Subvention de fonctionnement à la Caisse des écoles - soutien financier Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	102 012-8336 / 816	050 1	090	012-6336 / 313	Cotisations au CNFPT - Théâtres	-1 000,
Cotisations au CNFPT - Voirie communale et routes Cotisations au CNFPT - Espaces verts urbains Cotisations au CNFPT - Stades Cotisations au CNFPT - Administration générale Cotisations au CNFPT - Police municipale Cotisations au CNFPT - Administration générale Personnel titulaire - Rémunération principale - Administration générale Personnel titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - interventions sociales - services communs Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante Redevance pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Pertes sur créances irrécouvrables (admissions en non-valeur) Subvention de fonctionnement à la Caisse des écoles - soutien financier Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Culture Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Social Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	103	50 1	098	012-6336 / 520	Cotisations au CNFPT - Interventions sociales - services communs	-1 000
Cotisations au CNFPT - Espaces verts urbains Cotisations au CNFPT - Stades Cotisations au CNFPT - Stades Cotisations au CNFPT - Stades Cotisations au CNFPT - Police municipale Cotisations au CNFPT - Police municipale Cotisations au CNFPT - Administration générale Cotisations au CNFPT - Administration générale Cotisations au CNFPT - Administration générale Personnel titulaire - Rémunération principale - Administration générale Personnel titulaire - Rémunération principale - Ecoles matermelles Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - interventions sociales - services communs Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante Redevance pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Pertes sur créances irrécouvrables (admissions en non-valeur) Subvention de fonctionnement à la Caisse des écoles - soutien financier Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Social Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	106)50 1º	102	012-6336 / 816	Cotisations au CNFPT - Autres réseaux et services divers	-1 000
Cotisations au CNFPT - Stades Cotisations au CNFPT - Administration générale Personnel titulaire - Rémunération principale - Ecoles matemelles Personnel titulaire - Rémunération principale - Ecoles matemelles Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - interventions sociales - services communs Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante Redevance pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Pertes sur créances irrécouvrables (admissions en non-valeur) Subvention de fonctionnement à la Caisse des écoles - soutien financier Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	1133 012-8338 / 121 012-8338 / 102 012-8338 / 102 012-8338 / 102 012-8338 / 102 012-8338 / 102 012-8338 / 102 012-8338 / 102 012-8338 / 102 012-8338 / 102 012-8338 / 102 012-8311 / 102 012-8411 / 121 012-8411 / 121 012-8411 / 121 012-8413 / 164 012-8413 / 164 012-8413 / 164 012-8413 / 164 012-8413 / 164 012-8413 / 164 012-8413 / 164 012-8413 / 164 012-8413 / 164 012-8413 / 164 012-8413 / 164 012-8413 / 164 012-8413 / 164 012-8413 / 164 012-8413 / 162 012-8413 / 164 012-8413 / 162 012-8413 / 164 012-8413 / 162)50 1º	103	012-6336 / 822	Cotisations au CNFPT - Voirie communale et routes	-3 600
Cotisations au CNFPT - Administration générale Cotisations au CNFPT - Police municipale Cotisations au CNFPT - Police municipale Cotisations au CNFPT - Administration générale Personnel titulaire - Rémunération principale - Administration générale Personnel titulaire - Rémunération principale - Ecoles maternelles Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - interventions sociales - services communs Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante Redevance pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Pertes sur créances irrécouvrables (admissions en non-valeur) Subvention de fonctionnement à la Caisse des écoles - soutien financier Subvention de fonctionnement au CCAS - Interventions sociales - soutien financier Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Culture Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Social Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	127 012-8336 / 102 012-8336 / 102 012-8336 / 102 012-8336 / 102 012-8336 / 102 012-8336 / 102 012-8336 / 102 012-8336 / 102 012-8336 / 102 012-8341 / 102 012-8341 / 102 012-84111 / 102 012-84131 / 102)50 1°	106	012-6336 / 823	Cotisations au CNFPT - Espaces verts urbains	-2 000
Cotisations au CNFPT - Police municipale Cotisations au CNFPT - Administration générale Personnel titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - interventions sociales - services communs Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante Redevance pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Pertes sur créances irrécouvrables (admissions en non-valeur) Subvention de fonctionnement à la Caisse des écoles - soutien financier Subvention de fonctionnement au CCAS - Interventions sociales - soutien financier Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Culture Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	1133 012-6336 / 102 012-6336 / 102 012-6338 / 102 012-6311 / 202 012-6311 / 201 013-6316 / 202 013-64 012-6411 / 211 012-6413 / 222 013-64 012-6413 / 422 013-64 013)50 1°	113	012-6336 / 412	Cotisations au CNFPT - Stades	-1 200
Cotisations au CNFPT - Administration générale Personnel titulaire - Rémunération principale - Administration générale Personnel titulaire - Rémunération principale - Ecoles maternelles Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - Interventions sociales - services communs Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante Redevance pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Pertes sur créances irrécouvrables (admissions en non-valeur) Subvention de fonctionnement à la Caisse des écoles - soutien financier Subvention de fonctionnement au CCAS - Interventions sociales - soutien financier Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Culture Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	3485 012-8338 / 020 012-84111 / 020 012-84111 / 020 012-84111 / 020 012-84111 / 020 012-84111 / 020 012-84131 / 241 215 012-84131 / 242 012-84131 / 242 012-84131 / 242 012-84131 / 242 012-84131 / 242 012-84131 / 242 012-84131 / 242 012-84131 / 242 012-84131 / 242 012-84131 / 242 012-84131 / 242 012-84131 / 242 012-84131 / 242 012-84131 / 250 013-84 013-84	50 1	127	012-6336 / 020	Cotisations au CNFPT - Administration générale	-5 900
Personnel titulaire - Rémunération principale - Administration générale Personnel titulaire - Rémunération principale - Ecoles maternelles Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - Interventions sociales - services communs Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante Redevance pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Pertes sur créances irrécouvrables (admissions en non-valeur) Subvention de fonctionnement à la Caisse des écoles - soutien financier Subventions de fonctionnement au CCAS - Interventions sociales - soutien financier Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Culture Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	150 47 012-64111 / 020 012-84111 / 211 020 012-84111 / 211 020 012-84111 / 211 020 012-84131 / 421 012-64131 / 422	50 1	133	012-6336 / 112	Cotisations au CNFPT - Police municipale	-1 600
Personnel titulaire - Rémunération principale - Ecoles maternelles Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulair	1950 4 012-84111 / 211 1950 765 012-84131 / 64 1975 1950	50 3	485	012-6336 / 020		-1 000
Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - interventions sociales - services communs Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante Redevance pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Pertes sur créances irrécouvrables (admissions en non-valeur) Subvention de fonctionnement à la Caisse des écoles - soutien financier Subvention de fonctionnement au CCAS - Interventions sociales - soutien financier Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Culture Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Social Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	Personnel non titulaire - Rémunération principale - Crèches et garderies -50 to	50	47 1	012-64111 / 020	Personnel titulaire - Rémunération principale - Administration générale	-50 000
Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes Personnel non titulaire - Rémunération principale - interventions sociales - services communs Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante Redevance pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Pertes sur créances irrécouvrables (admissions en non-valeur) Subvention de fonctionnement à la Caisse des écoles - soutien financier Subvention de fonctionnement au CCAS - Interventions sociales - soutien financier Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Culture Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	1950 307 012-64131 / 422 012-64131 / 520 Personnel non titulaire - Rémunération principale - Autres activités pour les jeunes -35 012-64131 / 520 Personnel non titulaire - Rémunération principale - interventions sociales - services communs -26 010 21604 65-651 / 020 65-651 / 020 65-6541 / 020 65-657361 / 20 65-657361 / 20 65-657361 / 20 65-657362 / 520 65-657362 / 520 65-6574 / 020 65-6574 / 020 65-6574 / 020 65-6574 / 030 1825 65-6574 / 030 1825 65-6574 / 030 1825 65-6574 / 030 1829 65-6574 / 030 1839 65-6574 / 95 Subventions aux associations - Culture Chapitre 67 - Charges exceptionnelles -70 -7			012-64111 / 211		-50 000
Personnel non titulaire - Rémunération principale - interventions sociales - services communs Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante Redevance pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Pertes sur créances irrécouvrables (admissions en non-valeur) Subvention de fonctionnement à la Caisse des écoles - soutien financier Subvention de fonctionnement au CCAS - Interventions sociales - soutien financier Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Culture Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Social Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	Personnel non titulaire - Rémunération principale - interventions sociales - services communs -28	050 7	765	012-64131 / 64		-50 600
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante Redevance pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Pertes sur créances irrécouvrables (admissions en non-valeur) Subvention de fonctionnement à la Caisse des écoles - soutien financier Subvention de fonctionnement au CCAS - Interventions sociales - soutien financier Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Culture Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Social Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante 1570			012-64131 / 422		-35 000
Redevance pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Pertes sur créances irrécouvrables (admissions en non-valeur) Subvention de fonctionnement à la Caisse des écoles - soutien financier Subvention de fonctionnement au CCAS - Interventions sociales - soutien financier Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Culture Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Social Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	21804 65-651 / 020 Redevance pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires 21	050 10	0364	012-64131 / 520	Personnel non titulaire - Rémunération principale - interventions sociales - services communs	-28 000,
Redevance pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Pertes sur créances irrécouvrables (admissions en non-valeur) Subvention de fonctionnement à la Caisse des écoles - soutien financier Subvention de fonctionnement au CCAS - Interventions sociales - soutien financier Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Culture Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Social Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	21804 65-651 / 020 Redevance pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires 21					
Pertes sur créances irrécouvrables (admissions en non-valeur) Subvention de fonctionnement à la Caisse des écoles - soutien financier Subvention de fonctionnement au CCAS - Interventions sociales - soutien financier Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Culture Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Social Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	Pertes sur créances irrécouvrables (admissions en non-valeur) 21.370 7965 65-657361 / 20 Subvention de fonctionnement à la Caisse des écoles - soutien financier 150 150 65-657362 / 520 65-6574 / 205 Subvention de fonctionnement au CCAS - Interventions sociales - soutien financier 170					157 843
7361 / 20 Subvention de fonctionnement à la Caisse des écoles - soutien financier Subvention de fonctionnement au CCAS - Interventions sociales - soutien financier Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Culture Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Social Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	1506 65-657361 / 20 Subvention de fonctionnement à la Caisse des écoles - soutien financier 150 1506 65-657362 / 520 65-657362 / 520 Subvention de fonctionnement au CCAS - Interventions sociales - soutien financier 170 1					2 600
Subvention de fonctionnement au CCAS - Interventions sociales - soutien financier Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Culture Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Social Subventions aux associations - Social Subventions aux associations - Tourisme (développement économique) Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	1506 65-657362 / 520 520 65-657362 / 520 65-6574 / 025 65-6574 / 025 65-6574 / 33 Subventions aux associations - Divers 50-6574 / 33 Subventions aux associations - Culture 50-6574 / 33 Subventions aux associations - Sports 50-6574 / 520 Subventions aux associations - Sports 50-6574 / 520 Subventions aux associations - Sports 50-65-6574 / 95 Subventions aux associations - Sports 50-65-6574 / 95 Subventions aux associations - Tourisme (développement économique) 50-65-6574 / 95 Subventions aux associations - Tourisme (développement économique) 50-65-6574 / 95 Subventions aux associations - Tourisme (développement économique) 50-65-6574 / 95 Subventions aux associations - Tourisme (développement économique) 50-65-6574 / 95 Subventions aux associations - Tourisme (développement économique) 50-65-6574 / 95 Subventions aux associations - Tourisme (développement économique) 50-65-6574 / 95 Subventions aux associations - Tourisme (développement économique) 50-65-6574 / 95 Subventions aux associations - Tourisme (développement économique) 50-65-6574 / 95 Subventions aux associations - Sports 50-6574 / 95 Subventions aux associations - Sp					21 283
Subventions aux associations - Divers Subventions aux associations - Culture Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Social Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	1825					
574 / 33 Subventions aux associations - Culture Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Social Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	1587 65-6574 / 33 Subventions aux associations - Culture -7 1500 1509 65-6574 / 520 Subventions aux associations - Sports 2 2 2 2 2 2 2 2 2					
574 / 40 Subventions aux associations - Sports Subventions aux associations - Social Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	080 1604 65-6574 / 40 Subventions aux associations - Sports 2 400 1509 65-6574 / 95 Subventions aux associations - Social -9 030 1839 65-6574 / 95 Subventions aux associations - Tourisme (développement économique) -125 030 22969 67-67442 / 90 Chapitre 67 - Charges exceptionnelles 401 030 67-6718 / 020 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion 391 030 25208 68-6817 Chapitre 68 - Dotations aux provisions (semi-budgétaires) 422 030 19414 022 / 01 Dépenses imprévues -1 229 030 19414 022 / 01 Dépenses imprévues -1 229					-7 200
574 / 520 Subventions aux associations - Social Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	1509					2 950
574 / 95 Subventions aux associations - Tourisme (développement économique)	Subventions aux associations - Tourisme (développement économique) -125 Chapitre 67 - Charges exceptionnelles 67-67442 / 90 67-6718 / 020 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion Chapitre 68 - Dotations aux provisions (semi-budgétaires) Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances douteuses) Chapitre 022 - Dépenses imprévues Dépenses imprévues -125 Chapitre 67 - Charges exceptionnelles 401 391 100 Chapitre 68 - Dotations aux provisions (semi-budgétaires) Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances douteuses) -128 Chapitre 022 - Dépenses imprévues -129					-9 500
	Chapitre 67 - Charges exceptionnelles 401					-125 400
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	230 22969 67-67442 / 90 67-6718 / 020 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion 10 Chapitre 68 - Dotations aux provisions (semi-budgétaires) Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances douteuses) 422 Chapitre 022 - Dépenses imprévues 1229 1391 100 25208 68-6817 Chapitre 022 - Dépenses imprévues 1229	130 1	1639	00-00/4/90	Subventions aux associations - Louisme (developpement economique)	-125 400
	230 22969 67-67442 / 90 67-6718 / 020 Participation à "Tarbes Expos Pyrénées Congrès" - Obligations de service public Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion 10 Chapitre 68 - Dotations aux provisions (semi-budgétaires) Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances douteuses) 422 Chapitre 022 - Dépenses imprévues 1229 19414 022 / 01 Dépenses imprévues 1229		- 1		Chanitre 67 - Charmes excentionnelles	401 938
	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion Chapitre 68 - Dotations aux provisions (semi-budgétaires) Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances douteuses) Chapitre 022 - Dépenses imprévues Chapitre 022 - Dépenses imprévues Dépenses imprévues 10 Chapitre 022 - Dépenses imprévues Dépenses imprévues	20 22	2060	67 67442 / 00		391 000
	Chapitre 68 - Dotations aux provisions (semi-budgétaires) 25208 68-6817 Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances douteuses) Chapitre 022 - Dépenses imprévues Chapitre 022 - Dépenses imprévues Dépenses imprévues 1229		2505			10 938
numes charges exceptionneles sui operations de gestion	25208 68-6817 Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances douteuses) Chapitre 022 - Dépenses imprévues Dépenses imprévues 1229 19414 022 / 01 Dépenses imprévues	010		07-07 107 020	Changes exceptioninelles sui operations de gestion	10
	25208 68-6817 Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances douteuses) 422 Chapitre 022 - Dépenses imprévues 1229 19414 022 / 01 Dépenses imprévues 1229				Chapitre 68 - Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	422 876
Chanitre 68 - Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	Chapitre 022 - Dépenses imprévues -1 229 19414 022 / 01 Dépenses imprévues -1 229	- 9	5208	68-6817		422 876
	030 19414 022 / 01 Dépenses imprévues -1 229	030 34	3200	00-0017	Botation and provisions pour depredation des acuts directions (deantes doublesses)	122 070
	030 19414 022 / 01 Dépenses imprévues -1 229	030 25			Chanitra 022-Dánageas imprávues	-1 229 354
Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances douteuses)		030 25				
Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances douteuses) Chapitre 022 - Dépenses imprévues	030 2233 023 Virement à la section d'investissement -207		0414	022 / 04		
Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances douteuses) Chapitre 022 - Dépenses imprévues	71341611 1 2 2 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		9414	022 / 01	Depenses imprevues	-1 229 354
Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances douteuses) Chapitre 022 - Dépenses imprévues Dépenses imprévues		030 19				
Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances douteuses) Chapitre 022 - Dépenses imprévues Dépenses imprévues	TOTAL 148	030 19				-207 677
	030 2233 023		200	67-6718 / 020		Participation à "Tarbes Expos Pyrénées Congrès" - Obligations de service public Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion Chapitre 68 - Dotations aux provisions (semi-budgétaires) Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances douteuses) Chapitre 022 - Dépenses imprévues
16 / UZU Muties charges exceptionnelles sur operations de gestion	8 68-6817 Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances douteuses) 422 Chapitre 022 - Dépenses imprévues -1 229 4 022 / 01 Dépenses imprévues -1 229		250	07-67187020	Autres charges exceptionnelles sur operations de gestion	10 93
Control of the contro	Chapitre 022 - Dépenses imprévues -1 229 0 19414 022 / 01 Dépenses imprévues -1 229	- 11				
Chapitre 68 - Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	30 19414 022 / 01 Dépenses imprévues -1 229		5208	68-6817	Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances douteuses)	422 87
	30 19414 022 / 01 Dépenses imprévues -1 229	30 25	- 1			
Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances douteuses)		30 25				-1 229 35
Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances douteuses) Chapitre 022 - Dépenses imprévues	233 Uirement à la section d'investissement -207					
Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances douteuses) Chapitre 022 - Dépenses imprévues	2233 Virement à la section d'investissement -207		9414	022 / 01	Depenses imprevues	-1 229 33
Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances douteuses) Chapitre 022 - Dépenses imprévues Dépenses imprévues		030 19				
Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (créances douteuses) Chapitre 022 - Dépenses imprévues Dépenses imprévues	TOTAL	030 19				

15 - RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT EN 2020

La ville de Tarbes a mis en place depuis 2001 une gestion active de sa dette. Celle-ci a guidé ses choix dans les négociations qu'elle a menées et les contrats qu'elle a souscrits pour ses financements.

Elle a utilisé des instruments financiers définis par la circulaire NOR/INT/B/92/00260/C du 15 septembre 1992, complétée par la circulaire NOR/LB2/B/03/10032/C du 4 avril 2004, relative à l'utilisation des instruments financiers.

La circulaire interministérielle NOR/IOC/B/101/5077/C du 25 juin 2010 a rappelé l'attention sur les risques inhérents à la gestion active de la dette par les collectivités territoriales, et l'état de droit sur le recours aux produits financiers et aux instruments de couverture du risque financier. Elle préconise aussi l'établissement d'un rapport annuel sur la gestion de la dette.

Présenté depuis 2010 en Conseil municipal, il s'inscrit dans une volonté de transparence vis-à-vis des élus et des citoyens, et permet notamment de mieux éclairer les enjeux exposés à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

Dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires, il est proposé au Conseil municipal de prendre connaissance et de prendre acte du présent rapport d'information sur l'état de la dette, les opérations financières réalisées en 2020 et les perspectives de gestion.

1 – BILAN DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 2020

1.1. Financements nouveaux

La Ville n'a pas rencontré de difficultés pour financer ses projets d'investissements en 2020.

Une première consultation a été lancée fin septembre pour un montant de 6 M€. Les financements souscrits sont les suivants :

Opération Reliquataire 2019*		uveaux 2020 consultation
Principal	Principal	Principal
La Banque Postale	La Banque Postale	Crédit Agricole
5 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €
15 ans	15 ans	15 ans
Fixe	Fixe	Fixe
0,66 % trim Base 30/360	0,43 % trim Base 30/360	0,42 % trim Base exact/360
Constant	Constant	Constant
1A	1A	1A
	Reliquataire 2019* Principal La Banque Postale 5 000 000 € 15 ans Fixe 0,66 % trim Base 30/360 Constant	Reliquataire 2019*PremièrePrincipalPrincipalLa BanqueLa BanquePostalePostale5 000 000 €3 000 000 €15 ans15 ansFixeFixe0,66 % trim Base 30/3600,43 % trim Base 30/360ConstantConstant

^(*) emprunt d'équilibre 2019 ayant fait l'objet d'un reste à réaliser sur 2020

Une deuxième consultation est actuellement en cours pour couvrir le besoin résiduel à hauteur de 4,2 M€ (« emprunt d'équilibre »).

1.2. Arbitrages

La Ville a réalisé quelques arbitrages de taux ou d'indexation de taux pour garantir des taux à 0 % sur 2020 et des taux très bas sur les années suivantes.

1.3. Remboursements

Capital remboursé	6 488 938,28 €
Intérêts versés	1 019 399,32 €

Dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement, 274 020,04 € en capital et 24 799,46 € en intérêts sont remboursés par la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées au titre des emprunts non transférés.

2 - ENCOURS DE DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2020 - TOUS BUDGETS CONSOLIDÉS

2.1. Situation générale

ELEMENTS DE SYNTHESE	Capital restant dû au 31 déc. 2020	Capital restant dû au 31 déc. 2019	Variation
Encours général	59 245 367,71 €	54 734 306,04 €	Hausse (*)
Nombre d'emprunts	44	41	Hausse
Taux moyen	1,62 %	1,88 %	Baisse
Durée résiduelle moyenne	10 ans et 4 mois	10 ans	Hausse
Vie moyenne résiduelle	5 ans et 4 mois	5 ans et 2 mois	Hausse
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	69,3 %	69,4 %	Baisse
Ratio d'endettement (encours de dette / CAF brute)	5,63 ans	5,68 ans	Baisse

^(*) Les prêts souscrits fin 2020 pour 4,2 M€ feront l'objet d'un reste à réaliser sur l'exercice 2021

Ces éléments viennent attester un pilotage sérieux et responsable, gage d'une gestion prudente et d'une bonne santé financière. La mise en restes à réaliser permet de lisser les besoins au plus près des engagements qui seront réalisés ultérieurement.

2.2. Répartition par budgets

La dette globale est répartie sur les différents budgets comme suit :

BUDGETS	Capital restant dû au 31 décembre 2020	Capital restant dû au 31 décembre 2019	Part de l'encours
Ville (ou Principal)	57 122 519,73 €	51 064 858,34 €	96,42 %
Eau et Assainissement		1 174 312,97 €	
Restauration collective	292 624,46 €	361 296,99 €	3,58 %
Espace Brauhauban	1 830 223,52 €	2 133 837,74 €	

La dette est classifiée comme suit sur la grille Gissler (risque budgétaire et financier allant du 1A pour le moins risqué au 6F pour le plus risqué) :

Classement 1A (risque le plus faible) : 100 % de l'encours soit 59 245 367,71 €

2.3. Répartition par préteurs

ORGANISMES PRETEURS	Encours au 31/12/2020	Part
0 : : : : : : : : : : : : : : : : :	40 420 020 50 6	22.04.0/
Société Générale	19 436 928,58 €	32,81 %
Sté Financement Local	14 810 666,45 €	25,00 %
Crédit Agricole - CACIB	12 059 091,34 €	20,35 %
Caisse d'Epargne	5 027 836,73 €	8,49 %
La Banque Postale	4 586 666,69 €	7,74 %
Royal Bank of Scotland	1 011 827,27 €	1,71 %
Crédit Coopératif	914 821,06 €	1,54 %
Caisse Dépôts Consignations	763 243,42 €	1,29 %
Crédit Foncier de France	397 224,00 €	0,67 %
Crédit Mutuel	237 062,17 €	0,40 %

3 - VENTILATION PAR TYPE DE TAUX AU 31 DÉCEMBRE 2020 - TOUS BUDGETS CONSOLIDÉS

TYPE DE TAUX	Classification GISSLER	Nombre d'emprunts	Part de l'encours au 31/12/2020	Part de l'encours au 31/12/2019	Variation
Taux fixe	1A	32	82,52 %	78,82 %	Hausse
Taux indexés	1	12	17,48 %	21,18 %	Baisse

TYPE DE TAUX	Taux moyen au 31/12/2020	Taux moyen au 31/12/2019	Variation
Taux fixe	1,84 %	2,24 %	Baisse
Taux indexés	0.57 %	0,56 %	Hausse

3.1 - La **dette à taux fixe** augmente pour atteindre 82,52 % de l'encours, soit 48 888 052,39 €.

Les emprunts à taux fixe permettent une meilleure visibilité budgétaire, en protégeant la collectivité contre les effets d'une hausse des taux.

Voici la répartition de l'encours en fonction des niveaux de taux actuariel résiduel :

TAUX FIXE	Encours à taux fixe concer	né
APPLIQUÉ	Capital restant dû au 31/12/2020	Part
0 à 1 %	26 526 753,37 €	54,26 %
1 à 2 %	6 814 821,14 €	13,94 %
2 à 3 %	3 598 710,69 €	7,36 %
3 à 4 %	8 405 765,12 €	17,19 %
4 à 5 %	737 062,09 €	1,51 %
>5%	2 804 939,98 €	5,74 %

3.2 - La **dette à taux indexés** baisse et représente 17,48 % de l'encours, soit 10 357 315,32 €.

Les emprunts à taux variable permettent aujourd'hui de réduire le taux moyen payé par la Ville en profitant d'index bas.

Le taux moyen constaté sur l'exercice ressort à 0,57 % du fait de taux courts exceptionnellement bas et de marges également en baisse.

Voici la répartition de l'encours par index :

TAUX VARIABLE	Cotation ou valeur du jour	Encours à taux va concerné	riable
APPLIQUÉ (auquel se rajoute la marge)	(repères de marché)	Capital restant dû au 31 décembre 2020	Part
EURIBOR (3, 6 ou 12 mois)	-0,52 % (3 mois)	9 424 358,90 €	91,00 %
TAM/TAG	-0,46 %	397 224,00 €	3,83 %
LIVRET A	0,50 %	535 732,42 €	5,17 %

Enfin, le dernier tableau permet de récapituler l'évolution de la dette depuis 2000. Le désendettement a été constant, l'encours passant (tous budgets consolidés) de 96,62 millions d'euros au 1^{er} janvier 2001 à 59,25 millions d'euros au 31 décembre 2020, soit une diminution de 36 %.

Le poids de l'encours de dette par habitant a été fortement réduit, passant de 1 958 € en 2000 à 1 307 € en 2020, et ce en dépit de la baisse de population connue ces dernières années.

En données comparées, pour ce qui relève du budget principal, ce ratio tombe à 1 220 € mais reste toutefois supérieur à la moyenne de la strate (1 032 €/hab).

Le poids des investissements par habitant augmente significativement et se situe au-dessus de la moyenne de la strate.

Il vient justifier le réendettement amorcé permettant de soutenir le programme d'investissement indispensable pour assurer l'avenir de la Ville, dans un contexte particulièrement favorable de taux d'intérêts bas.

En conclusion, malgré une situation peu enviable en matière d'endettement voici encore quelques années, la Ville a su rétablir ses ratios au prix d'une gestion rigoureuse au quotidien accompagnée d'une gestion active et dynamique de sa dette. Pour soutenir l'effort d'investissement, la Ville a recours à un endettement mesuré tout en maîtrisant son épargne de gestion afin de ne pas trop pénaliser la fiscalité.

EVOLUTION DE LA DETTE SUR LA PERIODE 2000 - 2020

作品 经人工工程 人名英格兰人姓氏 医二种 人名英格兰人姓氏	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	KOOR	ULUZ	
Encours dette au 1er janvier	92 249 936	87 810 755	85 193 808	79 615 469	75 952 588	73 610 771	72 019 018	71 975 032	71 293 604	70 130 949	
Annité	14 896 124	14 107 777	11 928 326	11 955 286	10 938 444	10 247 173	9 959 914	10 248 699	11 274 303	11 436 098	
Ratio encours dette par habitant	1 780	1727	1 613	1 539	1 492	1 460	1 459	1 445	1 477	1 493	
Ratio encours dette / Recettes réelles fonctionnement	135,64%	124,67%	134,49%	120,34%	116,56%	110,45%	102,19%	98,23%	94,27%		
Ratio investissements par habitant	234	285	219	322	319	308	328	351	471	-	
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2018	386	Moyenne de la strate
Encours dette au 1er janvier	69 829 253	69 315 421	68 446 162	67 684 104	66 774 371	62 471 034	58 018 622	54 023 682	52 539 603		
Anniitá	10 321 330	10 332 063	10 341 078	10 450 045	10 387 789	10 280 188	11 155 329	8 597 003	8 439 887		
Ratio encours dette par habitant	1 514	1 503	1 523	1 513	1 493	1 434	1 270	1 235 1 105	1245	1 307	1.032
Ratio encours dette / Recettes réelles fonctionnement	94,63%	90,24%	87,86%	89,91%	89,03% 91,70%	75,35% 86,17%	73,89% 75,41%	66,90% 74,40%	69,40% 73,94%	69,33% 76,92%	67,32%
Ratio investissements par habitant	448	200	501	356	308 202	226 165	203	204	297	405	394
Ratio d'endettement (encours dette/CAF brute)						3,88	3,61	4,07	5,68	5,63	5,21

*Dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement, la CATLP rembourse 298 819,50 € en annuités au titre des emprunts non transférés

En italique: Budget principal

Encours dette au 1er janvier 2000 : 96 619 050 € Encours dette au 31 décembre 2020 : 59 245 368 € (- 39 %) auxquels se rajoutent 4,2 M€ de restes à réaliser sur 2021)

16 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Conformément à l'article L 5211-36 du Code général des collectivités territoriales, un débat sur les orientations budgétaires doit être organisé dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Ce débat permet de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent le

budget primitif.

Le débat se déroule dans les conditions fixées au règlement intérieur de la collectivité ; il ne constitue toutefois qu'une étape préliminaire à la procédure budgétaire et ne présente aucun caractère décisionnel.

La préparation budgétaire s'achèvera par l'examen des budgets primitifs, qui

seront soumis à l'approbation du Conseil municipal le 18 janvier 2021.

Afin de présenter les conditions d'élaboration des budgets primitifs, le rapport vise à informer le Conseil municipal de l'évolution des données économiques nationales et des orientations de l'État pour le secteur public local, de la situation financière de la ville (avec notamment des éléments de prospective), de la stratégie financière et des priorités envisagées en fonctionnement et en investissement, au regard d'une première approche des équilibres budgétaires.

En application de la loi NOTRe, ce rapport doit désormais également présenter, pour les villes de plus de 10 000 habitants, un certain nombre d'informations relatives à la gestion des ressources humaines : structure et évolution des effectifs, structure et évolution des dépenses de personnel, éléments relatifs aux rémunérations et aux avantages en nature. Ces informations sont présentées sous la forme d'une annexe.

Sur avis favorable de la commission Administration générale, Finances, Ressources humaines et Commande publique du 7 décembre 2020, il est proposé au Conseil municipal de débattre des principales orientations budgétaires, sans que cela ne donne lieu à un vote, en s'appuyant sur la note explicative de synthèse proposée ci-après.

Documents remis:

- note explicative de synthèse annexe 1;
- prospective (chaîne de l'épargne) annexe 2;
- annexes présentant les informations relatives à la gestion des ressources humaines – annexe 3;
- programme pluriannuel d'investissements (provisoire) annexe 4;
- états relatifs aux effets de la crise sanitaire sur les dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal annexe 5.

Le rapport sur l'état de la dette et l'évolution de l'endettement sera présenté par ailleurs dans un point distinct de l'ordre du jour.

Le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape politique du cycle de préparation budgétaire, qui se terminera le 18 janvier 2021 par la présentation et le vote des budgets primitifs 2021 (budget principal et budgets annexes).

Les services ont été sollicités en septembre 2020 afin de constituer une base de propositions conformes au projet de mandat. C'est sur ce fondement que la stratégie budgétaire à retenir sera débattue durant la présente séance du conseil municipal, avant élaboration définitive des projets de budgets primitifs.

L'objectif est d'assurer les financements permettant de mobiliser les efforts budgétaires sur les priorités inscrites dans le programme politique : santé, politique sociale, transition énergétique, éducation, sécurité...

Le présent rapport vise à identifier les marges de manœuvre budgétaires mobilisables en tenant compte :

des financements de l'État pour le secteur public local (tels qu'inscrits sur le

projet de loi de finances avec les réformes en cours);

- des grands axes de gestion qui guident la municipalité depuis 2001 de manière à maintenir si possible dans le contexte actuel, la situation financière de la ville (modernisation, soutien à l'investissement, maîtrise des dépenses de fonctionnement, modération de la pression fiscale, maintien d'une épargne de gestion positive, ...);

- des facteurs externes (crises sanitaire, sociale, économique nous incitant à revoir nos pratiques, prioriser nos dépenses et mobiliser des financements

supplémentaires);

- des besoins nouveaux avec notamment les exigences tant des citoyens (un service public irréprochable, une fiscalité modérée,) que des acteurs économiques (priorité à l'investissement public local)



Conseil municipal du 14 décembre 2020

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021



Póle Prospective, Administration générale et Ressources Service Finances, Evaluation, Conseil et Gestion



Document établi le 7 décembre 2020



1. LES PRINCIPALES ORIENTATIONS NATIONALES CONCERNANT LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Les orientations budgétaires dépendent des dispositions financières relatives aux collectivités territoriales du bloc communal contenues dans la loi de finances pour 2021 qui sera votée en fin d'année.

En effet, les finances publiques ont été fortement affectées en 2020 par la crise économique et sanitaire et l'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise.

1.1. Un projet de loi de finances ambitieux dans un contexte dégradé

Le PLF 2021 est forcément exceptionnel du fait de la crise sanitaire, et se situe dans la lignée des 4 lois de finances rectificatives pour 2020. Il prend en compte les prévisions économiques suivantes :

 un déficit public pour 2020 supérieur à 10 % et attendu à 6,7 % pour 2021 du fait du portage d'un plan de relance de 100 Mds€ (prévu sur deux ans, dont 42 Mds € décaissés en 2021);

 un solde budgétaire à -195,2 Mds€ pour 2020, soit une moindre dégradation qu'anticipé au PLF rectificatif n°3 de 2020 (-225 Mds€), et estimé à -152,8 Mds€ pour 2021 :

 un rebond de croissance de 6 % dès l'an prochain après une chute de PIB attendue de 10 % cette année;

- une dette publique qui s'envolerait vers 120 % du PIB.

La priorité est de répondre à l'urgence immédiate en donnant tous les moyens en faveur de la relance, y compris par la poursuite des diminutions des prélèvements obligatoires sur les ménages et sur les entreprises, tout en préparant la France de 2030 dans un contexte inédit depuis la crise de 1929.

1.2. Les collectivités territoriales seront accompagnées, et les communes fiscalement protégées des effets de la crise

Les attentes des collectivités sont fortes, à commencer par les villes-centre, qui ont été confrontées à des pertes de recettes tarifaires importantes durant l'année 2020, d'autant plus que la loi de finances rectificative n° 3 pour 2020 n'a apporté qu'une réponse partielle. Alors que l'impact budgétaire et financier de la crise sanitaire produit encore ses effets, une quatrième rectification de la loi de finances pour 2020 est prévue d'ici la fin de l'année.

A la lecture du PLF 2021, la priorité n'est clairement plus de continuer à maîtriser la dette et les déficits publics, dans le respect de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPFP), mais d'encourager à porter des politiques contracycliques à même de soutenir le tissu économique et de pallier les conséquences territoriales des différentes crises pour les habitants et les acteurs associatifs.

En conséquence les contrats dits de Cahors, porteurs de la trajectoire de maîtrise des dépenses locales de fonctionnement (+1,2 %) et de la réduction annuelle du besoin de financement des grandes collectivités sont suspendus.

Au niveau du <u>plan « France relance »</u>, une partie du dispositif est réservée au bloc communal et aux départements par affectation déconcentrée des crédits au niveau des préfets. Les objectifs du plan sont le verdissement de l'économie, l'amélioration de la compétitivité des entreprises, le soutien aux plus fragiles, et pour les collectivités des missions d'aménagement du territoire. Ainsi, l'Etat veut rendre la territorialisation du plan de relance la plus efficace, et donc la plus visible possible, en liaison avec divers opérateurs (agence nationale de la cohésion des territoires, programmes « Action cœur de ville » et « Territoires d'industrie », …)

Sur le plan de <u>la fiscalité directe locale</u>, le PLF 2021 intègre la compensation « à l'euro près » de la baisse des ressources pour les collectivités locales concernant les impôts dits de production (-10 Mds€ sur les impôts économiques locaux).

Par ailleurs, le 1er janvier 2021 commencera à s'appliquer la nouvelle architecture fiscale pour les impôts ménages définie dans la loi de finances précédente (pour ce qui concerne les communes, suppression définitive du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, avec compensation par reprise de la part départementale de TFPB et application d'un coefficient correcteur évolutif).

Pour la ville de Tarbes, les conséquences de ces diverses réformes sont plutôt neutres : le désormais produit unique de fiscalité directe avec pouvoir de taux qu'est la TFPB n'est pas sensible au contexte économique, les effets des réformes au niveau des bases fiscales étant compensés. Le coefficient de revalorisation des bases s'établit pour 2021 à 0,3 %, en rapport avec l'inflation.

Les <u>dotations</u> de fonctionnement seront stabilisées à commencer par la dotation générale de fonctionnement (DGF). Ainsi la trajectoire de la loi pluriannuelle sur les finances publiques locales 2018-2022 est maintenue.

Les dotations d'investissement sont maintenues à leur niveau comme la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) qui a été renforcée courant 2020.

En résumé :

	Poursuite de la LPFP 2018-2022 – réformes lancées	Lutte contre les effets de la crise sanitaire	Relance de l'économie
Mesures fiscales	Mise en œuvre suppression TH	(LFR3 : exonérations taxe de séjour, CFE)	Baisse de la CVAE Valeur locative des locaux commerciaux
Mesures budgétaires	Montant de la DGF Investissement local Réforme des indicateurs	(LFR3 : compensation de pertes de recettes ; avances de DMTO)	Soutien à l'investissemer public local

Enfin, voici diverses réformes ou mesures plus minoritaires contenues dans le PLF 2021 et qui intéressent l'échelon communal et donc la ville de Tarbes :

 la gestion des taxes d'urbanisme est transférée des directions départementales des territoires vers les directions départementales des finances publiques;

- le produit des taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TLCFE) devient national; les collectivités territoriales seront bénéficiaires d'une fraction du produit d'une taxe nationale désormais unique, ceci afin de de mettre en conformité le droit fiscal français avec les directives européennes);

- la gestion du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sera automatisée avec mise en œuvre progressive sur trois ans, ce qui implique une rigueur accrue dans les imputations comptables

2. LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRINCIPAL 2021 DE LA VILLE DE TARBES

Le contexte de préparation du budget principal 2021 est autant particulier qu'il est inédit. En effet, les effets de la crise sanitaire et du premier confinement sur les comptes communaux de l'année 2020 ne sont pas définitivement connus, mais la renonciation à divers produits courants et surtout l'accompagnement financier de divers satellites et acteurs associatifs constituent autant d'efforts qui devront être mesurés, s'ils ont vocation à être reconduits. En effet, il est difficile d'anticiper la sortie de crise sanitaire due à l'épidémie de Covid-19, alors que notre commune est entrée dans la crise en bonne santé financière.

Il s'agit avant tout d'une crise de recettes, car pour ce qui est du budget communal des abandons en la matière ont dû être retenus, et pour les divers satellites c'est leur absence de recettes qui a conduit à solliciter une participation financière exceptionnelle de la ville.

Pour l'année 2021, la collectivité souhaite tout à la fois engager son programme politique en matière d'équipements, préserver au mieux l'épargne de gestion (autofinancement), répondre aux besoins de protection face à la crise économique engendrée par la situation sanitaire, s'abstenir de recourir au levier fiscal par l'augmentation du taux de TFPB, et maintenir autant que possible les grands axes de gestion volontaristes et responsables engagés depuis 2001.

Pour le fonctionnement, la maîtrise des dépenses doit se faire à qualité constante de services publics rendus, tout en rendant des crédits disponibles pour soutenir les associations, voire les satellites les plus fragilisés.

Pour l'investissement, le programme se veut encore ambitieux pour l'avenir, et porteur de projets structurants et stratégiques, gages de l'attractivité commerciale et résidentielle de notre Ville. La valorisation du patrimoine bâti, l'amélioration des équipements et réseaux seront financées par la mobilisation du meilleur autofinancement possible, par la recherche accrue de subventions et par un recours assumé et amplifié à l'endettement en période de taux bas.

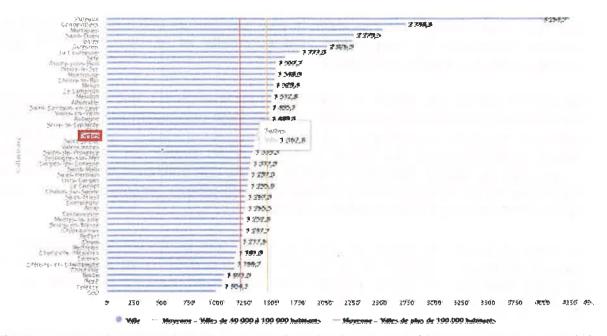
Les choix budgétaires affichent clairement le choix de rendre la Ville plus attractive, avec le dispositif « Action Cœur de ville », pour encourager les commerces et les habitants de l'aire urbaine à considérer que la meilleure qualité d'implantation se trouve sur le territoire de la ville-centre de l'agglomération, et les investisseurs à venir exprimer leurs ambitions sur le territoire d'une ville à la qualité de vie indéniable et aux potentiels à accroitre.

2.1. Une section de fonctionnement à stabiliser

La section de fonctionnement ne pourra être équilibrée que par la maîtrise absolue des dépenses de fonctionnement et par une évaluation aussi prudente que sincère des recettes de fonctionnement.

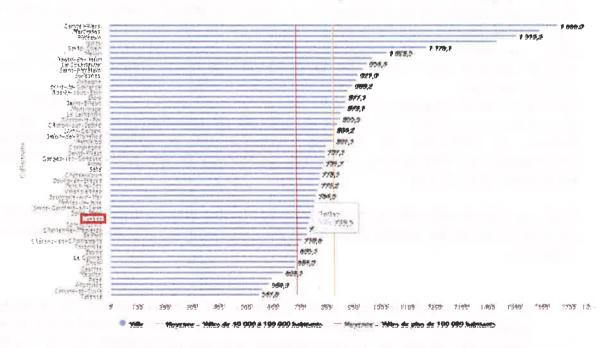
A/ Un objectif : maîtriser absolument les dépenses de fonctionnement

Les trois premiers postes de dépenses de fonctionnement sont constitués par la masse salariale, les subventions et participations, et enfin les charges à caractère général. À la lecture compte administratif 2019, cet ensemble compte pour plus de 95 % des dépenses réelles de fonctionnement. Si leur évolution à la baisse est impossible du fait de leur rigidité naturelle, les efforts de la collectivité visent à contenir leur évolution.



Dépenses réelles de l'onctionnement par habitant, villes de 40 à 50 000 habitants (année 2019, source https://data.cabinet-fsl.fr)

a/ Le poste le plus important est la masse salariale (55,3 % des dépenses réelles de fonctionnement, selon le compte administratif 2019)



Dépenses de personnel par habitant, villes de 40 à 50 000 habitants (année 2019, source https://data.cabinet-fsl.fr)

La prospective financière invite à maîtriser la dynamique de hausse de la masse salariale afin de ne pas dégrader les principaux ratios.

Le début de l'année 2021 va être marqué par la mise en œuvre des lignes directrices de gestion (LGD dans la collectivité) conformément au décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019. Elles constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines.

Les deux axes majeurs retenus dans le plan pluriannuel défini pour la durée du mandat concernent la valorisation professionnelle et le développement des compétences des agents municipaux.

Ce dernier intègre par ailleurs le plan égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour les trois prochaines années avec une action prioritaire visant à traiter les écarts de rémunération. Le levier principal consiste à mettre en place un régime indemnitaire lié au poste et non plus au grade. La mise en œuvre progressive du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) conduit à prévoir pour l'année 2021 l'inscription d'un crédit de 0,4 M€.

La mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique (PPCR) va s'achever sur le prochain exercice et a pour conséquence des revalorisations indiciaires au 1^{er} janvier pour un montant de 0,1 M€.

L'harmonisation de la durée légale du travail dans la fonction publique territoriale doit être réalisée dans les prochains mois avec une mise en œuvre effective au 1er janvier 2022. Cette réforme vise à fixer les 1607 heures comme moyenne effective de travail quand aucune sujétion ne justifie un régime inférieur, ainsi qu'à moderniser l'organisation du travail pour mieux s'adapter aux besoins des usagers. La part des heures supplémentaires payées par la ville de Tarbes devra baisser grâce au recours à du personnel vacataire ou intérimaire et fera l'objet d'un examen dans le cadre de l'étude qui sera conduite sur le temps de travail dès le premier trimestre.

En 2021, une enveloppe de 0,31 M€ est inscrite pour quelques recrutements suite à la volonté municipale d'accroître les effectifs de la police, de créer un service habitat, de renforcer les services supports de la collectivité : Finances, Informatique et Ressources humaines confrontés à de nouvelles contraintes techniques et juridiques.

Enfin, la masse salariale du budget Ville enregistre une augmentation de 3,29 % par rapport à l'année précédente (BP 2020 : 31,2 M€) liée aux mesures énoncées ci-dessus.

b/ Les subventions, participations et interventions extérieures constituent le deuxième poste de dépenses de fonctionnement (23,3 % des dépenses réelles de fonctionnement, compte administratif 2019). L'effort budgétaire est nécessaire : la municipalité fait le choix volontariste d'accompagner les structures qui participent activement à l'amélioration et au développement de notre territoire. Une grille directrice devra être étudiée pour l'attribution des subventions.

La trajectoire observée ces dernières années démontre un effort soutenu et maîtrisé des financements destinés aux établissements publics et aux associations concernés, forces vives du territoire, créateurs de lien social et humain, en prolongement de l'action publique municipale, sans compter l'ensemble des équipements municipaux mis gracieusement à disposition.

L'inscription budgétaire pour l'année 2021 devrait au moins être conforme au budget primitif 2020 (13 millions d'euros), établissements publics et associations confondus. Le coût des mises à disposition des moyens devra être communiqué pour valorisation et appréciation du soutien réel apporté par la collectivité, et inscrit dans les comptes des structures associatives.

ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

L'équilibre du budget primitif du CCAS va être assuré par la mobilisation d'une subvention du Budget principal qui devrait s'élever à 1,9 M€. Une ventilation analytique sera proposée de manière à mieux percevoir l'effort budgétaire pour chacun des postes d'activité (action sociale, portage de repas, petite enfance, ...), nécessitant à chaque fois des moyens financiers et humains.

Par ailleurs, les subventions aux associations porteuses de projets de solidarité seront pérennisées (0,1 M€), afin de confirmer le soutien à l'action sociale et solidaire la meilleure possible, destinée à accompagner nos concitoyens les plus fragiles.

EDUCATION ET JEUNESSE

La Ville maintient son effort en direction de la jeunesse, avec une subvention globalisée à la Caisse des écoles stabilisée autour des 5 M€, permettant de compléter le financement des différentes missions de l'établissement public auprès des élèves tarbais et non-tarbais. Là aussi, la subvention sera présentée avec une ventilation analytique par poste d'activité (restauration scolaire, péri et extra-scolaire, projet de réussite éducative), nécessitant à chaque fois des moyens financiers et humains.

Cet effort conséquent est renforcé par des subventions à diverses coopératives scolaires et aux écoles privées à hauteur de 0,2 M€, et vient compléter tout le dispositif porté sur le budget de la Ville pour maintenir la qualité d'accueil de nos établissements scolaires et de nos centres de loisirs.

A noter que ces efforts vont être complétés par un positionnement de crédits permettant d'assurer la poursuite des programmes de la démarche « Education au développement durable » (destinée aux enfants des écoles primaires avec l'appui du centre de vacances de Payolle), du service « Jeunesse Vie citoyenne », de l'Éducation nationale et des divers partenaires qui accompagnent de nombreux jeunes de Tarbes et de son agglomération. Bien entendu, l'exécution des divers programmes est conditionnée par la situation sanitaire du moment.

SPORT

Les subventions à destination des clubs sportifs permettent de soutenir les principales forces vives de la vie associative tarbaise, génératrices de lien social, d'activité, du bien vivre ensemble et du développement par le sport. L'inscription budgétaire correspondante devrait atteindre 1,3 M€, avec effort destiné principalement aux structures associatives des clubs de haut niveau (Stado-TPR, TGB, UTL, TPF).

Pour rappel, l'ensemble des clubs bénéficie gracieusement des installations sportives municipales.

o CULTURE

Le soutien financier en direction du monde culturel va non seulement être préservé, mais également amplifié.

Tout d'abord, la contribution à l'Ecole supérieure d'Art et de Design des Pyrénées (ESAD), est maintenue à 835 000 € formalisée par une nouvelle convention triennale 2021-2023.

De même, l'effort à destination des associations culturelles sera porté à environ 0,35 M€, pour répondre aux besoins d'accompagnement, nombre d'entre elles ayant été privées de représentations sur l'année 2020.

ASSOCIATIONS GENERALISTES

Le soutien financier aux associations généralistes et associations d'anciens combattants sera maintenu autour de 0,12 €.

Là aussi, chaque association bénéficie de la mise à disposition des moyens humains, matériels et en équipements de la collectivité.

ATTRACTIVITE - ANIMATIONS

La municipalité va continuer si possible à accompagner l'offre événementielle faisant de Tarbes une ville attractive et animée par des manifestations de renommée portées par le monde associatif (Equestria, Tarbes en Tango, Tarba en canta), après une année 2020 marquée par l'annulation de presque toutes les animations. Ainsi, les diverses associations continueront à être soutenues pour une enveloppe globale d'environ 0,6 M€, y compris l'office de tourisme municipal.

o SDIS

La contribution au SDIS en 2021 sera du même niveau que pour l'année 2020, soit 2,17 M€.

AUTRES PARTICIPATIONS

Diverses participations sont par ailleurs prévues, par exemple pour soutenir la ligne aérienne vers Paris-Orly (environ 0,2 M€) ou l'école des métiers.

c/ Les dépenses courantes des services constituent le troisième poste de moyens de fonctionnement de la collectivité (15,6 % des dépenses réelles de fonctionnement, selon le compte administratif 2019) et correspondent aux divers achats et prestations de services. Conformément au débat d'orientations budgétaires de l'an dernier, ce poste de dépenses doit être plafonné si possible.

Ce poste de dépenses est passé durant la dernière mandature de 7,5 M€ à près de 9 M€, avec une hausse marquée essentiellement sur les deux dernières années, notamment du fait de ré-imputations comptables d'opérations d'investissement en opérations d'entretien courant. Les inscriptions budgétaires représenteront 9,6 millions d'euros.

Les services ont reçu pour consigne de reconduire au mieux leurs crédits.

Les seules augmentations correspondront soit à des ré-imputations comptables, soit à des dépenses incompressibles (taxes foncières), soit à des dépenses supplémentaires dont l'engagement est rendu nécessaire (normes, sécurité, maintenance, équipements courants liés à la protection des agents et du public dans le contexte de crise sanitaire, coûts divers dus à la prolongation des mesures sanitaires...)

d/ Les autres postes de dépenses

Les charges financières sont stabilisées, malgré le recours accru à l'emprunt sur l'exercice 2020 mais avec des taux historiquement bas.

En prospective pluriannuelle, l'augmentation du recours à l'endettement pour financer la politique ambitieuse d'investissements est inévitable mais maîtrisée. Elle passe par une souscription de nouveaux contrats de prêt supérieure en montant aux remboursements en capital réalisés annuellement. La faiblesse des taux d'intérêts constitue une opportunité majeure.

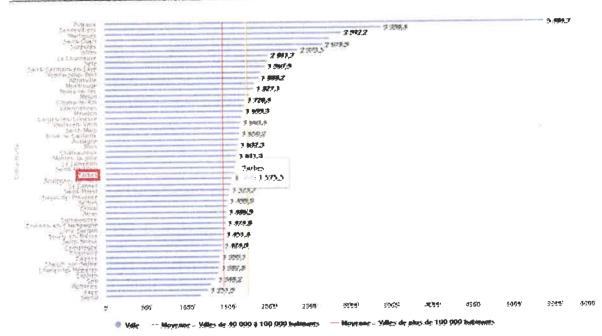
Par ailleurs, la souscription éventuelle à une ligne de trésorerie ne devrait pas non plus bouleverser ce poste pour les mêmes raisons.

Les charges exceptionnelles vont être stabilisées : l'engagement vis-à-vis de la SEMI-Tarbes dans le cadre du protocole avec la CGLLS s'est achevé en 2020. Par contre, il est inévitable que la régie personnalisée « Tarbes Expos Pyrénées Congrès » vienne solliciter en cours d'année une demande de participation de la part du budget de la Ville, pour les fortes pertes d'activité dues à la crise sanitaire.

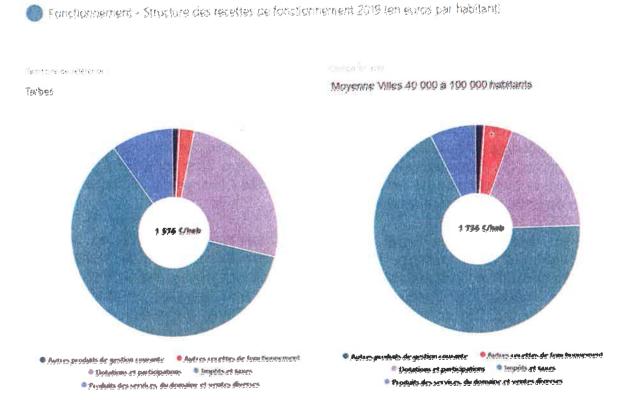
La projection prospective de la section de fonctionnement nécessite que les efforts de gestion de la Ville doivent être renforcés afin de préparer les années à venir. Sans pilotage au plus fin des divers postes, l'épargne de gestion risque de devenir négative. Or, la collectivité ne veut en aucun cas être conduite à proposer des choix de dégradation de services publics ou des hausses significatives de fiscalité ou de tarifs de manière arbitraire.

Enfin, une circulaire parue en août 2020 est venue détailler les adaptations budgétaires et comptables des dépenses à caractère sanitaire. Il est ainsi proposé un dispositif de comptabilisation spécifique des charges liées à la crise sanitaire (frais spécifiques, soutien au tissu économique, soutien en matière sociale, surcoûts sur les contrats de commande publique, majoration de subventions d'équilibre des budgets annexes ou des contributions ou subventions à d'autres structures), avec possibilité d'étalement sur plusieurs exercices. La Ville s'engage dans cette démarche.

B/ Une évaluation prudente et sincère des recettes de fonctionnement

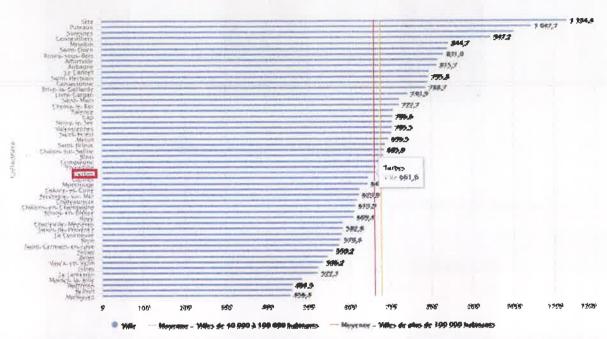


Recettes réelles de fonctionnement par habitant, villes de 40 à 50 000 habitants (année 2019, source https://data.cabinetrisl.fr)



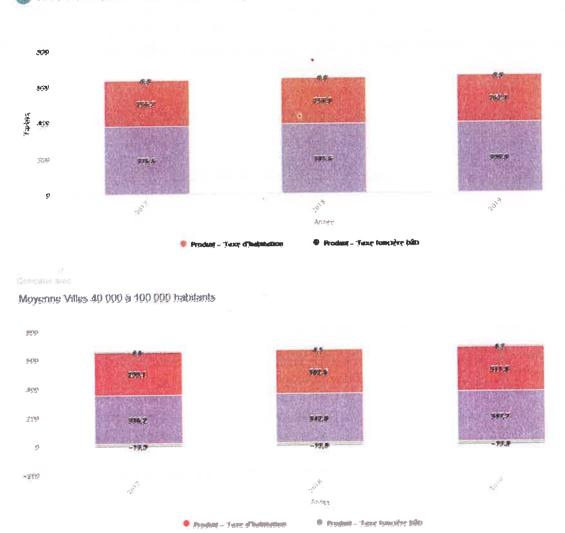
al Les recettes fiscales constituent le premier poste de recettes de fonctionnement (environ 47 % des recettes réelles de fonctionnement à la lecture du compte administratif 2019, soit 30,6 M€).

Le produit de la <u>fiscalité directe locale</u> (environ 42 % des recettes réelles de fonctionnement selon le compte administratif 2019, soit 27,7 M€) a pour objectif de demeurer stable voire d'être réduite. Il ne comprendra désormais plus que la seule taxe foncière, recomposée sur les propriétés bâties (part départementale et coefficient de correction), et sur les propriétés non bâties.



Produit des contributions directes par habitant, villes de 40 à 50 000 habitants (année 2019, source https://data.cabinet-fsl.fr)





En considérant que l'effet de la réforme est parfaitement neutre au niveau de cette ressource fiscale, il est projeté pour 2021 un produit de la fiscalité directe locale au même niveau qu'au budget primitif 2020, soit 28,1 M€.

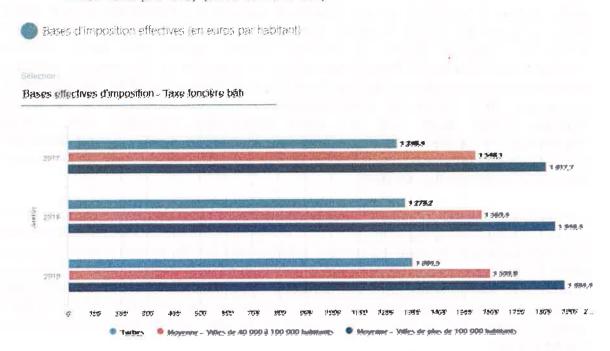
L'application du coefficient de revalorisation nominale des bases fiscales, fixé à 0,3 %, devrait produire un effet marginal du fait de la faible inflation, et il convient de noter que les taux de fiscalité de la TFPB et de la TFNB ne seront pas augmentés.

La commune réalise d'important efforts par l'application de nombreuses exonérations partielles ou totales de bases pour des publics spécifiques, de droit ou par choix volontariste :

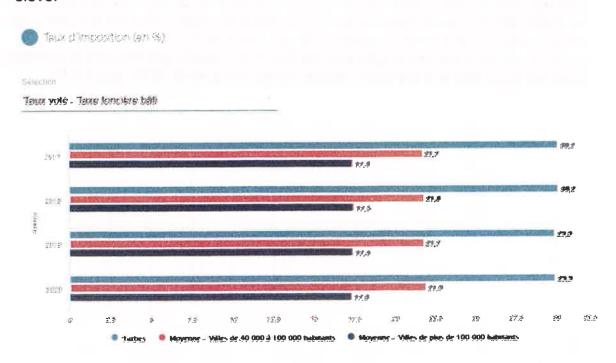
 abattement de 30 % pour les logements locatifs des HLM et SEM dont le propriétaire est signataire d'un contrat de ville avec convention annexée au contrat (environ 0,3 M€);

exonération des personnes âgées de plus de 75 ans et de condition modeste (environ 0,3 M€);

 exonération long terme des logements neufs financés par subvention ou prêt (environ 0,5 M€) exonération long terme des logements neufs des HLM ou financés « pour plus de 50/30 % » par des prêts aidés ou avec un contrat de location accession (15 ans) (environ 0,07 M€)



Les bases fiscales étant plus faibles que la moyenne des collectivités de la strate, l'obtention d'un produit comparable ne peut se faire qu'en appliquant un taux plus élevé.



Pour les contribuables faisant partie des 20 % les plus aisés, la perception de la taxe d'habitation résiduelle sur les résidences principales est désormais assurée au profit de l'État jusqu'à son extinction.

La commune continue à percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il convient de relever que suite à la réforme, une majeure partie de la population ne sera plus contributrice sur le plan fiscal aux ressources de la commune.

Enfin, la taxe d'habitation sur les logements vacants est maintenue sous la forme d'une taxe sur les locaux vacants, avec un gel de l'ensemble des délibérations afférentes jusqu'en 2023. Le service habitat connaît les bases fiscales correspondant aux biens immobiliers, aussi un dialogue va être engagé avec les propriétaires de manière à identifier les freins à la mise en location des logements concernés. Si la démarche d'accompagnement et de sensibilisation se trouve dénuée d'effet, alors que les biens concernés répondent aux critères réglementaires et sanitaires d'une mise sur le marché locatif, il n'est alors pas exclu de mettre en place la taxe sur les locaux vacants, comme mise en place pour les locaux commerciaux vacants.

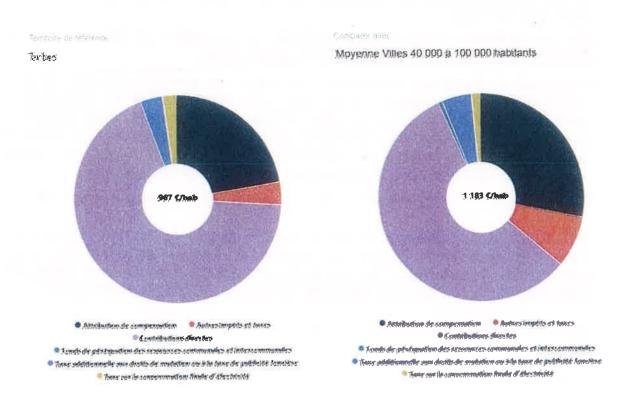
Cette fiscalité directe locale est complétée par l'attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération (9,1 M€ soit environ 14 % des recettes réelles de fonctionnement figurant au compte administratif 2019), et vise à neutraliser les effets budgétaires depuis le passage à la taxe professionnelle unique et suite aux divers transferts de compétences. En tenant compte de transferts de compétences les plus récents, et de l'intégration de la dotation de solidarité communautaire versée depuis 2016 au titre de la politique de la ville, elle devrait se retrouver au même niveau.

Pour ce qui est de la <u>fiscalité indirecte</u>, l'exposition à la conjoncture économique est avérée.

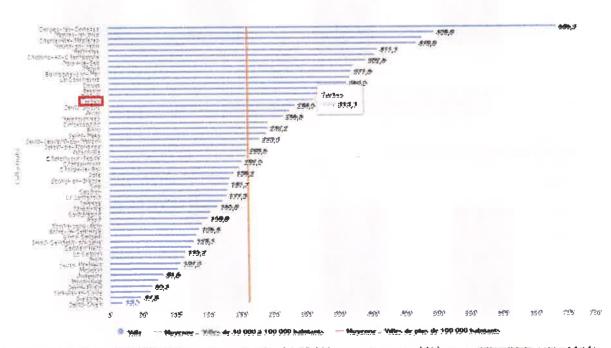
Les mesures d'exonération de droits de place et d'occupation du domaine public, et d'abattements sur la taxe locale sur la publicité extérieure viennent peser pour environ 350 000 € sur les comptes de la commune en 2020.

Au final, les inscriptions budgétaires devraient être quasiment reprises à l'identique pour correspondre à la prévision inscrite au budget primitif 2019, soit 2,8 M€.

Fonctionnement - Structure des impôts et taxes 2019 (en euros par habitant)



b/ Les dotations et participations constituent le second poste de recettes de fonctionnement



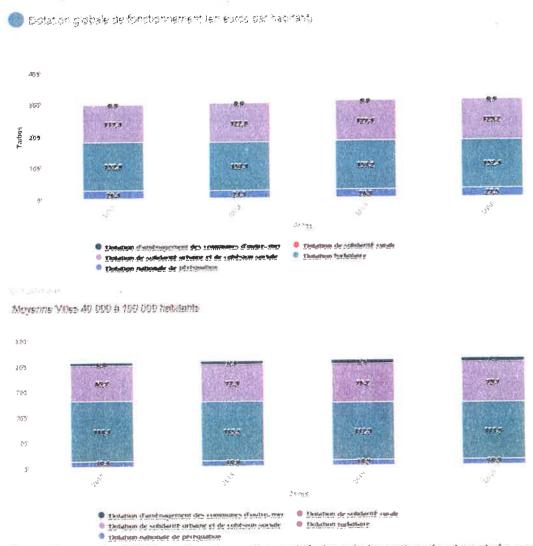
Dotation globale de fonctionnement par habitant, villes de 40 à 50 000 habitants (année 2019, source https://data.cabinet-fsl.fr)

Elle est composée d'une dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation nationale de péréquation (DNP).

S'agissant de la dotation forfaitaire, il est prévu une inscription légèrement à la baisse (6,55 M€) au regard de la notification pour 2020 et en conformité à l'évolution de l'enveloppe sur le plan national. Rappelons que cette dotation a connu par le passé diverses périodes de gel puis de forte diminution au titre de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics. Les effets cumulés vont continuer à peser pendant encore de nombreuses années.

La DSU est estimée à 5,8 M€ et la DNP à 1,25 M€ au niveau du budget primitif.

Au final, le produit prévisionnel de la dotation globale de fonctionnement dans toutes ses composantes devrait se retrouver en hausse au regard du budget primitif 2020, en actualisant les prévisions sur la base des montants réellement notifiés courant 2020 (soit une inscription cumulée à 13,6 M€ sur le BP 2021).



Par ailleurs, le <u>FPIC</u>, qui est un dispositif de péréquation horizontale reversé par l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, devrait être maintenu au niveau de la

somme notifiée ces dernières années depuis la constitution de la communauté d'agglomération, soit 775 000 euros.

Enfin, les <u>allocations fiscales compensatrices</u> devraient rester stables (1,7 M€), alors qu'elles correspondent à des allègements de fiscalité directe locale décidés par l'État et pris en charge à son niveau. La compensation d'une partie de la baisse de la TFPB des établissements industriels devrait se retrouver ici.

Les <u>autres dotations et participations</u> devraient rester stables sur le plan de la prévision budgétaire (dotations spécifiques de l'État, participations CAF, participations diverses au programme « éducation au développement durable », ...), soit environ 2,3 M€.

c/ Les autres recettes et produits de gestion courante constituent une part mineure des recettes de fonctionnement (2,3 M€ soit 3,5 % des recettes de fonctionnement au CA2019)

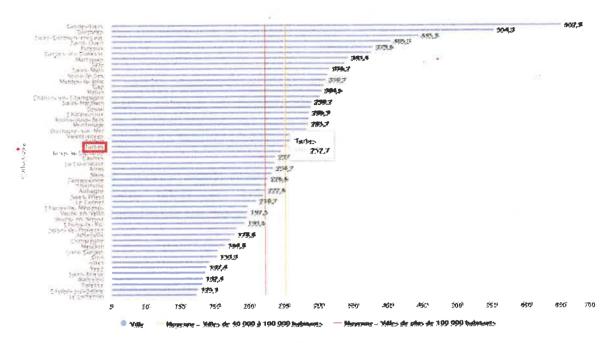
Le poste principal de recettes correspond au produit du stationnement de surface. La gratuité de la redevance durant quelques mois au cours de l'année 2020 est venue pénaliser ces recettes : le produit final correspondra à la moitié de la prévision portée au budget primitif, soit une perte de 300 à 350 k€ environ.

Les autres postes de recettes correspondent au produit des immeubles, à l'application de toutes les redevances de service public (culturel, sportif, loisirs, ...), soit à des remboursements de frais avancés pour le compte de la CATLP, ...

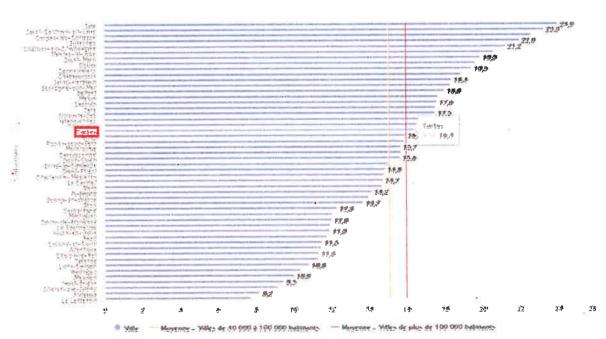
L'évaluation de ces produits courants par poste sera réalisée de manière prudentielle, en considérant les prévisions de programmation des services.

En résumé, l'évaluation prudente des recettes de fonctionnement, assortie de la volonté de ne pas augmenter les taux de fiscalité, confirme une quasi reconduction des crédits inscrits dans le cadre du budget primitif 2020.

Ce choix prudentiel, assorti de la nécessité de maîtriser absolument les dépenses de fonctionnement, doit favoriser le levier indispensable pour garantir la meilleure épargne de gestion.



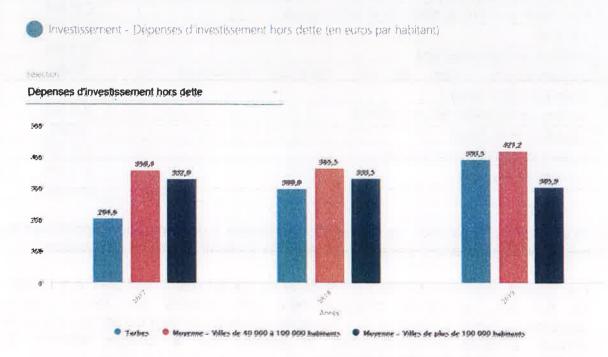
Epargne de gestion par habitant, villes de 40 à 50 000 habitants (année 2019, source https://dete.cabinet-lsl.fr)



Taux d'épargne de gestion, villes de 40 à 50 000 habitants (année 2019, source https://data.cabinet-fsl.fr)

3. UNE SECTION D'INVESTISSEMENT RENFORCÉE ET PRIVILÉGIÉE

La Municipalité entend également poursuivre et amplifier l'amélioration et la modernisation des équipements collectifs par le biais des investissements, à un niveau au moins comparable à l'effort présenté sur le budget primitif 2020.



Les objectifs sont de poursuivre les efforts d'attractivité de la ville avec des dépenses d'avenir, de rendre encore plus éco-durables les équipements collectifs et de jouer un rôle économique significatif en tant qu'acteur économique par le biais de la commande publique.

Le programme pluriannuel d'investissements affiche le maintien d'un effort soutenu pour les prochaines années.

Il comporte les dépenses réelles concernant l'ensemble des opérations d'équipement pour chacune des politiques publiques, soit par autorisations de programme et des crédits de paiement pour les opérations structurantes, soit par opérations millésimées lorsqu'il s'agit d'actions spécifiques, soit par tranches annuelles de plans d'équipements ou d'amélioration pour moderniser et mettre aux normes l'ensemble du patrimoine municipal, soit par subventions d'équipement versées à des tiers.

Ces opérations sont déterminées par les élus, en tenant compte des diverses priorités au niveau des politiques publiques, et sont mises en œuvre par les services.

La présentation se fait par grande direction (ressources et métiers), par politique publique, programme puis opérations.

Ainsi, voici un résumé du prévisionnel encore provisoire pour le budget primitif 2021, par politiques publiques :

TOTAL	21,6 M€
Sport et vie associative	3,9 M €
Culture, mémoire et patrimoine	1,3 M€
Education et jeunesse	5 M€
Seniors, santé, solidarité, accessibilité	0,8 M€
Environnement, cadre de vie, transition écologique et aménagements urbains	6 M €
Mobilités et stationnement	0,1 M€
Sécurité	0,2 M€
Innovation numérique, démocratie participative	0,6 M€
Pilotage stratégique, performance de la collectivité, gestion adaptée	1,3 M€
Patrimoine urbain, travaux, habitat, logement	1,3 M€
Attractivité économique (commerce, artisanat, tourisme), animations	1,2 M €

Bien entendu, l'obtention de financements affectés à des opérations identifiées au niveau le plus important possible permettra de soutenir leur pleine réalisation.

Par ailleurs, le remboursement de la dette en capital devra être assuré à hauteur de 6,6 M€, et devra obligatoirement être financé sur fonds propres (autofinancement). La hausse des dépenses d'investissement durant ces dernières années entraîne mécaniquement la hausse de la charge affectée au remboursement de la dette en capital.

Les financements des investissements seront assurés par une **épargne de gestion** maintenue au meilleur niveau. En reprenant les données comparables au budget primitif 2020, l'autofinancement à mobiliser pour garantir une épargne de gestion suffisante est estimé à 7 M€.

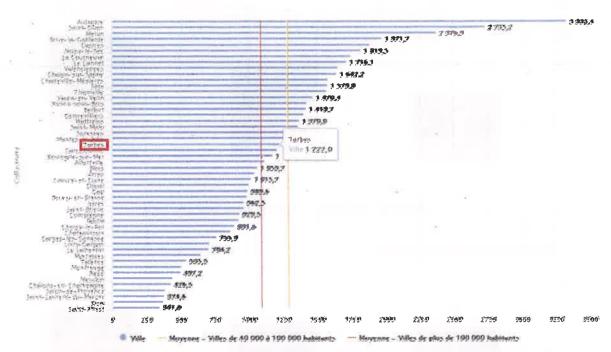
Le deuxième poste de financement des dépenses d'équipement est la mobilisation des subventions de la part des partenaires institutionnels, notamment en s'insérant dans divers appels à projets. Ces subventions sont complétées par le fonds de compensation de la TVA, en hausse en rapport à la politique d'investissement, ainsi que par la taxe d'aménagement, soit des recettes totalisant environ 6 M€.

Le troisième poste de financement des dépenses d'équipement est constitué par le produit des cessions de patrimoine identifié comme coûteux et sous-utilisé, ou que la collectivité considère qu'il est dans son intérêt de l'aliéner afin de financer d'autres projets. Seule une gestion active du patrimoine est à même de mobiliser cette ressource souvent « dormante » dans les collectivités territoriales. Ce poste permettrait d'assurer des financements à hauteur d'environ 0,5 M€.

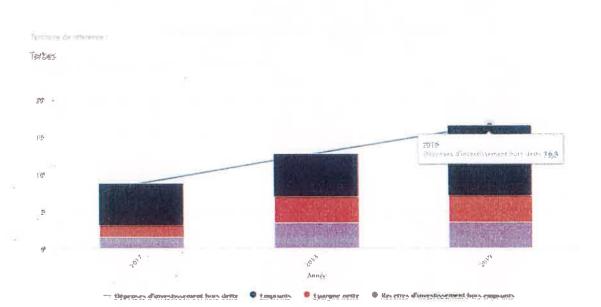
Le financement des projets d'investissements sera complété par le recours à l'emprunt. Le niveau d'**endettement** subira une augmentation raisonnable afin d'être mis au service des ambitions du programme d'investissements. Les taux étant encore relativement faibles, la signature de contrats de prêts à ces conditions constitue une opportunité de gestion. La municipalité assume donc un ré-

endettement visant à soutenir l'enjeu majeur de l'attractivité résidentielle et commerciale, et au-delà à contribuer à la dynamique économique du département. Ainsi, le volume d'emprunt nouveau pour financer le programme d'investissement se situe à 12 M€.

L'état de la dette prévisionnel projeté au 31 décembre 2020 sera présenté à l'issue du présent débat.



Encours de dette par hábitánt, villes de 40 à 50 000 hábitants (année 2019, source https://data.cabinet-fsl.fr)

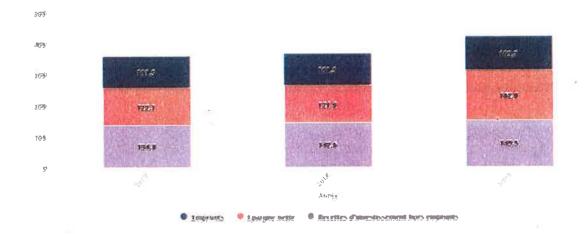


(investissement - Financement de l'investissement (en millions d'euros)

(investissement - Financement de l'investissement (en euros par habitant)



Moyenne Villes 40 000 à 100 000 habitants



4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes, comme ces dernières années, ne solliciteront pas de recours à l'emprunt pour le financement des opérations d'investissements. Certains équilibres ne pourront être garantis que par le concours d'une subvention en provenance du budget principal.

Enfin, il convient de noter que le budget annexe du centre de santé est désormais présenté pour un exercice complet.

4.1. Le budget annexe de la Restauration collective

Les investissements seront évalués à un niveau plus bas, aux alentours de 100 000 €, correspondant à des améliorations, des réaménagements ou des mises en conformité des installations. Le financement pourra être obtenu grâce à une subvention d'équipement équivalente en provenance du budget principal. L'autofinancement permettra de financer le seul remboursement de la dette en capital, ce qui implique que, comme pour le budget primitif 2020, l'épargne de gestion sera quasi nulle.

S'agissant de l'exploitation, la poursuite du développement des activités du restaurant d'entreprises (réception des stagiaires du CNFPT) et de la cuisine centrale, pourra permettre de garantir les équilibres budgétaires sans recourir à des financements en provenance du budget principal sous réserve de l'impact de la crise sanitaire. Actuellement, l'exploitation de la cuisine centrale et du restaurant d'entreprises est maintenue dans le strict respect des divers protocoles sanitaires en vigueur. Le soutien exceptionnel du budget principal en cours d'année 2020 a été justifié par une baisse liée à la crise.

4.2. Le budget annexe du centre municipal de santé Louis Lareng

Cette structure doit tendre à trouver ses propres équilibres budgétaires par sa seule activité. La production du bilan d'activité et financier du dernier trimestre 2020 permettra de se projeter sur l'année 2021.

4.3. Le budget annexe Espace Brauhauban

Ce budget portera peu d'investissements (environ 60 000 €), ce qui est cohérent du fait de sa remise à neuf récente. Le budget principal sera toutefois sollicité pour verser une subvention d'équipement en appoint et en application de dérogations autorisées.

Au niveau de l'exploitation, les charges courantes seront ajustées au plus près des besoins, et la masse salariale sera stabilisée. Grâce au produit des redevances, la section pourra dégager un autofinancement suffisant pour couvrir le montant de l'annuité de dette en capital.

Telles sont les orientations budgétaires que je vous propose pour l'année 2021 et qui sont dès à présent mises au débat.

CHAÎNE DE L'EPARGNE - Budget principal

		THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER, THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COLUMN	The second second second	STATE OF STREET	BOTH STREET, S	表の方が火田田	Od lane	Dut CA	THE SHALL SH	がないのでは、は、
milliers €	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	2020	2020 (***)	BP 2021	BP 2022
treation to make the material treat	61 231	62 438	62 161	63 643	63 229	64 429	64 309	64 300	64 800	65 280
Characte de fonctionnement courant	49 353	50 861	49 720	52 677	53 371	53 882	55 236	54 320	26 700	57 380
- charges de l'Olictionnement con anti-	11 878	11 577	12 441	10 966	9 858	10 577	9 073	9 980	8 100	7 900
- Colde excentionnel large (*)	-850	-914	-813	-716	1	-1 728	-186	-1 735	-255	-370
- Droduits oventionnels larges	421	326	325	203	405	313	135	115	130	130
Charge exceptionnelles larges	1271	1 240	1 138	919	804	2 041	321	1 850	385	200
- Chalges exceptionnenes in 6cs	11 028	10 663	11 628	10 250	9 459	8 849	8 887	8 245	7 845	7 530
= EPAKGNE DE GESTION (EG)	1 866	1751	1 605	1314	1173	1 081	886	886	902	922
- Interets	9 162	8 912	10 023	8 936	8 286	7 768	7 899	7 257	6 940	909 9
= EPAKGIVE BNOIE (ED)	7 412	7 303	7 451	8 684	6 417	089 9	5 934	6 208	6 620	0069
- Capital () - EDADGNE NETTE (EN)	1750	1 609	2 572	252	1 869	1 088	1 965	1 049	320	-292
= EFANGINE INC. I.E. (EIN)	Associated at contract at enhancing any budgets annexes, mais hors produits des cessions	follow (dotation	o at rapriced	et cuhventions	uix hiidaets ann	exes, mais hors	s produits des c	essions		

(*) y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises), et subventions aux budgets

(**) net de la part relative au budget annexe eau et assainissement clôturé

(***) base prospective ; exercice porteur d'opérations reliquataires de l'ancien budget annexe de l'eau et de l'assainissement, financées par reprise d'excédents antérieurs rattachement du produit correspondant à la dotation de l'État prenant en charge la diminution de certains recettes dans le cadre de la crise sanitaire

Hypothèses:

- gel des taux de fiscalité directe locale

- évolution pilotée des charges de fonctionnement à +1,2~% par an

- prêts nouveaux pour 5 M€ supérieurs en capital au remboursement de la dette

PROPOSITION BUDGÉTAIRE 2021 BUDGET PRINCIPAL

MASSE SALARIALE 2021

32 277 500 (+ 3,29 %)

Élément de base

		TOTAL
Masse indiciaire et régime indemnitaire	32 277 500	32 277 500

Composantes

Facteurs exogènes		
PPCR Revalorisation grilles au 01/01/2021	135 000	
Mesures nouvelles	100 000	315 000
Validations CNRACL	20 000	
Versement au FNC du SFT	60 000	

Facteurs endogènes		
Autre personnel ext	92 200	
Prestation de service CDG 65	28 000 12 000 100 000	
Cotisation CDG 65	12 000	
Promotions	100 000	
Avancement d'échelons	150 000	
Régularisations CLM / CLD	80 000	
RIFSEEP	400 000	
Départs non remplacés	-78 200	
Départs non remplacés Salaires entrants -salaires sortants Pecrutements	-147 000	
Recrutements	312 000	
Maniement de fond	7 000	2 700 500
Congés bonifiés	5 000	
compte épargne temps		
Heures sup	200 000	
Indemnités élections	65 000	
Travaux dangereux et insalubres	70 000 2 000	
	2 000	
Primes été + fin d'année	960 000	
Participation mutuelle	105 000 100 000	
Chômage	100 000	
Médecine	180 000	
CAPITAL DECES	50 000	
Participation transport	1 000	
Masse salariale indiciaire		29 262 (



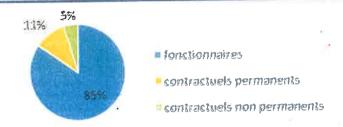
SYNTHÈSE DU BILAN SOCIAL 2019

COMMUNE DE TARBES

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Bilan Social au 31 décembre 2019. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2019 transmises en 2020 par la collectivité au Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées.

— Effectifs

- 919 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2019
 - > 778 fonctionnaires
 - > 97 contractuels permanents
 - > 44 contractuels non permanents
- 🧼 5 contractuels permanents en CDI



2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

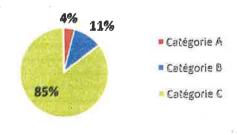
- Précisions emplois non permanents
 - ⇒ 1 contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
 - ⇒ 61 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
 - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2019 : aucun agent du Centre de Gestion et 10 intérimaires

— Caractéristiques des agents permanents

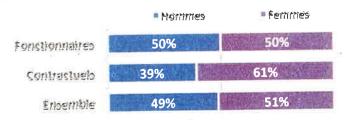
🦐 Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	22%	19%	21%
Technique	58%	51%	57%
Culturelle	2%	2%	2%
Sportive	2%	2%	2%
Médico-sociale	11%	26%	12%
Police	2%		2%
Incendie	(4)		
Animation	3%	1% -	3%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

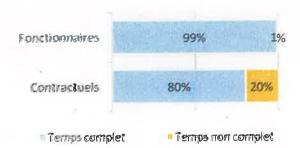


Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	43%
Adjoints administratile	15%
atsem	7%
Agento de maftrios	5%
Auxiliaires de puériculture	5%

Temps de travail des agents permanents =

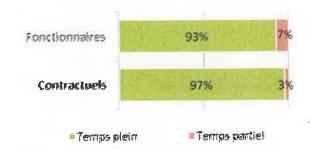
Répartition des agents à temps complet ou non complet



Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Fillière	Fonctionnaires	Contractuels
Administrative	1%	5 %
Technique	1%	35%

Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

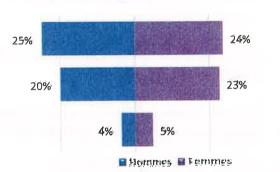
2% des hommes à temps partiel 12% des lemmes à temps partiel

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moy	ren*	
des agents per	rmanents	<u>. ji</u>
Fonctionnaires	48,48	
Contractuels permanents	37,81	— de 50 ans et +
Ensemble des permanents	47,30	de 30 à 49 ans
Âge moy des agents non		de - de 30 ans
Contractuels non permanents	36,02	

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

🍻 861,24 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2019

> 760,31 fonctionnaires

> 67,39 contractuels permanents

> 33,63 contractuels non permanents

1 567 457 heures travaillées rémunérées en 2019

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A 33,40 ETPR

Catégorie B 90,34 ETPR

Catégorie C 703,27 ETPR

- Positions particulières

- > Un agent en congés parental
- > 21 agents en disponibilité

- > Un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- > 3 agents détachés au sein de la collectivité
- > 3 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

En 2019, 52 arrivées d'agents permanents et 88 départs

22 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

911 agents	875 agents
au 31/12/2018 ⁵	31/12/2019
illectif physique théorique	Effectif physique au

Variation des effectifs*
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019

Fonctionnaires 3 -2,8%

Contractuels 3 -12,6%

Ensemble 3 -4,0%

Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	36%
Fin de contrats remplacants	34%
· Autres cas	10%
Mulation	7%
Décès	6%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	62%
Remplacements (contractuels)	23%
Recrutement direct	4%
Voie de concours, sélection professionnelle	4%
Voie de mutation	4%
2 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -	
THE REAL PROPERTY AND THE PARTY AND THE PART	

Évolution professionnelle

5 agents sont lauréats d'un concours ou d'un examen professionnel dont 4 suivis d'une nomination

0,3 % des hommes nommés suite à la réussite à un concours contre 0,5 % des femmes

0,3 % des hommes nommés suite à la réussite à un examen professionnel contre 0,0 % des femmes

311 avancements d'échelon

- 9 fonctionnaires ont bénéficié d'une promotion interne au choix en 2019
 - 1,8 % des hommes ont bénéficié d'une promotion au choix contre 0,5 % des femmes
- 8 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 1,6 % femmes et 0,2 % hommes dont 1,1 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

7 sanctions disciplinaires prononcées en 2019

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2019

	Homn	nes	Femmes	
Sanctions 1er groupe	s	5		0
Sanctions 2ethe groupe		Q	50	9
Sanctions 3eme groupe		0	100	9
Sanctions Aeme groupe		2		9

Aucune sanction prononcés à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2019)

Incorrections, violences, insultes, harcelement moral

33%

Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision) Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste) 22% 22%

- Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 49,68 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement* * Montant global	. 66 721 341 €	Charges de personnel*	33 148 165 €	\Rightarrow	Soit 49,68 % des dépenses de fonctionnement
Rémunérations ann emploi permanent			22 351 612 €		Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités Heures supplémentai Nouvelle Bonification Supplément familial d Indemnité de résiden	versées : res et/ou complé: Indiciaire : le traitement :	mentaires :	3 164 171 € 290 575 € 164 534 € 179 244 € 0 €		657 806 €

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Categorie A		Cace	Cacegorie 8		Casegoria C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	
Administrative	48 856 €	45 977 €	30 854 €	8	24 705 €	33 874 €	
Technique	54 904 €		35 368 €	27 277 €	24 989 €	38 504 €	
Culturelle	\$		27 643 €	5	24 240 €	5	
Sportive		er a line with	29 390 €	5	28 172 €		
Médico-sociale	32 931 €		\$		25 856 €	22 535 €	
Police			39 442 €		29 789 €		
Incendie							
Animation		A PART OF THE PART	28 421 €		22 134 €	5	
Toutes filières	49 453 €	45 977 €	32 030 €	25 786 €	25 078 €	29 595 €	

13 | 28culu studictions d'Almont Europeanne et en se

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 14,16 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	14,12%
Contractuels sur emplois permanents	14,53%
Ensemble	14,16%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- Le RIFSEEP n'a pas été mis en place
- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels
- ⇒ 11889,15 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2019
- 3315,7 heures complémentaires réalisées et témunérées en 2019
 - En 2019, 13 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)

En 2019, 2 allocataires ont beneficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionNaires)

- Absences (nouveauté 2019 - lagents présents au 31/12/2019)

En moyenne, 28,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2019 par fonctionnaire En moyenne, 9,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2019 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,70%	2,70%	4,48%	2,27%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7,76%	2,70%	7,19%	2,27%
Taux d'absentéisme global (toutes absencés y compris maternité, paternité et autre)	8,24%	3,26%	7,69%	2,31%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Toux s'obsentélame : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- 🥠 7 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 🥌 34,0 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

- Accidents du travail

- 77 accidents du travail déclarés au total en 2019
- > 8,4 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 38 jours d'absence consécutifs par accident du travail

- Handicap -

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

62 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- 2 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 98 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 95 % sont en catégorie C*
- 🖒 3 900 🕻 de dépenses en matière de handisap

Sur les emplois cermanents

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

20 assistants de prévention désignés dans la collectivité

1 conseiller de prévention

FORMATION

123 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 11 666 C Coût par jour de formation : 95 C

DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses :

85 300 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

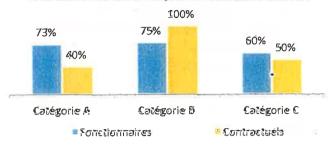
Dernière mise à jour :

2019

- Formation (nouveauté 2019 - agents présents au 31/12/2019)

En 2019, 61,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2019



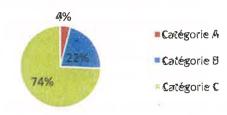
264 496 € ont été consacrés à la formation en 2019

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	72.%
Autres organismes	24 %
Frais de déplacement	5 %

1 731 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2019

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT		56%
Autres organismes		15%
Interne à la collectivité		29%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Santé	g ^t i
Montant global des participations	112 008 €	
Montant moyen par bénéficiaire	174 €	

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

La collectivité a mis en place des prestations sociales servies directement aux agents

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

🎪 Jours de grève

482 jours de grève recensés en 2019

4 réunions du CHSCT

Commissions Administratives Paritaires

4 réunions en 2019 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

🤛 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2018

Pour les fonctionnaires :

31/12/2019

- * Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2019

- + Départs définitifs de contractuels
- → Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2018

Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2018

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence Nombre d'agents au 31/12/2019 x 395

Si le taux d'absentéisme est de 3 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont decomptees an jours calendaires gour respecter les saistes réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

"Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

🐡 En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Bilan Social 2019. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2019 transmis en 2020 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la F9T de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.



SYNTHÈSE DES INDICATEURS RELATIFS À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2019



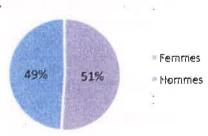
COMMUNE DE TARBES

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs du Rapport de Situation Comparée au 31 décembre 2019. Elle a été réalisée par le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2019 transmis en 2020 par la collectivité.

– Conditions générales d'emploi

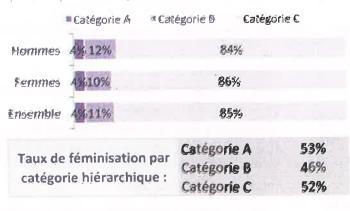
Au 31 décembre 2019, la collectivité employait 448 femmes et 427 hommes sur emploi permanent

Répartition des effectifs sur émploi permanent par genre



La collectivité emploie 2 agents sur emploi fonctionnel, dont 2 hommes

- > Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :
 - 384.7 fonctionnaires hommes
 - 375,6 fonctionnaires femmes
 - 25,8 contractuels hommes
 - 41,5 contractuelles femmes
- Répartition des agents par genre et par catégorie (emplois permanents)



13 % des femmes sont contractuelles permanentes contre 9 % des hommes

Fonctionnaires		Contractuels sur empl	oi permanent
Hommes		91%	9%
Femmes	VIII.	87%	13%
Ensemble		89%	11%

- > 50 % des fonctionnaires sont des femmes et 50 % des hommes
- ▶ 61 % des contractuels permanents sont des femmes et 39 % des hommes
- 3 % des femmes contractuelles sont en CDI contre 8 % des hommes Au total, 5 agents en CDI sur 97 agents contractuels, soit 5 %

Hommes	92%	CĎD
Femmes	97%	3% CDI

Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

# 367 (11 351 L 20 1 C 30 F		
Filière	Femmes	Hommes
Administrative	81%	19%
Technique	31%	69%
Culturelle	86%	14%
Sportive	22%	78%
Médico-sociale	97%	3%
Polise	26%	74%
Incendie		
Animation	50%	50%

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Hautes-Fyténées bat extraction des données du Rapport sur l'état de la Collectivité 2039 transmis en 2020 bat la collectivité Le cadre d'emplois le plus féminisé est celui des asem

肿	Le cadre d'emplois le plus masculinisé est d	elui
	des agents de maîtrise	

ASEM	98%
Auxiliaires de puériculture	98%
Adjoints territoriaux du patrimoine	90%
Adjoints administratifs	88%
Rédacteurs	77%

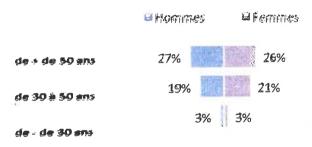
Agents de maîtrise	93%
Educateurs des APS	79%
Techniciens	78%
Agents de police municipale	67%
Adjoints techniques	66%

*Seuls les 5 premiers cadres d'emplais comprenant ou mains 5 agents sur emplois permonents et féminisés ou masculinisés à plus de 50 % sont pris en compte

🌼 Âge moyen des agents sur emploi permanent

Genre	Fonctionnaire	Contractuel permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	48,27	36,91	46,77
Hommes	48,70	39,21	47,85

Pyramide des âges des fonctionnaires



 Pyramide des âges des contractuels permanents

permanents	≅ Hommes	Hemmes
de + de 30 ans		8 %
de 30 à 50 ans	26%	35%
de - de 30 ans	7%	15%

Précisions : agents sur emploi non permanent présents au cours de l'année 2019*

	Taux de féminisation
Saisonniers/occasionnels	49%
CAE/CUI	100%
Emploi aidé	0%
ै ayant travaillé dans la collectivité entre 31/12/2019	e le 01/01/2019 et le

Répartition globale des emplois non permanents par genre



Évolution de carrière et titularisation

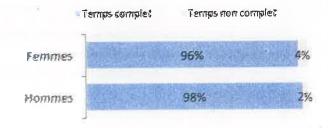
- 5 agents sont lauréats d'un concours ou d'un examen professionnel dont 4 suivis d'une nomination
 - 0,3 % des hommes nommés suite à la réussite à un concours contre 0,5 % des femmes
 - 9,3 % des hommes nommes suite à la réussite à un examen professionnel contre 9,0 % des femmes
- Pour rappel, 50% des fonctionnaires sont des lemmes

Titularisation

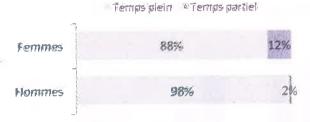
- 39 agents stagiaires ont été titularisés en 2019 dont 18 femmes et 21 hommes
- 30 agents contractuels permanents ont été nommés stagiaires en 2019 dont 14 femmes et 16 hommes
- 9 fonctionnaires ont bénéficié d'une promotion interne au choix en 2019
 - 1,8 % des hommes ont bénéficié d'une promotion au choix contre 0,5 % des femmes

Organisation du temps de travail (agents sur emploi permanent)

Répartition des emplois à temps complet ou non complet



Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



La collectivité ne dispose pas d'une charte du temps

Une charte du temps regroupe les mesures visant à améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



Conditions de travail et congés

Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes		
Taux d'absentéisme	4,74%	4,20%		
ordinaires et accidents de travail)	Énsembl	ė: 4,48%		
Taux d'absentéisme médical*	7,42%	6,96%		
congés malernité)	Ensembl	e:7,19%		
Taux d'absentéisme	8,07%	7,29%		
u compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail) aux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors congés maternité)	Ensemble: 7,69%			

Formule du taux d'absentéisme : nombré de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

- Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2019
- ▶ En moyenne, 27,1 jours d'absence pour tout motif médical* en 2019 pour chaque femme présente dans la collectivité
- En moyenne, 25,4 jours d'absence pour tout motif médical* en 2019 pour chaque homme présent dans la collectivité

*Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue dutée et grave maladie, decidents du travail, maladie projessionnelle ***Les absences pour "dutres motifs" correspondent dux dutorisations

spéciales, par exemple pour motif familial, pour des concours ou examens professionnels... Ne sont pas complebilisés les jours de formation, les sibsences pour motif syndical ou de représentation.

Taux d'absentéisme

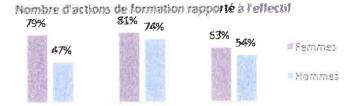
	# Férrimes	Hommes
Maladie ordinaire	3,89%	3,25%
Accidents de service	0,83%	0,72%
Accidents de trajet	0,02%	0,23%
Longue maladie	1,21%	1,54%
Maladie de longue durée	0,50%	1,22%
Maladie professionnelle	0,97%	
Maternité et adoption	0,34%	
Paternité et adoption		0,10%
Autorisation spéciale	0,31%	0,23%

- Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents
 - 7 congés maternité ou adoption en 2019
 - ▶ 14 congés paternité ou adoption en 2019
- 76 accidents du travail déclarés en 2019
 - ▶ 8,1 ascidents du travail pour 100 femmes en position d'activité au 31 décembre 2019
 - > 8,5 accidents du travail pour 100 hommes en position d'activité au 31 décembre 2019
 - Les accidents du travail concernant des femmes ont été suivis de 1397 jours d'arrêt
 - Les accidents du travail concernant des hommes ont été suivis de 1495 jours d'arrêt

Formation

Calégorie A

- 536 départs en formation concernant des agents permanents
- 10 départs en formation pour les agents non permanents



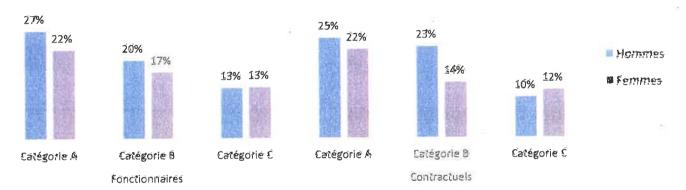
5 départs en formation d'agents non permanents concernaient des hommes et 5 départs en formation d'agents non permanents concernaient des femmes

Rémunérations (agents permanents)

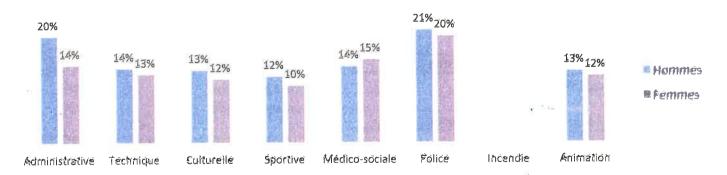
Calégolie B

Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la catégorie et le statut

Catégorie C



Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la fillière



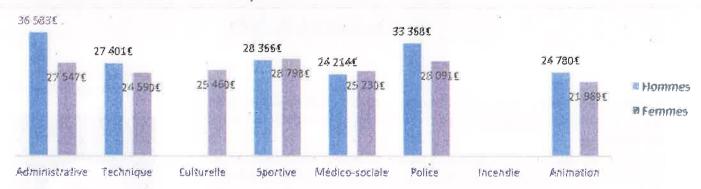
Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la fillière et la catégorie

	Catégorie A		ntégorie A Catégorie B		Catégorie C		
Administrative	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Administrative	25%	20%	16%	17%	13%	12%	
Technique	32%	32%	24%	23%	12%	11%	
Culturelle		14%	14%	10%	12%	12%	
Sportive	(6		11%	9%	15%	13%	
Médico-sociale	11%	24%	7%	13%	16%	15%	
Police			24%		19%	20%	
Insendie							
Animation			3 %	11%	14%	13%	

Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon la catégorie hiérarchique et le statut



Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière



🤲 Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière

	Catégo	orie A	Caté	gorie B	Catég	orie C
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	50 359 €	45 486 €	30 325 €	31 009 €	27 941 €	24 666 €
Technique	68 125 €	44 342 €	33 179 €	35 966 €	26 552 €	23 445 €
Culturelle		\$	5	25 013 €	\$	23 889 €
Sportive			28 212 €	29 951 €	28 886 €	\$
Médico-sociale	5	\$	9	\$	9	25 119 €
Police			39 442 €		30 715 €	28 091 €
Incendie						
Animation			\$	28 351 €	24 086 €	18 013 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

— Acte de violence ou de harcèlement

Nombre d'actes de violences physiques envers le personnel (y compris violences sexuelles) pour 1 000 agents

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0%,	0%9
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0%4	. 9%0
Émanant des usagers aves arrêt de travail	7%	9%9
Émanant des usagers sans arrêt de travail	5%9	4%0

Nombre de signalements au DRH pour harcelement moral pour 1 000 agents

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0%,	0%9
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0%=	9%
Émanant des usagers aves arrêt de travail	0%9	0%9
Émanant des usagers sans arrêt de travail	9%,	0%9

Nombre de signalements au DRH pour harcelement sexuel pour 1 000 agents Nombre de signalements au DRH pour agissements sexistés pour 1 000 agents

	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0%a	0%	Émanant du personnel avec arrêt de travail	0%•	0%
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0%	0%	Émanant du personnel sans arrêt de travail	0%,	0%
Érmanami des usagers avec arrêt de travail	0%s	0%s	ईतानानार des usagers avec arrêt de travail	0%	0 %o
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0%s	0%,	Émanant des usagers sons arrêt de travail	0%•	O%5

Du diagnostic à l'action

La réalisation du Rapport de Situation Comparée permet d'établir un premier état des lieux de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les collectivités.

Pour aider les employeurs territoriaux à mettre en œuvre cette démarche et répondre à leurs nouvelles obligations, le groupe de travail « Egalité professionnelle » de l'Association Nationale des Directeurs-trices et Directeurs-trices Adjoints-es des Centres de Gestion, co-animé par Johan JOURDAN, DGS du CDG 47, et Magali LASSERENNE, DGA du CDG 64, a élaboré un guide comprenant 10 fiches pratiques et 20 fiches actions, qui vise à favoriser la prise en compte de cette thématique et la mise en œuvre de plans d'action dans les collectivités. En effet, la définition d'un plan d'actions global en faveur de l'égalité professionnelle et intégrant toutes les facettes de la GRH nécessite de disposer d'un diagnostic circonstancié et de se conformer à une méthodologie précise.

Alin de consulter ce guide, cliquer sur l'image ci-dessous :



Méthodologie

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs issus du Rapport de Situation Comparée (RSC) lui-même réalisé par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2019 transmis en 2020 par la collectivité.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Charges d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.



Date de publication : octobre 2020 Synthèse réalisée par le Centre de Gest on des Hautes-Pyrénées Version 7



DOB 2021 - annexe 4

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

ode erv.	Service	Opérations en cours	financer 2 (opéra millési Dépenses	tions	BUDGET PRIN	AITIF 2021	Prospective crédits prévis (votés en A Dépenses	sionnels	Prospectiv crédits prévi (votés en A	sionnels
			Dehelises	(subv°)	Depenses	(subv°)	Deposited	(subv*)	201011000	(subv°)
		TVITE ECONOMIQUE (COMMERCE & ARTISANAT, TOU	IRISME), ANI	MATIONS	1 217 369	391 000	1 829 469	0	2 624 469	225 00
cal	CLAVERIE, Amaury									
	Carur Ville									ne water
éra	MANUFACTURE CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE P	Requalification rue du Corps Franc-Pommiès avec piste cy 2020 - APICP - Rue Corps Franc Pommiès - Travaux	clable et girate	oire route de	70 000	75 000	500 000	0	450 000	
)	VRD	2020 - APICP - Rue Corps Franc Pommiès - Fonds de concours enfouis 2020 - APICP - Giratoire route de Pau - Frais d'études	70 000	75 000	20 000 50 000					
i.		2020 - AP/CP - Giratoire route de Pau - Travaux	7.07.38		0	75 000	500 000		450 000	
éra	tion 2020 - AP/CP -	Requalification de la rue Brauhauban et végétalisation de la	place St-Jean	n - Subventio	730,000	276 000	950 000	0	1 800 000	225 0
	VRD VRD	2020 - AP/CP - Rue Brauhauban - ouest 2020 - AP/CP - Rue Brauhauban - Place Saint Jean - Frais d'études			300 000	276 000				
	VRD Urbanisme	2020 - AP/CP - Rue Brauhauban - Place Saint Jean - Travaux 2020 - AP/CP - Rue Brauhauban - acquisition immeuble					250 000		500 000	225 (
3	Architecture	2020 - AP/CP - Rue Brauhauban - frais d'études sur immeuble	1204	444	40 000	11 2		. 196		
	Architecture Architecture	2020 - AP/CP - Rue Brauhauban - démolition immeuble 2020 - AP/CP - Rue Brauhauban - reconstruction immeuble	3 480 000	501 000	360 000		250 000	3 304	1 000 000	
	Architecture	2020 - AP/CP - Rue Brauhauban - Edicule Poste - frais d'études 2020 - AP/CP - Rue Brauhauban - Edicule Poste - travaux			30 000		150 000		181.2	
	Architecture VRD	2020 - AP/CP - Rue Brauhauban - est	AND VILL		0		300 000	1,752	300 000	
	VRD	2020 - AP/CP - Rue Brauhauban - Place Montaut						300	300 000	
OG	RAMME - Foires et		TES ALT		158 335	0	150 435	0	145 435	12 (8)
	Finances Architecture	Halle Brauhauban - Subvention d'équipement au budget annexe Halle Marcadieu - Bâtiment et installations	Participano Plan d'amélio		135 335 20 000		127 435 20 000		122 435 20 000	
	Commerce	Halle Marcadieu - Equipement	Plan disquipt	ment annuel	3 000		3 000	9.	3 000	
OG	RAMME - Dévelop	pement économique (90)			186 034	0	178 034	0	178 034	
	Commerce	2020 - Sonorisation des rues commerçantes de la ville	70 000	tinal sample of	30 000	5 2	20 000		20 000	
	Finances	Attribution de compensation à CATLP - Zones d'activité économique	Furt par diliber	nition 10/12/18	158 034		158 034		158 034	
OG	RAMME - Aides au	x commerces et aux services marchands (94)	2012		40 000	40 000	0	0	0	100
	Commerce	2020 - Etude avant travaux - Diagnostic commercial	40 000	40 000	40 000	40 000				
	Commerce	2021 - FISAC	40 000	40 000	40 000	40 000				
_	RAMME - Fötes et		Plan Charles	ement annual	31 000 20 000	0	51 000 10 000	0	10 000	and an
1	VRD Commerce	Illuminations de Noël Installations de voirie - Tarbes en décembre	Plan Garriella	ment annuel	1 000		1 000		1 000	
'	Animations - protoco	r Matériel, mobilier, autre matériel de voirie	SPICETOR	ement answel	10 000		40 000		40 000	
OG	RAMME - Tourism	e (85)				No resident	No Inchina			12000
	Architecture	Hotel Gambette – båliment et installations	Plan d'amélic	eration annuel (10 000		10 000			
OLI	TIQUE - PATRI	MOINE URBAIN, TRAVAUX, HABITAT, LOGEMEN			1 291 000	207 300	957 000	295 000	3 137 000	510 (
ilipp	e LASTERLE, Amaur	y TROUSSARD, Bruno LARROUX								
			177		THE R					
ěra	tion 2023 - NPNRI	U - Réaménagement du quartier Bel-Air - Espaces publics	IN ALL	STATE OF THE	50 000	0	20 000	0	1 500 000	TO SEE
	VRD	2023 - NPNRU - Quartler Bel-Air - Espaces publics	1 570 000		50 000		20 000		1 500 000	
DG	RAMME - Patrimo	ine urbain (624)		15056	260 000	0	260 000	0	260 000	e - 30m
0	Chargé mission	Opération façades - subventions	Fixe pay e	Miliperation Miliperation	60 000	-	60 000		60 000	
	Chef projet habitat	Action "cœur de ville" - subventions	ESSERTIME PART	MIRCHEOD	200 000		200 000		200 000	
OC	RAMME - Habitat		6.4	Militeration	171 000	0	142 000	185 000 185 000	112 000	
		OPAH - frais d'études OPAH - subventions d'équipement		Militeration	30 000		30 000	100 000	30 000	
~	RAMME - Travaux	Police (N)	VILLED ET SEEDING	MICHIGAN DE LA COMP	35 000	30 000	35 000	30 000	35 000	30
-			PROM	re de pêrij	20 000	20 000		20 000		20
)	Urbanisme Urbanisme	Travaux d'office sur immeuble menançant ruine - péril imminent Frais d'études préalables (non refacturables)		ue de pêrk	5 000	25 000	5 000	20 000	5 000	20
)		rravaux d'office sur immeubles insalubres	A COSTO	ro de pêril	10 000	10 000	2000	10 000		10
				area les de						
	RAMME - Haras (8		a see Sara	1000	775 000	177 300	500 000	80 000	1 200 000	480
1	Architecture Architecture	Haras - frais d'études Haras - travaux	Plan d'amél	oration armuel oration armuel	25 000 300 000	120 000	200 000	80 000	200 000	80
	Architecture	Haras - travaux chauffage P3		oration annuel	l connects		i-rotalcatter.			
)		etten	TO CAMP THE PARTY OF							
0		t Haras - matériel et outillage 2021 - Haras - maison du cheval - travaux	Plan d'équis 560 00		0 400 000 50 000	57 300	150 000 100 000			



DOB 2021 - annexe 4

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

ode erv.	Service	Opérations en cours	Cout total i financer 20 (opérat	21-2023 ions	BUDGET PRIM	ITIF 2021	Prospectiv crédits prév (votés en .	isionnels	Prospecti crédits prév (votés en	isionnels
			Dépenses	Recettes (subv°)	Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv°)	Dépenses	Recettes (subv*)
				(SUDY)	i.	(daby)		(====,		
LIT	TIQUE - PILOTA	GE STRATEGIQUE - PERFORMANCE DE LA COLLECT	TIVITE - GESTIO	N ADAPTE	1 281 700	0	995 000	0	955 000	
nair	GIRAL					200000000000000000000000000000000000000	100 000		380 000	BIENIISII
OG	RAMME - Strateg	le immobilière (020)			721 700	0	420 000	MELITISE A	300000	
	Architecture	Frais d'études	Plun d'amélion		30 000	01100001111111	30 000		30 000	
1	Architecture	Diagnostics divers	Plan d'amélion Plan d'amélion		100 000	- 1	100 000		100 000	
1	Architecture	Hotel de Ville – bâtiment et Installations	Plan Cambion		110 000		50 000		50 000	
)	Archilecture	Bătiment Pyrène – bâtiment et installations	Plan Cambion		98 000		50 000	- 1	50 000	N.
)	Architecture	Batiment services techniques	Plan d'amélior		60 000		60 000	-•	60 000	
	Architecture	Autres bâtiments administratifs (Brauhauban,) - améliorations	Plan d'amélion		50 000		50 000		50 000	
	Architecture	Bourse du travail – bâtiment et installations Bâtiment 206 site Arsenal	Plan d'amélion		180 000	1				
	Architecture	Chaufferies tous bâtiments - améliorations	Plan cambion		53 700		40 000		40 000	
H	Architecture Architecture	2021 - Bâtiment SEMI - travaux	80 000	The state of	40 000		40 000		М	
_	51/41/51/32/1977	1020		1.00	525 000	0	540 000	0	540 000	W. Eb
1000	RAMME - Logisti	The same of the sa	Plun d'équipe	Name annual	20 000		20 000		20 000	
	Commande pb	Frais d'insertion	Chan of Any inch	nand annual	10 000		25 000		25 000	
i	Commande pb	Matériel de bureau	Plan d'équipe Plan d'équipe	nert earwai	25 000		25 000		25 000	
,	Commande pb	Mobilier de bureau	Plan d'équipe	nerst arrane!	JURINISTANIA	er weight	Palley Still (Or - CA)		HIE DIE	
	Commande pb	Autres immobilisations diverses	Plan d'équipe Plan d'équipe	ned unnuel	450 000		450 000		450 000	
5	Parc auto	Véhicules	Fian d'équipe	(eurum musum)	10 000		10 000		10 000	65
j)	Parc auto Architecture	Outillage technique parc auto Autres équipements techniques service architecture	Psun méquion		4 000		4 000		4 000	
)	Architecture	Outillage technique service architecture	Plan d'équipe	nert armuel	6 000	12.	6 000		6 000	
e de la constante de la consta		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1			35 000	Ö	35 000	0	35 000	VS201
		de via au travail - Sécurité des ERP (020)	Plan (fégulpe	vecs annuel	15 000		15 000		15 000	
)	RH	Santé au travail - Santé dans ERP - défibrilateurs Sécurité au travail - Sécurité dans les ERP - extincteurs	Plan Shoulde	neat easyet	9 000		9 000		9 000	
)	Architecture	Matériel de bureau et informatique ergonomique	Plan d'équipe Plan d'équipe	med annual	1 000		1 000		1 000	
	RH RH	*Mobilier de bureau ergonomique	Plan of equipe	morn granuel	10 000		10 000		10 000	
NI.	ITIQUE INNO	VATION NUMERIQUE ET DEMOCRATIE PARTIC	IPATIVE		645 600	30 000	560 000	30 000	420 000	
	GIORDAN	MAHON NOME MADE 2: 22 MAHON NOME MANAN NOME MAHON NOME MANAN NOME		-						
100	PANNE Sunta	nes d'information, e-administration, logiciets et matériel inf	ormatique, smart	city (020)	525 600	30 000	490 000	30 000	-	
)		Equipement informatique et téléphonique des services	Pien d'équipe Piun d'équipe	ment errorel	245 600		200 000		200 000	
0	Informatique Informatique	Logiciels	Plun d'équipe	ment annual	180 000		190 000) (t	150 000	9.65
0	VRD	2021 - Smart city - extension génie civil	200 000	80 00	100 000	30 000	100 000	30 000		
200	GRAMME - Comm			1 100 1	120 000	0	The second second		A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	
_			Plan d'équipe	ment ennual	10 000		10 000	1	10 000	
0	Communication	Equipements divers Sites internet et infranet - logiciels, solution smartphone	Plan d'équip	toent annual	90 000		50 000		50 000	
))	Communication Informatique	Sites internet et infranet - serveurs	Plan d'équip		20 000		10 000		10 000)
						7-1, 5			7 400 400	735
		TOTAL DIRECTION C	PP		4 435 669	628 300	4 341 469	325 000	7 136 469	/3



DIRECTION DE LA QUALITE DE VIE URBAINE

		(opérat millesin		BUDGET PRIM	ITIF 2021	Prospective crédits prévis (votés en A	sionnels	Prospectiv crédits prévi (votés en A	sionnels
		Dépenses	Recettes (subv°)	Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)
OLITIQUE - S	ECURITE			194 000	Ö	147 500	0	367 500	22 5
									- Atto
ROGRAMME - P 0 Architecture	ofice municipale (112) Locaux Police municipale	Plen damilion	No accuse	194 000 20 000	0	147 500	0	367 500	22 !
5 Pôle sécuri	té Vidéoprotection - études	Plan stemblers	tion armuel	5 000		26 000			
 Pôle sécuri Pôle sécuri 		Plan tramblem Plan trameliera	tion annuel			50 000		296 000	22
5 Pôle sécuri	té Dispositifs de sécurisation des manifestations	Plan d'équipen	nerst beneuel	60 000		60 000		60 000	
5 Pôle sécuri 5 Pôle sécuri		Plan d'équiper Plan d'équiper	enni annuel	4 000 5 000		4 000 5 000		4 000 5 000	
5 Pôle sécuri	té Autres équipements	Plan of Equipm	ent annuel	100 000	- 1	2 500		2 500	
OLITIQUE - I	MOBILITE & STATIONNEMENT			98 600	0	150 000	0	300 000	
rc ANDRES	*								
ROGRAMME - S Pôle sécuri	TATIONNEMENT (616) té 2020 - Horodateurs - mise å niveau équipement	60 000	0	95 000 60 000	0	150.000	D	300 000	
O Architecture	stock angions can be not be a second or a second or as a second	SALES OF THE SALES	n n	10 000					
D Architecture			0	25 000		150 000		300 000	
NAME AND ADDRESS OF TAXABLE PARTY.	OBILITES DOUCES (816)	050=UNIS 450		3 600	Q	0	0		ė gys.
0 VRD 0 VRD	Bornes électriques Aménagements cyclables	Plan d'amélion Plan d'amélion		3 600 75 000	25 000	75 000	25 000	75 000	2
LITIQUE - EN	IVIRONNEMENT & CADRE DE VIE, TRANSITION ECOL	OGIQUE ET AMENA	GEMENTS	6 006 589	234 987	10 522 600	405 000	15 117 600	295
rion MARIN, Brui	no LARROUX, Laurent TEXEIRA								
		(2)							
pération 2016 + 0 VRD	2020 - Achèvement du réaménagement de la place du Foira 2016 - Place du Foirail - travaux Nord Est Quest	all ationnée pa	r le DSIL (7)	250 000	0	1.240 000	90 000	1 000,000	90
0 VRD	2021 - Place du Foirail - travaux Sud					500 000	Charles of the State of the Sta	AND DESCRIPTION OF THE PARTY AND PERSONS ASSESSMENT OF THE PARTY AND PARTY A	
O Architectur	2020 - Halle place du Foirail - frais d'études			150 000		500 000	90 000	300 000 700 000	9
O Architectur		840 000	0	100 000		740 000	Charles of the State of the Sta	300 000	
	e 2020 - Halle place du Folrail - travaux démolition reconstruction	- Contractor	0	100 000	200 000	740 000	90 000	300 000 700 000 0	
pération 2020 - 0 VRD		- Contractor	•	100 000	200 000	740 000 920 000	90 000	300 000 700 000	
pération 2020 - 0 VRD 0 VRD	a 2020 - Halle place du Folraîl - travaux démolition reconstruction Réaménagement et végétalisation de la place au Bois (624) 2020 - Place au Bois - frais d'études 2021 - Place au Bois - travaux de réaménagement		550,000	100 000 1 040 000 650 000	200 000	740 000 920 000 900 000	90 000	300 000 700 000 0	
pération 2020 - 0 VRD 0 VRD 0 Architectur 0 PEP	Réaménagement et végétalisation de la place au Bois (624) 2020 - Place au Bois - frais d'études 2021 - Place au Bois - travaux de réaménagement e 2021 - Place au Bois - travaux de réaménagement e 2021 - Place au Bois - travaux de végétalisation 2021 - Place au Bois - travaux de végétalisation	- Contractor	510,000	100 000 1 040 000 650 000 40 000 300 000	NV DIE	740 000 920 000	90 000	300 000 700 000 0	
pération 2020 - 0 VRD 0 VRD 0 Architectur 0 PEP	e 2020 - Halle place du Folraît - travaux démolition reconstruction Réaménagement et végétalisation de la place au Bois (624) 2020 - Place au Bois - frais d'études 2021 - Place au Bois - travaux de réaménagement 2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay		510 000	100 000 1 040 000 650 000 40 000	NV DIE	740 000 920 000 900 000	90 000	300 000 700 000 0	
ération 2020 - VRD VRD Architectur PEP PEP	Réaménagement et végétalisation de la place au Bois (624) 2020 - Place au Bois - frais d'études 2021 - Place au Bois - travaux de réaménagement e 2021 - Place au Bois - travaux de réaménagement e 2021 - Place au Bois - travaux de végétalisation 2021 - Place au Bois - travaux de végétalisation	1 850 000		100 000 1 040 000 650 000 40 000 300 000	NV DIE	740 000 920 000 900 000	90 000	300 000 700 000 0	
obration 2020 - VRD VRD Architectur PEP PEP Obration 2020 - VRD	Réaménagement et végétalisation de la place au Bois (624) 2020 - Place au Bois - frais d'études 2021 - Place au Bois - frais d'études 2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay 2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay 2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay 2021 - Place au Bois - raveux de végétalisation 2021 - Place au Bois - Aires de jeux Ouverture du Haras sur la ville & nouvelle entrée sur la pro 2020 - Entrée du Haras ay du Régiment de Bigorre - travaux	s 850 DOC		100 000 1 040 000 650 000 40 000 300 000 50 000	200 000	740 000 920 000 900 000 20 000	90 000 310 000 310 000	300 000 700 000 0	
objection 2020 - O VRD O VRD O Architectur O PEP O PEP O VRD O VRD O VRD O Architectur O Architectur	Réaménagement et régétalisation de la place au Bois (624) 2020 - Place au Bois - frais d'études 2021 - Place au Bois - frais d'études 2021 - Place au Bois - travaux de réaménagement 2021 - Place au Bois - restauration bâtunent Edmond Lay 2021 - Place au Bois - restauration bâtunent Edmond Lay 2021 - Place au Bois - travaux de végétalisation 2021 - Place au Bois - Aires de jeux Ouverture du Haras sur la ville & nouvelle entrée sur la pro 2020 - Entrée du Haras ay du Régiment de Bigorre - travaux Création d'une maison de l'environnement et du développe 2020 - Maison de l'environnement et du développe	menade du Pradeau (824)	100 000 1 040 000 650 000 40 000 300 000 50 000	200 000	740 000 920 000 900 000 20 000 0 150 000 100 000	90 000 310 000 310 000	300 000 700 000 0 0	20
objection 2020 - O VRD O VRD O Architectur O PEP O PEP O VRD O VRD O VRD O Architectur O Architectur	e 2020 - Halle place du Folraît - travaux démolition reconstruction Réaménagement et régétalisation de la place au Bois (624) 2020 - Place au Bois - frais d'études 2021 - Place au Bois - travaux de réaménagement e 2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay 2021 - Place au Bois - revaux de végétalisation 2021 - Place au Bois - Aires de jeux Ouverture du Haras sur la ville & nouvelle entrée sur la pro 2020 - Entrée du Haras ay du Régiment de Bigorre - travaux Création d'une maison de l'environnement et du développe e 2020 - Maison de l'environnement et du DD - frais d'études	s 850 DOC		100 000 1 040 000 650 000 40 000 300 000 50 000	200 000	740 000 920 000 900 000 20 000	90 000 310 000 310 000	300 000 700 000 0	20
OFFICIAL PROPERTY OF Architecture PEP PEP PO PEP PEP PO PEP PEP PO PEP PEP	Réaménagement et végétalisation de la place su Bois (624) 2020 - Place au Bois - frais d'études 2021 - Place au Bois - frais d'études 2021 - Place au Bois - fravaux de réaménagement e 2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay 2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay 2021 - Place au Bois - raveux de végétalisation 2021 - Place au Bois - Aires de jeux Ouverture du Haras sur la ville & nouvelle entrée sur la pro 2020 - Entrée du Haras av du Régiment de Bigorre - travaux Création d'une maison de l'environnement et du développe e 2020 - Maison de l'environnement et du DD - frais d'études 2021 - Maison de l'environnement et du DD - travaux	menade du Pradeau (700 000	100 000 1 040 000 650 000 40 000 300 000 50 000	200 000	740 000 920 000 900 000 20 000 0 150 000 100 000	90 000 310 000 310 000	300 000 700 000 0 0	20
objection 2020 - 0 VRD VRD Architectur PEP VRD	Réaménagement et végétalisation de la place au Bois (824) 2020 - Place au Bois - frais d'études 2021 - Place au Bois - frais d'études 2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay 2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay 2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay 2021 - Place au Bois - traveux de végétalisation 2021 - Place au Bois - Aires de jeux Ouverture du Haras sur la ville & nouvelle entrée sur la pro 2020 - Entrée du Haras ay du Régiment de Bigorre - traveux Création d'une maison de l'environnement et du développe 2020 - Maison de l'environnement et du DD - frais d'études 2021 - Maison de l'environnement et du DD - traveux Plotage (810) e Site CTM - frais d'études Site CTM - bâtiments et installations	menade du Pradeau (700 000	100 000 1 040 000 650 000 40 000 300 000 50 000 0	200 000	740 000 920 000 900 000 20 000 0 150 000 100 000 50 000	90 000 310 000 310 000	300 000 700 000 0 0 1 500 000 1 500 000	20
pération 2020 - VRD VRD Architectur PEP PEP Sération 2020 - Architectur Architectur ROGRAMME -1 Architectur Architectur Architectur Architectur	Réaménagement et végétalisation de la place au Bois (624) 2020 - Place au Bois - frais d'études 2021 - Place au Bois - frais d'études 2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay 2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay 2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay 2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay 2021 - Place au Bois - Aires de jeux Ouverture du Haras sur la ville & nouvelle entrée sur la pro 2020 - Entrée du Haras sur la ville & nouvelle entrée sur la pro 2020 - Entrée du Haras av du Régiment de Bigorre - travaux Création d'une maison de l'environnement et du DD - frais d'études 2021 - Maison de l'environnement et du DD - travaux Plotage (B10) e Site CTM - bâtiments et installations Site CTM - bâtiments et installations Site CTM - mobilier	menade du Pradeau (ou ment durable (\$30)	700 000	100 000 1 040 000 850 000 40 000 300 000 50 000 0 20 000 20 000	200 000	740 000 920 000 900 000 20 000 150 000 100 000 50 000	90 000 310 000 310 000	300 000 700 000 0 0 1 500 000 1 500 000	20
OFFICION 2020 - OFFICION 2020	Réaménagement et végétalisation de la place su Bois (824) 2020 - Place au Bois - frais d'études 2021 - Place au Bois - frais d'études 2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay 2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay 2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay 2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay 2021 - Place au Bois - Aires de jeux Ouverture du Haras sur la ville & nouvelle entrée sur la pro 2020 - Entrée du Haras ay du Régiment de Bigorre - travaux Création d'une maison de l'environnement et du développe 2020 - Maison de l'environnement et du DD - frais d'études 2021 - Maison de l'environnement et du DD - travaux Plotage (810) e Site CTM - frais d'études es Site CTM - mobilier 2018 - Locaux PEEP - frais d'études 2018 - Locaux PEEP - construction	menade du Pradeau (gl ment durable (\$30) 1 570 000 Pian d'amelia. Pian d'amelia. Pian d'amelia.	200 DDC	100 000 1 040 000 650 000 40 000 300 000 50 000 20 000 20 000 203 000	200 000	740 000 920 000 900 000 20 000 100 000 100 000 100 000	90 000 310 000 310 000	300 000 700 000 0 0 1 500 000 1 500 000 1 100 000	20
OFFICION 2020 - OFFICION 2020	Réaménagement et régétalisation de la place su Bois (624) 2020 - Place au Bois - frais d'études 2021 - Place au Bois - frais d'études 2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay 2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay 2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay 2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay 2021 - Place au Bois - Aires de jeux Ouverture du Haras sur la ville & nouvelle entrée sur la pro 2020 - Entrée du Haras ay du Régiment de Bigorre - travaux Création d'une maison de l'environnement et du développe 2020 - Maison de l'environnement et du DD - frais d'études 2021 - Maison de l'environnement et du DD - travaux Plotage (810) e Site CTM - frais d'études e Site CTM - mobilier 2018 - Locaux PEP - frais d'études e 2018 - Locaux PEP - frais d'études	menade du Pradeau (200 DDC	100 000 1 040 000 850 000 40 000 300 000 50 000 0 20 000 20 000	200 000	740 000 920 000 900 000 20 000 150 000 100 000 50 000	90 000 310 000 310 000	300 000 700 000 0 0 1 500 000 1 500 000	20
OFFICIAL Architectur	Réaménagement et végétalisation de la place au Bois (624) 2020 - Place au Bois - frais d'études 2021 - Place au Bois - frais d'études 2021 - Place au Bois - travaux de réaménagement e 2021 - Place au Bois - travaux de réaménagement e 2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay 2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay 2021 - Place au Bois - Aires de jeux Ouverture du Haras sur la ville & nouvelle entrée sur la pro 2020 - Entrée du Haras av du Régiment de Bigorre - travaux Création d'une maison de l'environnement et du DD - frais d'études e 2020 - Maison de l'environnement et du DD - travaux Plotage (B10) e Site CTM - frais d'études e Site CTM - bâtiments et installations Site CTM - mobilier e 2018 - Locaux PEP - frais d'études e 2018 - Locaux PEP - construction e Locaux PEP - construction	menade du Preciesu (el ment durable (\$30) 1 670 000 Pian d'amélier Plan d'amélier Q Plan d'amélier	200 DOD	100 000 1 040 000 650 000 40 000 300 000 50 000 20 000 20 000 203 000	200 000	740 000 920 000 900 000 20 000 100 000 100 000 100 000	90 000 310 000 310 000	300 000 700 000 0 0 1 500 000 1 500 000 100 000	
OFFICIAL PEP OFFICIAL POP OF	e 2020 - Halle place du Folraît - travaux démolition reconstruction Réaménagement et régétalisation de la place au Bois (824) 2020 - Place au Bois - frais d'études 2021 - Place au Bois - travaux de réaménagement e 2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay 2021 - Place au Bois - travaux de végétalisation 2021 - Place au Bois - Aires de jeux Ouverture du Haras sur la ville & nouvelle entrée sur la pro 2020 - Entrée du Haras ay du Régiment de Bigorre - travaux Création d'une maison de l'environnement et du développe e 2020 - Maison de l'environnement et du DD - frais d'études e 2021 - Maison de l'environnement et du DD - travaux Plotage (810) e Site CTM - frais d'études e Site CTM - mobilier e 2018 - Locaux PEP - frais d'études e 2018 - Locaux PEP - construction e Locaux PEP foirie communale et routes (822) Abords de voirie - mises en sécurité Abords de voirie - plantation d'arbres	menade du Pradesu (830). The d'ambien Plan d'ambien	200 DDD 200 DDD 200 DDD 200 DDD 200 DDD 200 DDDD 200 DDDDD 200 DDDDDD 200 DDDDDDDDDD	100 000 1 040 000 650 000 40 000 300 000 50 000 20 000 20 000 203 000 80 000 2 625 589 30 000	200 000	740 000 920 000 900 000 20 000 150 000 100 000 50 000 100 000 50 99 600 30 000	90 000 310 000 310 000	300 000 700 000 0 0 1 500 000 1 500 000 1 100 000 30 000 30 000	20
OFFICIAL Architectur	Réaménagement et végétalisation de la place au Bois (624) 2020 - Place au Bois - frais d'études 2021 - Place au Bois - frais d'études 2021 - Place au Bois - travaux de réaménagement e 2021 - Place au Bois - travaux de réaménagement e 2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay 2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay 2021 - Place au Bois - Aires de jeux Ouverture du Haras sur la ville & nouvelle entrée sur la pro 2020 - Entrée du Haras av du Régiment de Bigorre - travaux Création d'une maison de l'environnement et du DD - frais d'études e 2020 - Maison de l'environnement et du DD - travaux Notage (B10) e Site CTM - habitier e 2018 - Locaux PEP - frais d'études e 2018 - Locaux PEP - construction e Abords de voirie - mises en sécurité Abords de voirie - plantation d'arbres	menade du Pratiesu (in in durable (\$30) Pian d'amélor	200 DOC	100 000 1 040 000 650 000 40 000 300 000 50 000 2 0 000 20 000 20 000 20 000 20 3000 30 000 30 000 30 000 30 000 30 000 30 000 30 000 30 000	200 000	740 000 920 000 900 000 20 000 20 000 100 000 50 000 100 000 100 000 30 000 5 699 600	90 000 310 000 310 000	300 000 700 000 0 0 1 500 000 1 500 000 1 100 000 30 000	20
OFFICIAL Architectur	e 2020 - Halle place du Folraît - travaux démolition reconstruction Réaménagement et régétalisation de la place au Bois (824) 2020 - Place au Bois - frais d'études 2021 - Place au Bois - travaux de réaménagement e 2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay 2021 - Place au Bois - travaux de végétalisation 2021 - Place au Bois - Aires de jeux Ouverture du Haras sur la ville & nouvelle entrée sur la pro 2020 - Entrée du Haras ay du Régiment de Bigorre - travaux Création d'une maison de l'environnement et du développe e 2020 - Maison de l'environnement et du DD - frais d'études e 2021 - Maison de l'environnement et du DD - travaux Plotage (810) e Site CTM - frais d'études e Site CTM - mobilier e 2018 - Locaux PEP - frais d'études e 2018 - Locaux PEP - construction e Locaux PEP foirie communale et routes (822) Abords de voirie - mises en sécurité Abords de voirie - plantation d'arbres	menade du Predeau (ement durable (\$30) 1 870 000 Pian d'amètic	200 DOS 200 DO	100 000 1 040 000 650 000 40 000 300 000 50 000 20 000 20 000 203 000 80 000 2 625 589 30 000	200 000	740 000 920 000 900 000 20 000 100 000 50 000 100 000 50 000 50 000 50 000 50 000 50 000 50 000 50 000	90 000 310 000 310 000	300 000 700 000 0 1 500 000 1 500 000 100 000 30 000 50 000 50 000	20
OFFICION 2020 - 0 O VRD O VRD O Architectur O PEP O PEP O VRD O Architectur	Réaménagement et végétalisation de la place su Bois (624) 2020 - Place au Bois - frais d'études 2021 - Place au Bois - travaux de réaménagement 2021 - Place au Bois - travaux de réaménagement 2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay 2021 - Place au Bois - restauration bâtiment Edmond Lay 2021 - Place au Bois - Aires de jeux Ouverture du Haras sur la ville & nouvelle entrée sur la pro 2020 - Entrée du Haras ay du Régiment de Bigorre - travaux Création d'une maison de l'environnement et du développe 2020 - Maison de l'environnement et du DD - frais d'études 2021 - Maison de l'environnement et du DD - travaux Plotage (B10) 2018 - Locaux PEP - frais d'études 2018 - Locaux PEP - construction 2018 - Locaux PEP - construction 2018 - Locaux PEP - construction 2018 - Locaux PEP - de l'environnement et du DD - de l'environnement et d'environnement	menade du Pratiesu (in in durable (\$30) Pian d'amélor	200 DOS 200	100 000 1.040 000 650 000 40 000 300 000 50 000 20 000 20 000 80 000 2 625 589 30 000 50 000 80 000	200 000	740 000 920 000 900 000 20 000 150 000 100 000 50 000 30 000 5 699 600 30 000 50 000	90 000 310 000 310 000	300 000 700 000 0 0 1 500 000 1 500 000 1 100 000 30 000 30 000 50 000	20



DOB 2021 - annexe 4

DIRECTION DE LA QUALITE DE VIE URBAINE

Code serv	Service	Opérations en cours	Cout total financer 2 (opera milles)	021-2023 itions	BUDGET PRIMI		Prospective crédits prévisi (votés en Af	ionnels P/CP)	Prospective 20 crédits prévision (votés en AP/C	nels (P)
			Dépenses	Recettes (subv°)		Recettes (subv°)	Dépenses	(subv*)		cettes (bv°)
0	VRD	2019 - Rue Vergé - travaux	0		275 000				3-2-1	
)	VRD PEP	2020 - Quai Estevenet - travaux 2020 - Quai Estevenet - aménagement espaces verts	305.000		30 000					
)	VRD VRD	2020 - Parking nord place Jean Jaurès - travaux 2020 - Rue et impasse de la Baïse - Iravaux (lot Lalette)	0	82 0.00						
)	VRD	2020 - Square Mariateguy - travaux	230 000		200 000 30 000					
)	VRD	2020 - Square Mariateguy - aménagement espaces verts 2020 - Rue de Perseigna - frais d'études	1 020 000		20 000				500 000	
	VRD	2020 - Rue de Perseigna - travaux 2020 - Place Parmentier - frais d'études					500 000		500 000	
K) 	VRD VRD	2020 - Place Parmentier - travaux	100 000	91120			160 000			-
	VRD VRD	2020 - Parking Parc expos - frais d'études 2020 - Parking Parc expos - travaux	500 000				150 000		150 000	
)	VRD	2020 - Rue Arago - frais d'études	200 000		20 000 180 000	ď				
)	VRD VRD	2020 - Rue Arago - travaux 2020 - Piace de la Providence - frais d'études		600	20 000					
0	PEP VRD	2020 - Place de la Providence - frais d'études espaces verts 2020 - Place de la Providence - travaux	840 000	Les Sir	20 000 200 000		400 000			
)	PEP	2020 - Place de la Providence - aménagement espaces verts	WW. silk	Mary Co.E.			200 000	_		
0	VRD VRD	2020 - Rue de Cronstadt entre RD Ferrè et RD Foch - frais d'études 2020 - Rue de Cronstadt entre RD Ferrè et RD Foch - travaux	340 000		200 000		100 000			(c)
0	VRD	2020 - Rue Carnot - frais d'études	620,000		20 000		400 000		200 000	
0	VRD VRD	2020 - Rue Carnot - travaux 2020 - Avenue d'Azereix - frais d'études	810 000		10 000		400 000		400 000	
2	VRD VRD	2020 - Avenue d'Azerelx - travaux 2020 - Promenade du Pradeau - frais d'études	2 020 000	0 3	20 000					11
0	VRD	2020 - Promenade du Pradeau - travaux			20 000		600 000		1 400 000	570
0	VRD VRD	2021 - Rue Massey - frais d'études 2021 - Rue Massey - travaux	250,000		20 000		230 000		the reveal	
0	VRD	2021 - Abords place Jean-Jaurès (trottoirs) - frais d'études 2021 - Abords place Jean-Jaurès (trottoirs) - travaux	800,000		O		400 000		400 000	
0	VRD VRD	2021 - Abords école Jean-Macé - Tot - frais d'études	220 000		20 000		300 000			
0	VRD .	2021 - Abords école Jean-Macé - îlot - Iravaux 2021 - Impasse Jacques-Brel - Iravaux	\$10,000		0		110 000			
0	VRD	2021 - Rue Cherrin - travaux	80 000		80 000	- OF US				
0	PEP	2021 - Place de la Courte Boule - études 2021 - Place de la Courte Boule - travaux	305 000		0		100 000		200 000	
0	VRD	2022 - Avenue Antoine-de-Saint-Exupéry - études	120 000	HA VALOS	0		20 000		400 000	
0	VRD VRD	2022 - Avenue Antoine-de-Saint-Exupéry - travaux 2022 - Rue Ferrère	-220 000				220 000 230 000			
10 10	VRD VRD	2022 - Place de la Liberté Diverses opérations cióturées	250 900 Opérador	s citilintes			230,000	108E		
40	VRD	Géolocalisation réseaux souterrains	Plan Caque	sement ennuel	100 000 9 600		100 000		9 600	
40 50	VRD PEP	Logiciels Matériel et outillage de voirle		romant enquel	40 000		40 000		40 000	
		INC. THE STATE OF			320 000	0	320 000	0 0	320 000	, 19
50 50	PEP	Abords de voirie (821) Abords de voirie - mobilier urbain	Plan Cambi	oration analysi	60 000		60 000		60 000 220 000	
40	VRD VRD	Abords de voirie - mobiller urbain Abords de voirie - mobiller urbain - panneaux de signalisation	Flan Cambi	ionetion envisable sometion envisable	220 000 40 000		220 000 40 000		40 000	
40 50	PEP	Renouvellement système arrosage suspension avenue de la Marne	Plan d'amél	oracon arecul	10 000		THE POST OF	TOP NEW Y		W
noc	PAULE EAR	aces verts urbains (823)	RS EULI	139/5H(E)	528 000	29 987	1 143 000	0	6 518 000	
20	Architecture	Jardin Massey - frais d'études		ionision armusi	50.000		30 000		30 000	
20	Architecture	Jardin Massey - travaux		complete and and	50 000		100 000		100 000	
50	PEP -	Jardin Massey – améliorations (parc animalier, petit train, signalisation)	10.6 - 16.6 mg	longikan menusi N	100 000			F-171457-2		
_						23 560				
	Pôle sécurité Architecture	2020 - Jardin Massey - Petit train - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Orangerie - frais d'études	6 675 00	23.5	75 000	25 500	000 000	1	E 000 000	
20 20	Architecture Architecture	2021 - Jardin Massey - Orangerie - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Orangerie - travaux	6/676 02		20,000	6 427	600 000 50 000		6 000 000 25 000	
20 20 20	Architecture	2021 - Jardin Massey - Orangerie - frais d'études	295 00	0 84	20 000		50 000 150 000		25 000 150 000	
20 20 20 20 20 50	Architecture Architecture Architecture Architecture PEP	2021 - Jardin Massey - Orangerie - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Crangerie - travaux 2021 - Jardin Massey - Cloître - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Cloître - travaux Parcs et jardins divers - frais d'études	295 00	0 84	20 000		50 000		25 000	
20 20 20 20 20 50	Architecture Architecture Architecture Architecture PEP PEP	2021 - Jardin Massey - Orangerie - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Crangerie - travaux 2021 - Jardin Massey - Cloître - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Cloître - travaux Parcs et jardins divers - frais d'études Parcs et jardins divers - regénération d'arbres	295 00 Plan d'amb Plan d'amb		20 000 30 000 50 000		50 000 150 000 30 000		25 000 150 000 30 000	2
40 20 20 20 20 20 50 50	Architecture Architecture Architecture Architecture PEP PEP PEP	2021 - Jardin Massey - Orangerie - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Crangerie - travaux 2021 - Jardin Massey - Cloître - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Cloître - travaux Parcs et jardins divers - frais d'études Parcs et jardins divers - regénération d'arbres Parcs et jardins divers - regénération d'arbres Parcs et jardins divers - aires de jeux - réhabilitation, mises aux normes	296 00 Plan d'amb Plan d'amb Plan d'amb	o e 4 Experior arrays for alon arrays	20 000 30 000 50 000 100 000		50 000 150 000 30 000 50 000	= =	25 000 150 000 30 000 50 000	
20 20 20 20 20 50 50 50	Architecture Architecture Architecture Architecture PEP PEP PEP PEP PEP PEP	2021 - Jardin Massey - Orangerie - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Orangerie - fravaux 2021 - Jardin Massey - Cloître - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Cloître - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Cloître - Iravaux Parcs et jardins divers - frais d'études Parcs et jardins divers - regénération d'arbres Parcs et jardins divers - aires de jeux - réhabilitation, mises aux normes Parcs et jardins divers - signalétique Parcs et jardins divers - signalétique	205 00 Plan d'amb Plan d'amb Plan d'amb Plan d'équi	enterior arrest formion arrest formion arrest formion arrest formion arrest formion arrest	20 000 30 000 50 000 100 000 3 000		50 000 150 000 30 000 50 000 30 000 3 000		25 000 150 000 30 000 50 000 30 000	
20 20 20 20 50 50 50 50 50	Architecture Architecture Architecture Architecture PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PE	2021 - Jardin Massey - Orangerie - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Orangerie - travaux 2021 - Jardin Massey - Cloître - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Cloître - travaux Parcs et jardins divers - frais d'études Parcs et jardins divers - regénération d'arbres Parcs et jardins divers - aires de jeux - réhabilitation, mises aux normes Parcs et jardins divers - signalétique Parcs et jardins divers - équipements divers Berges de l'Adour - améliorations	Plan d'amé Plan d'amé Plan d'amé Plan d'amé Plan d'équi Plan d'équi	erymon arrows formion arrows formion arrows formion arrows	20 000 30 000 50 000 100 000 3 000 20 000		50 000 150 000 30 000 50 000 30 000	*	25 000 150 000 30 000 50 000 30 000 3 000	:2
20 20 20 20 50 50 50 50 50	Architecture Architecture Architecture Architecture PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP	2021 - Jardin Massey - Orangerie - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Crangerie - fravaux 2021 - Jardin Massey - Cloître - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Cloître - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Cloître - travaux Parcs et jardins divers - frais d'études Parcs et jardins divers - regénération d'arbres Parcs et jardins divers - aires de jeux - réhabilitation, mises aux normes Parcs et jardins divers - signalétique Parcs et jardins divers - équipements divers Berges de l'Adour - améliorations Matériel et outiliage horticole	Plan d'amé Plan d'amé Plan d'amé Plan d'amé Plan d'équi Plan d'équi	Expelien arressi forceson arressi sociation arressi forceson acrossi sonnient nomina forceson arressi	20 000 30 000 50 000 100 000 3 000 20 000 80 000	6 427	50 000 150 000 30 000 50 000 30 000 3 000 20 000 80 000	0	25 000 150 000 30 000 50 000 30 000 30 000 20 000 80 000	
20 20 20 50 50 50 50 50 50	Architecture Architecture Architecture Architecture PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP	2021 - Jardin Massey - Orangerie - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Orangerie - travaux 2021 - Jardin Massey - Cloître - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Cloître - travaux Parcs et jardins divers - frais d'études Parcs et jardins divers - regénération d'arbres Parcs et jardins divers - aires de jeux - réhabilitation, mises aux normes Parcs et jardins divers - signalétique Parcs et jardins divers - équipements divers Berges de l'Adour - améliorations	Plan Famil Plan of and Plan of and Plan of and Plan of and Plan of and Plan of and Plan of and	Expelien arressi forceson arressi sociation arressi forceson acrossi sonnient nomina forceson arressi	20 000 30 000 50 000 100 000 3 000 20 000 80 000		50 000 150 000 30 000 50 000 30 000 3 000 20 000	ó	25 000 150 000 30 000 50 000 30 000 30 000 20 000 80 000	
20 20 20 20 50 50 50 50 50 50 50	Architecture Architecture Architecture Architecture PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PE	2021 - Jardin Massey - Orangerie - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Orangerie - fravaux 2021 - Jardin Massey - Cloître - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Cloître - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Cloître - Iravaux Parcs et jardins divers - frais d'études Parcs et jardins divers - aires de jeux - réhabilitation, mises aux normes Parcs et jardins divers - aires de jeux - réhabilitation, mises aux normes Parcs et jardins divers - signalétique Parcs et jardins divers - équipements divers Berges de l'Adour - améliorations Matériel et outiliage horticole	Plan Famil Plan of and Plan of and Plan of and Plan of and Plan of and Plan of and Plan of and	O SA Expellent access formation access formation access formation access formation access persent agrave	20 000 30 000 50 000 100 000 3 000 20 000 80 000	6 427	50 000 150 000 30 000 50 000 30 000 3 000 20 000 80 000 500 000	0	25 000 150 000 30 000 50 000 3 000 3 000 20 000 80 000 500 000	
200 200 200 500 500 500 500 500 500 800 800 800	Architecture Architecture Architecture Architecture PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PE	2021 - Jardin Massey - Orangerie - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Crangerie - fravaux 2021 - Jardin Massey - Cloître - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Cloître - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Cloître - travaux Parcs et jardins divers - frais d'études Parcs et jardins divers - regénération d'arbres Parcs et jardins divers - aires de jeux - réhabilitation, mises aux normes Parcs et jardins divers - signalétique Parcs et jardins divers - équipements divers Berges de l'Adour - améliorations Matèriel et outillage horticole Lirage public (814) Eclairage public Eclairage public	Plan d'amé	O SA Expellent access formation access formation access formation access formation access persent agrave	20 000 30 000 50 000 100 000 3 000 20 000 50 000 500 000 280 000	6 427	50 000 150 000 30 000 50 000 3 000 20 000 80 000 500 000 200 000		25 000 150 000 30 000 50 000 30 000 30 000 20 000 80 000 500 000 200 000	
200 200 200 200 500 500 500 500 500 500	Architecture Architecture Architecture Architecture PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PE	2021 - Jardin Massey - Orangerie - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Orangerie - fravaux 2021 - Jardin Massey - Cloître - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Cloître - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Cloître - Iravaux Parcs et jardins divers - frais d'études Parcs et jardins divers - aires de jeux - réhabilitation, mises aux normes Parcs et jardins divers - aires de jeux - réhabilitation, mises aux normes Parcs et jardins divers - signalétique Parcs et jardins divers - équipements divers Berges de l'Adour - améliorations Matériel et outiliage horticole	Plan Camb Plan Camb Plan Camb Plan Camb Plan Camb Plan Camb Plan Camb	Complete according to the complete according	20 000 30 000 50 000 100 000 3 000 20 000 80 000 500 000 200 000 200 000 200 000	6 427	50 000 150 000 30 000 50 000 3 000 3 000 20 000 80 000 500 000		25 000 150 000 30 000 50 000 30 000 30 000 20 000 80 000 500 000 500 000	
20 20 20 20 50 50 50 50 50 50 50 40 40	Architecture Architecture Architecture Architecture PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP VRD ARAMME - Ecl VRD VRD	2021 - Jardin Massey - Orangerie - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Orangerie - travaux 2021 - Jardin Massey - Cloître - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Cloître - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Cloître - travaux Parcs et jardins divers - frais d'études Parcs et jardins divers - regénération d'arbres Parcs et jardins divers - aires de jeux - réhabilitation, mises aux normes Parcs et jardins divers - signalétique Parcs et jardins divers - équipements divers Berges de l'Adour - améliorations Matèriel et outillage horticole airage public (614) Eclairage public Enfoulssement réseaux extérieurs - fonds de concours au SDE65 Création réseaux fibre - fonds de concours	Plan Camb Plan Camb Plan Camb Plan Camb Plan Camb Plan Camb Plan Camb	o expension according to the control according according to the control	20 000 30 000 50 000 100 000 3 000 20 000 500 000 20 000 80 000	6 427	50 000 150 000 30 000 50 000 3 000 20 000 80 000 500 000 200 000		25 000 150 000 30 000 50 000 30 000 3 000 20 000 80 000 500 000 500 000 200 000 80 000	
220 220 220 220 250 550 550 550 550 560 40 40 40	Architecture Architecture Architecture Architecture PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PE	2021 - Jardin Massey - Orangerie - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Orangerie - travaux 2021 - Jardin Massey - Cloître - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Cloître - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Cloître - travaux Parcs et jardins divers - frais d'études Parcs et jardins divers - regénération d'arbres Parcs et jardins divers - aires de jeux - réhabilitation, mises aux normes Parcs et jardins divers - signalétique Parcs et jardins divers - équipements divers Berges de l'Adour - améliorations Matèriel et outillage horticole airage public (314) Eclairage public part d'études Enfoulssement réseaux extérieurs - fonds de concours au SDE65 Création réseaux fibre - fonds de concours	Plan Game	Consider across formation across formations for across formation across fo	20 000 30 000 50 000 100 000 3 000 20 000 80 000 500 000 200 000 200 000 80 000 10 000 10 000	6 427	50 000 150 000 30 000 50 000 3 000 3 000 20 000 80 000 500 000 200 000 200 000 80 000 10 000	0	25 000 150 000 30 000 50 000 30 000 30 000 20 000 80 000 20 000 20 000 80 000	
20 20 20 20 50 50 50 50 50 50 50 60 40 40 40 40	Architecture Architecture Architecture Architecture PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PE	2021 - Jardin Massey - Orangerie - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Orangerie - travaux 2021 - Jardin Massey - Cloître - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Cloître - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Cloître - travaux Parcs et jardins divers - frais d'études Parcs et jardins divers - aires de jeux - réhabilitation, mises aux normes Parcs et jardins divers - signalétique Parcs et jardins divers - équipements divers Berges de l'Adour - améliorations Matèriel et outillage horticole airage public (\$14) Eclairage public Enfoulssement réseaux extérieurs - fonds de concours au SDE65 Création réseaux fibre - fonds de concours Tollettes publiques Déchetterie CTM	Plan d'ama	o expellent accession acce	20 000 30 000 50 000 100 000 3 000 20 000 80 000 20 000 20 000 80 000 20 000 80 000 30 000 30 000	6 427	50 000 150 000 30 000 50 000 3 000 3 000 20 000 80 000 200 000 200 000 200 000 3 000 200 000 10 000	0	25 000 150 000 30 000 30 000 30 000 30 000 30 000 80 000 20 000 20 000 20 000 20 000 20 000 20 000 10 000 10 000 10 000	
220 220 220 220 550 550 550 550 860 20 40 40 40 40	Architecture Architecture Architecture Architecture PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP VRD Architecture PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PE	2021 - Jardin Massey - Orangerie - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Orangerie - fravaux 2021 - Jardin Massey - Cloître - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Cloître - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Cloître - fravaux Parcs et jardins divers - frais d'études Parcs et jardins divers - regénération d'arbres Parcs et jardins divers - aires de jeux - réhabilitation, mises aux normes Parcs et jardins divers - signalétique Parcs et jardins divers - équipements divers Berges de l'Adour - améliorations Matèriel et outillage horticole airege public (614) Eclairage public Enfoulssement réseaux extérieurs - fonds de concours au SDE65 Création réseaux fibre - fonds de concours Des ville propre (613) Toilettes publiques	Plan d'ami	Consider across formation across formations for across formation across fo	20 000 30 000 50 000 100 000 3 000 20 000 500 000 280 000 20 000 80 000 30 000 10 000 10 000	6 427	50 000 150 000 30 000 50 000 3 000 3 000 20 000 80 000 200 000 200 000 200 000 3 000 200 000 10 000	5,000	25 000 150 000 30 000 30 000 30 000 30 000 30 000 80 000 20 000 20 000 20 000 20 000 20 000 20 000 10 000 10 000 10 000	
220 220 220 220 220 250 250 250 250 250	Architecture Architecture Architecture Architecture PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP ARAMIE - Ec VRD VRD VRD VRD VRD PEP VRD PEP VRD PEP VRD PEP VRD PEP	2021 - Jardin Massey - Orangerie - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Orangerie - fravaux 2021 - Jardin Massey - Cloître - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Cloître - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Cloître - Iravaux Parcs et jardins divers - frais d'études Parcs et jardins divers - rejenération d'arbres Parcs et jardins divers - aires de jeux - réhabilitation, mises aux normes Parcs et jardins divers - signalétique Parcs et jardins divers - équipements divers Berges de l'Adour - améliorations Matèriet et outiliage horitoile airage public (614) Eclairage public Erra réseaux (816) Enfoulssement réseaux extérieurs - fonds de concours au SDE65 Création réseaux fibre - fonds de concours Des ville propre (613) Tollettes publiques Déchetterie CTM Adaptation espaces publics pour équipements collecte déchets Aménagements sur véhicules	Plan d'ami	o expellent according to the control according	20 000 30 000 50 000 100 000 3 000 20 000 80 000 500 000 200 000 80 000 10 000 30 000 10 000 10 000	6 427	50 000 150 000 30 000 50 000 3 000 3 000 20 000 80 000 200 000 80 000 200 000 10 000 10 000	5,000	25 000 150 000 30 000 50 000 30 000 30 000 30 000 20 000 80 000 200 000 80 000 10 000 10 000 10 000	
220 220 220 220 220 250 250 250 250 250	Architecture Architecture Architecture Architecture PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP VRD Architecture PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PEP PE	2021 - Jardin Massey - Orangerie - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Orangerie - fravaux 2021 - Jardin Massey - Cloître - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Cloître - frais d'études 2021 - Jardin Massey - Cloître - Iravaux Parcs et jardins divers - frais d'études Parcs et jardins divers - rejenération d'arbres Parcs et jardins divers - aires de jeux - réhabilitation, mises aux normes Parcs et jardins divers - signalétique Parcs et jardins divers - équipements divers Berges de l'Adour - améliorations Matèriet et outiliage horitoile airage public (614) Eclairage public Erra réseaux (816) Enfoulssement réseaux extérieurs - fonds de concours au SDE65 Création réseaux fibre - fonds de concours Des ville propre (613) Tollettes publiques Déchetterie CTM Adaptation espaces publics pour équipements collecte déchets Aménagements sur véhicules	Plan d'ami	o expellent according to the control according	20 000 30 000 50 000 100 000 3 000 20 000 500 000 280 000 20 000 80 000 10 000 10 000 10 000 11 0 000 11 0 000	6 427 0 5 000 5 000	50 000 150 000 30 000 50 000 3 000 3 000 20 000 80 000 200 000 80 000 200 000 10 000 10 000	5 000 5 000	25 000 150 000 30 000 50 000 30 000 30 000 30 000 20 000 80 000 200 000 80 000 10 000 10 000 10 000	



DOB 2021 - annexe 4

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT AU SERVICE DES HABITANTS

Code serv	Service	Opérations en cours	Cout total restant a financer 2021-2023 (opérations millésimées)	BUDGET PRI	NTIF 2021	Prospectiv crédits prévi: (votés en A	sionnels	Prospectiv crédits prév (votés en	isionnels
			Dépenses Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)
OLI	TIQUE - SENIC	DRS, SANTE, SOLIDARITE & ACCESSIBIL	_ITE	747 100	384 431	808 000	50 000	808 000	50 0
drée	DOUBRERE, Véror	nique DUTREY, Catherine MARALDI					1-37	- V	
náce.	tion 2020 - Ourme	ture du centre de santé municipal Louis-Lareng (5		0	334 431	a sistem			
0	Urbanisme	2020 - Centre de santé - acquisition du bâtiment	0 334 431		334 431				
péra 0	tion 2021 - Créati Architecture	on d'une maison des eînés et des aidants (61) 2021 - Maison des ainès et des aidants	0	0	0	. 0	0	0	
oéra	tion 2021 - Const	ruction d'une nouvelle crèche (54) 2021 - Subvention d'équipement CCAS - Construction nouv	elle cra oj s	0	0	Ö	0	6	
ROG	RAMME - Access	Shillto (521)	Minking Section (1994)	580 000	50 000	590 000	50 000	590 000	50 (
0	Architecture Architecture	Accessibilité ERP - AdAP - frais d'études Accessibilité ERP - AdAP - travaux d'amélioration et mise a	Plan d'ambilioration annuel ux norr Plan d'ambilioration annuel	70 000 420 000	50 000	100 000 400 000	50 000	100 000 400 000	50
60 60	PEP PEP	Accessibilité parcs et jardins Accessibilité cimetières	Plan Cambioration annual Plan Cambioration annual	50 000		50 000	25	50 000	
0	VRD	Accessibilité espaces publics	Flan d'amélioration annuel	40 000		40 000		40 000	
ROG 0	RAMME - Interve Finances	ntions sociales (524) Subvention d'équipement au BA Restauration collective	Participation annualle	94 100	0	97 000	0	97 000	27.6
0	PEP	Jardins familiaux	Plan Camillionation annual	10 000	-, ,	50 000		50 000	
ROG	RAMME - Petito e Finances	infance (511) Subvention d'équipement au CCAS - bâtiments crèches mis	s à disp Panicipation avaiable	60 000	0	60 000	0	60 000	HE SEL
200	DAME Deluga	tion sanitaire et environnementale (512)		3 000	0	11 000	0	11 000	an office of
	TIQUE - EDUC	CATION & JEUNESSE	100	4 966 000	1 200 000	2 633 400	440 000	4 333 400	900
				4 966 000	1 200 000	2 633 400	440 000	4 333 400	900
lies (CRASPAY, David Li	ARRAZABAL P - Reconstruction de l'école Arago/Jean-Macé - S	Market Committee of the Committee of	3.440.000	1 200 000	2 633 400 1 250 000	440 000	4 333 400	900
pára 0	CRASPAY, David Li	ARRAZABAL	ubventionnée par la région 4 6in 000 (640 00			= 8		4 333 400	900
péra o	tion 2020 - AP/CI Architecture Architecture RAMME - Educat	P - Reconstruction de l'ácole Aragor/Jean-Macé - S 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - Irais d'études 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - Iravaux Son - Ballments et áquipements scolaires [213]	Market Committee of the Committee of	3 440 000 190 000 3 250 000	1 200 000	1 250 000	440 000	4 333 400	
pério	tion 2020 - AP/CI Architecture RANME - Educat Architecture Architecture	P - Reconstruction de l'école Arago/Jean-Macé - S 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - trais d'études 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - travaux Son - Bâttments et équipements scolaires [213] 2021 - Ecoles - Restaurants scolaires - maîtrise d'œuvre 2022 - Ecoles - Restaurants scolaires - travaux de rénovali	4 650 000 1 640 60	3 440 000 190 000 3 250 000 922 400 60 000	1 200 000	1 250 000 1 250 000 990 800 200 000	440 000 440 000		
péra co co co co co	TRASPAY, David LA	P. Reconstruction de l'école Arago/Jean-Macé - S 2020 - APICP Ecole Jean-Macé - Irais d'études 2020 - APICP Ecole Jean-Macé - Iravaux Son - Bâtments et équipements scolaires [213] 2021 - Ecoles - Restaurants scolaires - maîtrise d'œuvre	4 650 000 1 540 00 on 2075 000 800 00	3 440 000 190 000 3 250 000 922 400 60 000	1 200 000	1 250 000 1 250 000 990 800	440 000 440 000	3 940 800	900
pério	architecture Architecture Architecture Architecture Architecture Architecture Architecture	P. Reconstruction de l'école Arago/Jean-Macé - S 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - Irais d'études 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - Irais d'études 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - Iravaux (ion - Bâtiments et équipements scolaires (213) 2021 - Ecoles - Restaurants scolaires - maitrise d'œuvre 2022 - Ecoles - Restaurants scolaires - Iravaux de rénovali 2021 - Ecoles - diagnostic estimatif et maîtrise d'œuvre	4 650 000 1 840 00 on 2875 000 600 00	3 440 000 190 000 3 250 000 922 400 60 000	1 200 000	1 250 000 1 250 000 990 600 200 000 30 000	440 000 440 000	3 940 800 400 000	900
Por 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	afon 2020 - AP/CI Architecture	P. Reconstruction de l'école Arago/Jean-Macé - S 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - Itais d'études 2021 - Ecoles - Restaurants scolaires - maitrise d'œuvre 2022 - Ecoles - Restaurants scolaires - Itavaux de rénovali 2021 - Ecoles - diagnostic estimatif et maîtrise d'œuvre 2022 - Ecoles - Itavaux de rénovation thermique 2021 - Ecole Ormeau-Figarol - installation de panneaux photo 2021 - Ecole Voltaire - installation de panneaux photovolta Bâtiments scolaires - frais d'études	on 850 000 1 840 00 2 875 000 800 00 voitaiqu 54 000 iques (a 48 000 Plan of meleoration annuill	3 440 000 190 000 3 250 000 922 400 60 000 25 000 0 54 000 0 48 000	1 200 000	1 250 000 1 250 000 990 800 200 000 30 000 20 000 8 000	440 000 440 000	3 940 800 400 000 2 800 000	900
Pério 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	architecture	P. Reconstruction de l'ácole Arago/Jean-Macé - S 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - trais d'études 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - travaux Son - Bâttments et équipements scolaires [213] 2021 - Ecoles - Restaurants scolaires - maitrise d'œuvre 2022 - Ecoles - Restaurants scolaires - travaux de rénovali 2021 - Ecoles - diagnostic estimatif et maîtrise d'œuvre 2022 - Ecoles - travaux de rénovation thermique 2021 - Ecole Omeau-Figarot - installation panneaux photo 2021 - Ecole Voltaire - installation de panneaux photovolta	on 297, 600 1840 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 0	3 440 000 190 000 3 250 000 922 400 60 000 25 000	1 200 000	1 250 000 1 250 000 990 600 200 000 30 000 20 000	440 000 440 000	400 000 2 800 000	900
Per 000 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 0	architecture Education	P. Reconstruction de l'école Arago/Jean-Macé - S 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - Irais d'études 2021 - Ecoles - Restaurants scolaires - Irais d'œuvre 2022 - Ecoles - Restaurants scolaires - Irais de rénovali 2021 - Ecoles - diagnostic estimatif et maîtrise d'œuvre 2022 - Ecoles - Irais de rénovation thermique 2021 - Ecole Ormeau-Figarol - Installation panneaux photo 2021 - Ecole Voltaire - Installation de panneaux photovolta Bâtiments scolaires - Irais d'études Bâtiments scolaires - Irais d'études Bâtiments scolaires - aménagements Bâtiments scolaires - aménagements Bâtiments scolaires - aménagements	on 297, 600 1840 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 0	3 440 000 190 000 3 250 000 3 250 000 522 400 60 000 50 54 000 500 000 48 000	1 200 000	1 250 000 1 250 000 990 800 200 000 30 000 20 000 8 000	440 000 440 000	3 940 800 400 000 2 800 000	900
P6000000000000000000000000000000000000	architecture Education Architecture	P. Reconstruction de l'école Arago/Jean-Macé - S 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - trais d'études 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - travaux Ion - Baltments et équipements scolaires [213] 2021 - Ecoles - Restaurants scolaires - maitrise d'œuvre 2022 - Ecoles - Restaurants scolaires - travaux de rénovati 2021 - Ecoles - diagnostic estimatif et maîtrise d'œuvre 2022 - Ecoles - travaux d'erénovation thermique 2021 - Ecole Orneau-Figarot - installation panneaux photo 2021 - Ecole Orneau-Figarot - installation panneaux photovolta Bâtiments scolaires - frais d'études Bâtiments scolaires - travaux d'amélioration Bâtiments scolaires - aménagements Bâtiments scolaires - aménagements Bâtiments scolaires - chauffage P3 Cours d'écoles - Renouvellement du patrimoine arboré	on 297, 600 1840 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 0	3 440 000 190 000 3 250 000 522 400 60 000 25 000 500 000 48 000 7 600 50 000	1 200 000	1 250 000 1 250 000 200 000 30 000 20 000 8 000 500 000	440 000 440 000	400 000 2 800 000 500 000	900
200 200 200 200 200 200 200 200 200 200	architecture Education Architecture Education Architecture Education	P. Reconstruction de l'école Arago/Jean-Macé - S 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - trais d'études 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - trais d'études 2021 - Ecoles - Restaurants acolaires - maitrise d'œuvre 2022 - Ecoles - Restaurants acolaires - travaux de rénovati 2021 - Ecoles - Restaurants scolaires - travaux de rénovati 2021 - Ecoles - diagnostic estimatif et maîtrise d'œuvre 2022 - Ecoles - travaux de rénovation thermique 2021 - Ecole Ormeau-Figard - installation panneaux photo 2021 - Ecole Voltaire - installation de panneaux photovolta Bătiments scolaires - travaux d'amélioration Bătiments scolaires - travaux d'amélioration Bătiments scolaires - aménagements Bătiments scolaires - aménagements Bătiments scolaires - chauffage P3 Cours d'écoles - Renouvellement du patrimoine arboré Cours d'écoles - Aires de jeux	on 267 000 1 640 00 267 500 600 00 voitaiqu 54 000 Ques (a 48 000 Plant of antiscration annual Plant of ann	3 440 000 190 000 3 250 000 522 400 60 000 25 000 50 000 48 000 50 000 50 000 25 000	1 200 000	1 250 000 1 250 000 200 000 30 000 20 000 8 000 500 000 4 800 50 000	440 000 440 000	3940 800 400 000 2 800 000 8 000 500 000 4 800 50 000	900
P6000000000000000000000000000000000000	architecture Education Architecture	P. Reconstruction de l'école Arago/Jean-Macé - S 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - trais d'études 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - travaux Ion - Baltments et équipements scolaires [213] 2021 - Ecoles - Restaurants scolaires - maitrise d'œuvre 2022 - Ecoles - Restaurants scolaires - travaux de rénovati 2021 - Ecoles - diagnostic estimatif et maîtrise d'œuvre 2022 - Ecoles - travaux d'erénovation thermique 2021 - Ecole Orneau-Figarot - installation panneaux photo 2021 - Ecole Orneau-Figarot - installation panneaux photovolta Bâtiments scolaires - frais d'études Bâtiments scolaires - travaux d'amélioration Bâtiments scolaires - aménagements Bâtiments scolaires - aménagements Bâtiments scolaires - chauffage P3 Cours d'écoles - Renouvellement du patrimoine arboré	on 260 000 1840 00 2675 000 600 00 voitaiqu 54 000 600 00 ques (\$ 48 000 Flan d'amétication annuel Plan d'amétication annuel	3 440 000 190 000 3 250 000 522 400 60 000 25 000 500 000 48 000 7 600 50 000	1 200 000	1 250 000 1 250 000 200 000 30 000 20 000 8 000 500 000 4 800	440 000 440 000	3940 800 400 000 2 800 000 8 000 500 000	900
100 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	architecture Education Architecture Education Education Education Education	P. Reconstruction de l'ácole Arago/Jean-Macé - S 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - trais d'études 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - travaux Son Battments et équipements scolaires [213] 2021 - Ecoles - Restaurants scolaires - travaux de rénovali 2021 - Ecoles - Restaurants scolaires - travaux de rénovali 2021 - Ecoles - diagnostic estimatif et maîtrise d'œuvre 2022 - Ecoles - travaux de rénovation thermique 2021 - Ecole Ormeau-Figarot - installation panneaux photo 2021 - Ecole Ormeau-Figarot - installation panneaux photovolta Bătiments scolaires - frais d'études Bătiments scolaires - travaux d'amélioration Bătiments scolaires - aménagements Bătiments scolaires - enauffage P3 Cours d'écoles - Renouvellement du patrimoine arboré Cours d'écoles - Aires de jeux Logements concierges - réhabilitations Informatisation.	on 2 675 000 1 640 00 2 675 000 600 00 Voltaiqu 54 000 600 00 Plan d'antitionifice annual Plan d'aquement annual Plan d'ambient annual annual Plan d'ambient annual	3 440 000 190 000 3 250 000 60 000 25 000 500 000 48 000 50 000 25 000 8 000 8 000 40 000	1 200 000	1 250 000 1 250 000 200 000 30 000 20 000 8 000 50 000 4 800 50 000 100 000 40 000	440 000 440 000	400 000 2 800 000 500 000 4 800 50 000 8 000 100 000 40 000	900
200 200 200 200 200 200 200 200 200 200	fron 2020 - AP/CI Architecture PEP PED PED PED PED PED PED PED PED PED	P. Reconstruction de l'école Arago/Jean-Macé - S 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - Itais d'études 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - Itais d'études 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - Itais d'études 2021 - Ecoles - Restaurants scolaires - maîtrise d'œuvre 2022 - Ecoles - Restaurants scolaires - travaux de rénovati 2021 - Ecoles - diagnostic estimatif et maîtrise d'œuvre 2022 - Ecoles - travaux de rénovation thermique 2021 - Ecole Ormeau-Figarol - installation panneaux photo 2021 - Ecole Ormeau-Figarol - installation panneaux photovolta Bâtiments scolaires - Iravaux d'amélioration Bâtiments scolaires - travaux d'amélioration Bâtiments scolaires - aménagements Bâtiments scolaires - aménagements Bâtiments scolaires - Auauffage P3 Cours d'écoles - Renouvellement du patrimoine arboré Cours d'écoles - Renouvellement du patrimoine arboré Cours d'écoles - Aires de jeux Logements concierges - réhabilitations Informatisation.	on 260 000 1840 00 2675 000 600 00 voitaiqu 54 000 600 00 ques (\$ 48 000 Flan d'amétication annuel Plan d'amétication annuel	3 440 000 190 000 3 250 000 522 400 60 000 25 000 48 000 500 000 48 000 50 000 25 000 8 000 8 000	1 200 000	1 250 000 1 250 000 200 000 30 000 20 000 8 000 500 000 4 800 50 000 8 000 100 000	440 000 440 000	3940 800 400 000 2 800 000 8 000 500 000 4 800 50 000 8 000 100 000	900
200 200 200 200 200 200 200 200 200 200	fron 2020 - AP/CI Architecture Education Architecture Education	P. Reconstruction de l'école Arago/Jean-Macé - S 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - Itais d'études 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - Itais d'études 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - Itais d'études 2021 - Ecoles - Restaurants scolaires - maitrise d'œuvre 2022 - Ecoles - Restaurants scolaires - Itavaux de rénovati 2021 - Ecoles - diagnostic estimatif et maîtrise d'œuvre 2022 - Ecoles - Itavaux de rénovation thermique 2021 - Ecole Omeau-Figarol - installation panneaux photo 2021 - Ecole Voltaire - installation de panneaux photovolta Bâtiments scolaires - Itavaux d'amélioration Bâtiments scolaires - aménagements Bâtiments scolaires - aménagements Bâtiments scolaires - aménagements Bâtiments scolaires - Alexaffage P3 Cours d'écoles - Renouvellement du patrimoine arboré Cours d'écoles - Restaurants scolaires - réhabilitations Informatisation. Mobilier Equipements divers Restitution subvention FIPD	on 2 675 000 1 640 00 2 675 000 600 00 Voltaiqu 54 000 600 00 Plan d'antitionifice annual Plan d'aquement annual Plan d'ambient annual annual Plan d'ambient annual	3 440 000 190 000 3 250 000 60 000 25 000 54 000 48 000 500 000 25 000 25 000 8 000 80 000 40 000 20 000	1 200 000	1 250 000 1 250 000 200 000 30 000 20 000 4 800 50 000 8 000 100 000 40 000 30 000	440 000	400 000 2 800 000 500 000 4 800 50 000 8 000 100 000 40 000 30 000	
ROG 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	architecture Education Architecture Education Education Education Education Education Education Education	P. Reconstruction de l'école Arago/Jean-Macé - S 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - trais d'études 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - travaux Ion - Battments et équipements scolaires [213] 2021 - Ecoles - Restaurants scolaires - maîtrise d'œuvre 2022 - Ecoles - Restaurants scolaires - travaux de rénovati 2021 - Ecoles - diagnostic estimatif et maîtrise d'œuvre 2022 - Ecoles - travaux d'erénovation thermique 2021 - Ecole Orneau-Figarot - installation panneaux photo 2021 - Ecole Orneau-Figarot - installation panneaux photovolta Bâtiments scolaires - frais d'études Bâtiments scolaires - frais d'études Bâtiments scolaires - aménagements Bâtiments scolaires - aménagements Bâtiments scolaires - chauffage P3 Cours d'écoles - Renouvellement du patrimoine arboré Cours d'écoles - Aires de jeux Logements concierges - réhabilitations Informatisation. Mobilier Equipements divers Restitution subvention FIPD	on 2670 000 1 840 00 2675 900 600 00 2675 900 600 00 Plan d'amélocation amilid Plan d'amélocation	3 440 000 190 000 3 250 000 3 250 000 60 000 25 000 500 000 4 800 7 600 50 000 25 000 8 000 80 000 40 000 20 000	1 200 000	1 250 000 1 250 000 200 000 30 000 20 000 4 800 50 000 8 000 100 000 40 000 30 000	440 000 440 000	400 000 2 800 000 500 000 4 800 50 000 8 000 100 000 40 000 30 000	900
P670 800 800 800 800 800 800 800 800 800 8	fron 2020 - AP/CI Architecture Education Architecture Education	P. Reconstruction de l'école Arago/Jean-Macé - S 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - Itais d'études 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - Itais d'études 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - Itais d'études 2021 - Ecoles - Restaurants scolaires - maitrise d'œuvre 2022 - Ecoles - Restaurants scolaires - Itavaux de rénovati 2021 - Ecoles - diagnostic estimatif et maîtrise d'œuvre 2022 - Ecoles - Itavaux de rénovation thermique 2021 - Ecole Omeau-Figarol - installation panneaux photo 2021 - Ecole Voltaire - installation de panneaux photovolta Bâtiments scolaires - Itavaux d'amélioration Bâtiments scolaires - aménagements Bâtiments scolaires - aménagements Bâtiments scolaires - aménagements Bâtiments scolaires - Alexaffage P3 Cours d'écoles - Renouvellement du patrimoine arboré Cours d'écoles - Restaurants scolaires - réhabilitations Informatisation. Mobilier Equipements divers Restitution subvention FIPD	on 2 675 000 1 640 00 2 675 000 600 00 Voltaiqu 54 000 600 00 Plan d'antitionifice annual Plan d'aquement annual Plan d'ambient annual annual Plan d'ambient annual	3 440 000 190 000 3 250 000 60 000 25 000 54 000 48 000 500 000 25 000 25 000 8 000 80 000 40 000 20 000	1 200 000	1 250 000 1 250 000 200 000 30 000 20 000 4 800 50 000 8 000 100 000 40 000 30 000	440 000	400 000 2 800 000 500 000 4 800 50 000 8 000 100 000 40 000 30 000	900
20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 2	fron 2020 - AP/CI Architecture Education Architecture PEP PEDE Education E	P. Reconstruction de l'école Arago/Jean-Macé - S 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - trais d'études 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - travaux Son Ballments et équipements scolaires [213] 2021 - Ecoles - Restaurants scolaires - maîtrise d'œuvre 2022 - Ecoles - Restaurants scolaires - travaux de rénovati 2021 - Ecoles - diagnostic estimatif et maîtrise d'œuvre 2022 - Ecoles - travaux de rénovation thermique 2021 - Ecole Omeau-Figarol - installation panneaux photo 2021 - Ecole Omeau-Figarol - installation panneaux photovolta Bâtiments scolaires - frais d'études Bâtiments scolaires - travaux d'amélioration Bâtiments scolaires - aménagements Bâtiments scolaires - aménagements Bâtiments scolaires - Autriage P3 Cours d'écoles - Renouvellement du patrimoine arboré Cours d'écoles - Aires de jeux Logements colaires - Aires de jeux Informatisation Mobilier Equipements divers Restitution subveniton FIPD Sus - Centres de loisirs (421) Centres de loisirs - bâtiments et installations Centres de loisirs - aires de jeux	on 260 000 1840 00 voltaiqu 54 000 600 00 Plan of ambioration annual Plan of application annual Plan of applications annual	3 440 000 190 000 3 250 000 3 250 000 60 000 25 000 48 000 50 000 25 000 8 000 8 000 40 000 20 000 325 000 300 000	1 200 000	1 250 000 1 250 000 200 000 30 000 20 000 4 800 50 000 8 000 100 000 40 000 30 000	440 000	3 940 800 400 000 2 800 000 500 000 4 800 50 000 8 000 100 000 40 000 30 000	900
000000000000000000000000000000000000000	Infon 2020 - AP/CI Architecture Education Architecture Education	P. Reconstruction de l'école Arago/Jean-Macé - S 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - trais d'études 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - travaux Jon - Ballments et équipements scolaires [213] 2021 - Ecoles - Restaurants scolaires - maitrise d'œuvre 2022 - Ecoles - Restaurants scolaires - travaux de rénovati 2021 - Ecoles - diagnostic estimatif et maitrise d'œuvre 2022 - Ecoles - travaux de rénovation thermique 2021 - Ecole Ormeau-Figarol - installation panneaux photo 2021 - Ecole Voltaire - installation de panneaux photos 2021 - Ecole Voltaire - travaux d'amélioration Bâtiments scolaires - travaux d'amélioration Bâtiments scolaires - aménagements Bâtiments scolaires - aménagements Bâtiments scolaires - chauffage P3 Cours d'écoles - Renouvellement du patrimoine arboré Cours d'écoles - Aires de jeux Logements concierges - réhabilitations Informatisation Mobilier - Equipements divers Restitution subvention FIPD Se - Centres de loisirs - bâtiments et installations Centres de loisirs - bâtiments et installations Centres de loisirs - aires de jeux	on 2670 000 1840 00 2675 000 600 00 2675 000 600 00 voitaiqu 54 000 48 000 48 000 Plan d'amétication annuel	3 440 000 190 000 3 250 000 522 400 60 000 25 000 48 000 500 000 48 000 50 000 25 000 80 000 40 000 20 000 325 000 300 000 25 000	1 200 000	1 250 000 1 250 000 200 000 30 000 20 000 4 800 50 000 4 800 100 000 40 000 30 000	440 000	3 940 800 400 000 2 800 000 8 000 500 000 4 800 50 000 8 000 100 000 40 000 30 000	900
000000000000000000000000000000000000000	fron 2020 - AP/CI Architecture Education	P. Reconstruction de l'ácole Arago/Jean-Macé - S 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - trais d'études 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - travaux Son Battments et équipements scolaires (213) 2021 - Ecoles - Restaurants scolaires - maitrise d'œuvre 2022 - Ecoles - Restaurants scolaires - travaux de rénovati 2021 - Ecoles - diagnostic estimatif et maîtrise d'œuvre 2022 - Ecoles - travaux de rénovation thermique 2021 - Ecole Omeau-Figarol - installation panneaux photo 2021 - Ecole Omeau-Figarol - installation panneaux photovolta Bâtiments scolaires - travaux d'amélioration Bâtiments scolaires - aménagements Bâtiments scolaires - aménagements Bâtiments scolaires - enaffage P3 Cours d'écoles - Renouvellement du patrimoine arboré Cours d'écoles - Aires de jeux Logements concierges - réhabilitations Informatisation Mobilier Equipements divers Restitution subvention FIPD SEE - Centres de lotsirs - Jaires de jeux Centres de lotsirs - bâtiments et installations Centres de lotsirs - aires de jeux JVC - amélioration des locaux (Oasis, Espaces en vie,)	on 267 000 1 840 00 voltaiqu 84 000 Plan d'antifornion annual	3 440 000 190 000 3 250 000 922 400 60 000 25 000 500 000 4 800 7 600 50 000 25 000 8 000 40 000 20 000 325 000 300 000 20 000 25 000 26 000 27 000 28 000 29 000 20 000	1 200 000	1 250 000 1 250 000 200 000 30 000 20 000 4 800 50 000 4 800 100 000 40 000 30 000 30 000 2 600	440 000	3940 800 400 000 2 800 000 500 000 4 800 50 000 100 000 40 000 30 000 30 000 2 600	900
000000000000000000000000000000000000000	fron 2020 - AP/CI Architecture Education	P. Reconstruction de l'école Arago/Jean-Macé - S 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - trais d'études 2020 - AP/CP Ecole Jean-Macé - travaux Son - Ballments et équipements scolaires [213] 2021 - Ecoles - Restaurants scolaires - maitrise d'œuvre 2022 - Ecoles - Restaurants scolaires - travaux de rénovati 2021 - Ecoles - diagnostic estimatif et maîtrise d'œuvre 2022 - Ecoles - travaux de rénovation thermique 2021 - Ecole Orneau-Figarol - installation panneaux photo 2021 - Ecole Voltaire - installation de panneaux photo 2021 - Ecole Voltaire - travaux d'amélioration Bâtiments scolaires - travaux d'amélioration Bâtiments scolaires - aménagements Bâtiments scolaires - aménagements Bâtiments scolaires - chauffage P3 Cours d'écoles - Renouvellement du patrimoine arboré Cours d'écoles - Aires de jeux Logements concierges - réhabilitations Informatisation Mobilier - Equipements divers Restitution subvention FIPD Set - Centres de loisirs - bâtiments et installations Centres de loisirs - bâtiments et installations Centres de loisirs - aires de jeux JVC - amélioration des locaux (Oasis, Espaces en vie,) 7, JVC - équipement du service	on 267 000 1 840 00 voltaiqu 84 000 Plan d'antifornion annual	3 440 000 190 000 3 250 000 60 000 25 000 54 000 50 000 48 000 50 000 80 000 40 000 20 000 325 000 80 000 40 000 20 000	1 200 000	1 250 000 1 250 000 200 000 30 000 20 000 4 800 50 000 4 800 100 000 40 000 30 000 2 600	440 000	3940 800 400 000 2 800 000 500 000 4 800 50 000 100 000 40 000 30 000 30 000 2 600	90



DOB 2021 - annexe 4

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT AU SERVICE DES HABITANTS

Code serv	Service	Opérations en cours	financer 2021-2023 (opérations	BUDGET FRI	MIT F 2021	Prospecti crédits prév (votés en	isionnels	Prospectiv crédits prévi (votés en a	isionnels
			Dépenses Recettes (subv°)	Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)	Dépenses	Recettes (subv*)
		URE, MÉMOIRE ET PATRIMOINE		1 275 160	113 500	3 678 160	630 000	2 917 160	600 0
hilippe	LASTERLE								
n/mitt	on 2020 - AP/CE	- Création de la villa des Arts (322) - Subventionnée pa	er la DRAC, la région, le	d4 50 000	0	1 650 000	480 000	1 650 000	450 0
2 0 20	Architecture	2020 - AP/CP - Ancien Carmel - Création Villa des arts - frais d'étu 2020 - AP/CP - Ancien Carmel - Création Villa des arts - travaux	3 550 000 930 0	50,000		150 000 1 500 000	480 000	150 000 1 500 000	450
		vation des musées de la Déportation et de la Résistance 2020 - Musée de la Déportation - frais d'études	(322)	57 000	. 0	500 000	150 000	500 000	150 0
20 20 20	Architecture	2020 - Musée de la Déportation - frais d'études 2020 - Musée de la Déportation - travaux	1 057 000 300 0	50 000 7 000		500 000	150 000	500 000	150
		ion du musée des Beaux-Arts (322) 2020 - Musée des Beaux-Arts - frais d'études		0) 10 12 12 10	0	0	0	0	
	AMME - Enseign	nement artistique (arts plastiques et autres activités arti	stiques) (312)	50 000	6	165 000	0	50 000	
20 20 20	Architecture	Ecole des Arts – frais d'études Ecole des Arts – bâtiment et installations	Plan d'ambiforation stratuel Plan d'équipement annuel	50 000		15 000 150 000		50 000	
		des Kouveautés (313) Théâtre des Nouveautés – frais d'études	Plan Cambiocellon arrays	81,000	0	70 000	0	70 000	Sulve
20 20 70	Architecture	Théâtre des Nouveautés – améliorations bâtiment et installations Théâtre des Nouveautés – équipements	Plan d'amélicration arruel Plan d'équipersont arrivel	31 000		20 000 50 000		20 000 50 000	
		!	I A STATE OF THE S			220 404		430 000	dies.
20	Architecture	de spectacies (314) Pôle culturel Le Pari – frais d'études	Pien d'améliaration araws		0	376 000	0	430 000	11000
20 20 20	Architecture Architecture Architecture	Pôle culturel Le Pari – améliorations bâtiment et installations 2021 - Pôle culturel Le Pari - frais d'études réamt bureaux + réhab 2021 - Pôle culturel Le Pari - travaux réamt bureaux + réhab them	1000 000	50 000 10 000		25 000 321 000		400 000	
20 20	Architecture Architecture	Centre culturel de la Gespe – frais d'études Centre culturel de la Gespe – améliorations bâtiment et installation	Plan d'amélioration arravel			30 000		30 000	
20	AMME - Muséer Architecture	Musées et réserves – améliorations bâtiments et installations Musées et réserves – logiciel chauffage	Plan d'équipement armue Plan d'équipament armue		51 000	241 000 50 000	NS WIND	141 000 50 000	
20 20 20	Architecture Architecture Architecture	2020 - Maison natale Mal Foch - frais d'études 2020 - Maison natale Mal Foch - restauration façades + couverture	350 000 51 0	200 000	51 000			25 000	
70-200	The second secon	Structure itinérante - Bigorre et Quatre-Vallées Enrichissement des collections - Œuvres d'art (acquisition, restaur	Plan Cambbornion arrive Plan Céquipement arrive	60 000		6 000 30 000		6 000 30 000	
		Musées - équipements	Plan s'équipement acribé	30 000		30 000		30 000	Maria Record
ROGE	AMME Archive	es et conservation (323) Archives - enrichissement des collections	Plan of Equipoment annual	16 160 3 700	0	3 700	1000	3 700	
300 310	Archives AGSP	Archives - équipements Registres d'état civil - travaux de restauration	Plan d'équipement armue Flan d'équipement armue	7 460 5 000		7 460 5 000		7 460 5 000	
ROGI 20	Architecture	oine culturel (324) Eglises - frais d'études	Plan d'améliatulian accor Plan d'améliatulian accid	575 000	62 500				
	Architecture Culture - Musées	Eglises - travaux d'amélioration 2019 - Eglise St-Jean - restauration de l'orgue	Manual No.	9	62 500	50 000	VI TOTAL	50 000	
150	Architecture PEP	2021 - Eglise Sainte-Thérèse - travaux de restauration des façade 2019 - Canons sur emprise du site de l'Arsenal 2020 - Fontaine des Quatre-Vallées	1:000 000 62 Opération sióhmén 120 000	0 20 000		100 000	0.00		
150	PEP	2021 - Fontaine des Quatre-Vallees 2021 - Grande fontaine de Verdun	10 000	0 10 000				8211	I US-CO.
	THE PARTY	culturelle (33)		10.000		10 000	1	10 000	



DOB 2021 - annexe 4

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT AU SERVICE DES HABITANTS

Cout total restant a

financer 2021-2023

Prospective 2022 crédits prévisionnels

Prospective 2023 crédits prévisionnels

serv	-		(opéra millési		Dánassa	Recettes	(votés en Dépenses	AP/CP) Recettes	(votés en Dépenses	AP/CP) Recettes
			Dépenses	(subv°)	Dépenses	(subv*)	ререпаез	(subv°)	Depenses	(subv*)
				(Subv.)		(SUDV)		(SUDA)		(SUDA)
								€	780	
		RT ET VIE ASSOCIATIVE			3 927 500	674 000	7 765 000	1 320 000	8 616 000	3 180
lisabe	nth BRUNET, Thom	as DA COSTA, Jean-Paul GERBET	*							
) përa	tion 2020 - AP/0	P - Construction du nouveau Palais des Sports - Subve	entionnée par	le CNDS, la r	433 000	Ö	4 947 000	620 000	5 028 000	2 480
80 80	Sports Sports	2020 - AP/CP - Palais des Sports études 2020 - AP/CP - Palais des Sports travaux	11 408 000	3 100 000	433 000		583 000 4 384 000	620 000	310 000 5 718 000	2 480
-		2020 (1270) - 7 and 000 (1070)					7.007.000	020,000	3710000	2,100
ROG 80	RAMME - Pliotag	ge sport (40) Service sports - équipement	G-26-	ment annual	60 000	0	60 000	0	60 000	000/63
00	Sports	Service sports - equiperient	DISTRIBUTE	WHITE ALLEYS	60 000		60 000		60 000	
		de sport et gymnases (411)			1 118 500	313 000	1 110 000	550 000	1 070 000	550 0
20 20	Architecture Architecture	Salles de sport et gymnases divers – frais d'études Salles de sport et gymnases divers – bâtiments et installations	Plan d'améte	callon acouel	4 000 284 500		100 000		100 000	
80	Sports	Salles de sport et gymnases divers – bâtiments et installations	Plan d'amble Plan d'amble Plan d'amble	STATION AT VIOLEN	100 000	13 000	60 000		60 000	
80	Sports	Salles de sport et gymnases divers – logiciels de gestion	Plan d'emilie	ration ecount		- 13				
80	Sports Sports	2015 - Palais des Sports - frais d'études de programmation 2020 - Chapitre d'opération - Gymnase Adriana - frais d'études	0		50 000		50 000		10 000	
80	Sports	2020 - Chapitre d'opération - Gymnase Adriana - travaux	1 510 000	1 000 000	00,000		700 000	500 000	700 000	500
80	Sports	2020 - Chapitre d'opération - Tennis Valmy (local CDT) MOE + Tra		19 300 000	500 000	300 000		BIISTONII.		132
80	Sports	2020 - Gymnase Arsenal - travaux	100 000		100 000			37 30 30		يال
180	Sports	2022 - Arsenal - salle de sport combat - travaux de construction	480 000	100.00	80 000		200 000	50 000	200 000	50
	RAMME - Studen			SVETT C	1 588 000	310 000	1 130 000	150 000	990 000	150
80 20	Sports Architecture	Stade Trélut - frais d'études Stade Trélut - amélioration bâtiments et installations	Plan d'ameio	cation armuel	120 000		150 000		150 000	
80	Sports	Stade Trélut - amélioration bâtiments et installations	Plan d'amés	oration amusel oration amusel	150 000		150 000		150 000	
080	Sports	2020 - Stade Trélut - piste d'athlétisme - travaux	1 200 000		9		600 000	150 000	600 000	150
080	Sports	2021 - Stade Trêlut - terrain multisports - travaux	250.000		250 000	50 000				0.0
080	Sports	Stades - aménagement de terrains	Film of miles	Machine modest	50 000	-	50 000		50 000	
20	Architecture Architecture	Stades - frais d'études Stades - amélioration bâtiments et installations	Con trained	A STOR WALLE	40 000		40 000		40 000	
80	Sports	Plaines de jeux - frais d'études	Plan dameis	cation undies.	40 000		40.000		40 000	
20	Architecture	Plaines de jeux - amélioration bâtiments et installations	Plan Camble	cration invited	193 000		50 000			
080	Sports	2020 - Camescasse (école de rugby) - frais d'études	400 000	150 00	0	202337				
20	Sports	2020 - Camescasse (école de rugby) - amélioration bâtiments 2020 - Club-house tennis Berens - frais d'études			400 000 20 000	150,000				
20	Architecture Architecture	2020 - Club-house tennis Berens - travaux	A75 000	\$10.00	365 000	110 000	90 000		עלף ועבוי	
ROG	RAMME - Autres	s équipements sportifs et de lotsirs (414)	OFOR DEST		80 000	51 000	100 000		50 000	SITE EST
80	Sports	Aires de pratique libre (parcours santé, fitness) - équipements	Plan d'a/ntio	leurme motero	50 000	9, 400	50 000	HOLESON AND	50 000	
180	Sports	2016 - CAPAS-cité (santé par le sport)	20 000	41 00	20 000	41 000	COUNTY STA			än s
180	Sports	CAPAS-cité – logiciels de gestion	Plan d'amét		10 000	10 000	7.82			
20	Architecture	2021 - Local "Mont-Blanc" - travaux 2015 - Local canoe kayak - frais d'études	50,000		Tolono I La S		50 000			
20	Architecture Architecture	2015 - Local canoe kayak - travaux			e l'Esti					
nanc.	DAINE MA	a college chart			549.000		440,000		440,000	AND DESCRIPTION OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COLUMN TWIND TWO IS NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED IN
20	Architecture	MDA - amélloration bâtiments et installations	Pige Carrie	aration starcel	350 000	0	418 000 200 000	0	200 000	
20	Architecture	MDA - travaux chauffage P3	n Plan d'amén	oration annuel	.550.000		200,000		200 000	
20	Architecture	2020 - MDA Quai de l'Adour - frais d'études								
120	Architecture	2020 - MDA Quai de l'Adour – restructuration	ACUAL TURY							
20	Architecture	Centre de Bours - frais d'études			(Herinanda VVA		100 00 00 00 00 00		(SAMOSEKEY)	
20	Architecture	Centre de Bours - amélioration bâtiments et installations		cration armuel	280 000		200 000		200 000	
	Vie associative	MDA - installations	MAIN GEOUS	ement annuel	3 500		3 500		3 500	- 4

10 915 760

2 371 931 14 884 560 2 440 000 16 674 560

4 730 000

TOTAL DIRECTION DSH

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA REALISATION DU BUDGET PRINCIPAL

(estimation)

RECETTES (estimation à fin octobre 2020)	-763 950 €
Impôts directs, indirects et taxes - droits de place (voirie, places et marchés)	-83 174 € -39 821 € -48 391 €
 taxe locale sur la publicité extérieure taxe de séjour autres (add droits de mutation, taxe sur l'électricité,) 	-46 391 € -10 800 € 15 838 €
Produit des immeubles - Arcouade - Autres	<u>-117 514 €</u> -136 872 € 19 358 €
Produit des services - redevance de stationnement et forfait post-stationnement - produit des services culturels - autres (remboursements sur prestations, produits des services de loisirs, etc.)	<u>-563 262 €</u> -359 534 € -42 689 € -161 039 €
DEPENSES	1 391 369 €
<u>Charges courantes</u> fournitures spécifiques (masques, plexiglas, tissus, désinfectant, prod. pharm., divers)	<u>153 631 €</u> 153 631 €
Charges de personnel prime COVID	76 738 € 76 738 €
Subventions et charges exceptionnelles - budget annexe de la Restauration collective - régie personnalisée du Parc expos - CCAS (budget principal) - CCAS (MLF) - Caisse des écoles	1 161 000 € 300 000 € 541 000 € 30 000 € 140 000 € 150 000 €

COMMENTAIRE:

Cette étude prend en compte des éléments ciblés mais le contexte de crise sanitaire a un autre impact sur le budget.

Par ailleurs, les manifestations qui ont été annulées engendrent une baisse des dépenses (annulation de crédits, de subventions).

Mais l'annulation de manifestations organisées par la collectivité peut aussi engendrer une baisse de recettes.

De fait, ces données revêtent un caractère estimatif et non exhaustif.

Pour le BA Brauhauban, la perte de recettes reste à constater (gratuité du parc de stationnement sur une partie de l'année 2020)